

## Après l'appel de Johnson

# HANOÏ RESTE MUET



En divers points des États-Unis, des groupes d'étudiants ont manifesté joyeusement à l'annonce du désistement de Lyndon Johnson, désistement considéré en quelque sorte comme une victoire nationale de la jeunesse opposée à la guerre. On voit ici le cortège triomphal formé à Boston par des collégiens, brandissant le drapeau des 13 premières colonies à former les États-Unis. A Washington, devant la Maison Blanche, des jeunes ont déployé une banderole ou un pavillon lire, au lieu du fameux "Hey! Hey! LBJ, how many kids did you killed today", un message tout simple: "Thanks, LBJ".

(D'après l'AFP) — Le monde entier attend maintenant la réaction de Hanoi. Pékin comme Moscou ont en effet fait preuve d'une grande circonspection dans leurs courts commentaires sur l'annonce de l'arrêt partiel des bombardements du Nord-Vietnam. Londres a applaudi à l'initiative américaine comme la plupart des capitales occidentales. A Saigon par contre un certain étonnement s'est manifesté au sein de l'équipe dirigeante sud-vietnamienne.

A Washington, dans les milieux politiques, on faisait preuve d'une grande prudence et on se demandait si le Nord-Vietnam n'attendrait pas de connaître le futur président américain pour entreprendre des négociations sérieuses. Mais c'est vers Hanoi que tous les regards se tournent. Il faudra attendre que les autorités nord-vietnamiennes soient en possession du texte complet du discours du président Johnson pour, qu'après l'avoir examiné à fond, elles fassent connaître leur point de vue.

Les observateurs étrangers à Hanoi estiment que les États-Unis, en décidant de cesser les bombardements du Nord-Vietnam, ont fait un grand pas en avant vers l'ouverture de négociations, mais qu'ils n'ont pas pour autant satisfait pleinement aux exigences de la République démocratique du Vietnam. L'aviation américaine continuera en effet de bombarder une partie du territoire nord-vietnamien au nord de la zone démilitarisée alors que Hanoi accorde le plus grand prix au respect de son "intégrité territoriale", ajoutent les observateurs. Dans sa déclaration en 4 points, du 8 avril 1965, le premier ministre nord-vietnamien Pham Van Dong déclarant en effet: "Le gouvernement américain doit mettre fin à ses actes de guerre contre la zone nord (Nord-Vietnam), cesser complètement toute atteinte au territoire et à la souveraineté de la RDV". C'est sur ce point, à n'en pas douter, disent encore les observateurs, que les Nord-Vietnamiens discuteront le plus longuement la nouvelle proposition du président Johnson.

D'autre part, ajoutent les mêmes observateurs, si l'argument de "réciprocité" mis en avant dans le discours de San Antonio de septembre, est aujourd'hui passé sous silence par le président des États-Unis, celui-ci réclame cette fois "un geste de bonne volonté identique" de la part de Hanoi. Or, le Nord-Vietnam a toujours considéré qu'il était attaqué par les États-Unis, et qu'il n'avait pas à donner une preuve quelconque à la Maison Blanche.

La décision américaine, notent encore les observateurs, est assortie d'une menace. Le président Johnson fait valoir en effet la puissance "invincible" des États-Unis et leur détermination "inébranlable" pour le cas où le Nord-Vietnam n'accepterait pas l'ouverture de prochaines négociations. Cet argument, disent les observateurs, n'est pas de ceux qui intimident les Nord-Vietnamiens ou peuvent les contraindre à accepter ce qu'ils considèrent comme inacceptable.

### Réserve à Washington

WASHINGTON (AFP) — Les milieux officiels américains font preuve d'une extrême prudence dans leur évaluation des réactions possibles de Hanoi à l'appel lancé dimanche soir par le président Johnson pour l'ouverture de négociations de paix à la suite de sa décision unilatérale de commencer la désescalade de la guerre.

Les vingt-quatre heures qui ont suivi le discours prononcé par le chef de la Maison-Blanche ont été dominées par sa décision de ne pas briguer le renouvellement de son mandat présidentiel. L'annonce par M. Johnson de l'arrêt partiel des bombardements du Nord-Vietnam reprend maintenant sa place dans les commentaires.

Les milieux généralement bien informés affirment que le

## Le leadership libéral

# Un congrès moins dramatique que celui des conservateurs?

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — En plus du fait qu'il s'agit d'être un chef qui deviendra automatiquement le premier ministre du pays, le congrès libéral qui s'ouvre jeudi dans la capitale diffère de trois façons de celui que les conservateurs ont tenu en septembre et qui se termina par l'élection de M. Robert Stanfield.

Le chef actuel du parti M. Lester B. Pearson n'est pas candidat, ce qui enlève une dimension dramatique qui existait chez les conservateurs à cause de la présence de M. John Diefenbaker.

Les questions d'orientation de la politique du parti auront moins d'importance qu'au congrès conservateur qui eut lieu au moment où les candidats devaient tenir compte d'une importante discussion publique dans laquelle le parti était plongé; la question des deux nations et de la place du Québec dans la Confédération avaient fait l'objet à cette occasion de discussions et de résolutions qui des premiers jours du congrès eurent un impact considérable sur son déroulement.

Le congrès des libéraux est organisé de façon telle que la télévision y jouera un rôle encore plus grand qu'au congrès des conservateurs et que l'influence de la presse écrite — si toutefois elle en a — se fera moins sentir.

Pour le reste, si l'on fait exception du nombre considérable de candidats marginaux qui veulent participer au scrutin le congrès aura l'allure de celui de septembre dernier. 2,475 délégués ont droit de vote dont quelques centaines seront flanqués d'un substitut.

Voici les différentes catégories de délégués:

1 — Tous les membres libéraux du Conseil privé du Sénat et de la Chambre des communes, les candidats défaits aux dernières élections ou les candidats mis en présentation dans les circonscriptions non encore représentées par les libéraux en Chambre.

2 — Les chefs des partis libéraux de toutes les provinces du pays.

3 — Tous les membres des comités exécutifs de la fédération du Canada, des Femmes libérales, des Jeunes libéraux et des Universitaires libéraux.

4 — Le président et deux directeurs de chacune des dix

dats défaits ou les candidats déjà mis en présentation pour une prochaine élection.

5 — 4 membres des comités exécutifs des associations ou fédérations provinciales et des organismes libéraux dûment reconnus par la constitution du parti.

Les délégués se répartissent ainsi entre les provinces: 627 au Québec, 25 dans le Yukon et les territoires du Nord-Ouest, 215 en Colombie britannique, 183 en Alberta, 133 en Saskatchewan, 149 au Manitoba, 734 en Ontario, 129 au Nouveau Brunswick, 132 en Nouvelle-Écosse, 62 à l'île du Prince-Édouard, 84 à Terre-Neuve.

En page 4: le premier d'une série de trois articles de Claude Ryan sur le choix du prochain chef libéral.

associations de femmes libérales et de jeunes libéraux.

5 — Deux représentants de chaque club universitaire libéral et des cinq organisations de la Fédération canadienne des universitaires libéraux.

6 — Six délégués de chaque district électoral dont une femme libérale, un jeune libéral, trois substituts, tous élus au cours d'une réunion spéciale.

7 — Le vice-président de chacun des comités permanents de la fédération et les membres nommés de chacun de ces comités.

8 — Vingt-cinq p.c. de la représentation libérale dans chacune des législatures, ces délégués étant choisis conjointement par les députés libéraux des provinces, les candi-

Si on ajoute qu'environ 1,500 journalistes de la presse parée et écrite vont travailler sur les lieux du congrès, l'Ottawa Civic Center, en concoit qu'il ne reste pas beaucoup de place pour le public en général; au fait les places libres coûtent jusqu'à 50 milles de la capitale dans toutes les directions.

Comme en temps normal Ottawa est une ville qui n'a pas suffisamment de taxis, comme on circule mal aux

Voir page 7: Un congrès

## Dans l'intérêt de l'unité nationale

# Johnson renoncera Kennedy

par Jean Lagrange, de l'AFP

WASHINGTON (AFP) — Le président Johnson a accepté de rencontrer le sénateur Robert Kennedy, pour discuter de leur éventuelle collaboration dans l'intérêt de l'unité nationale. M. Johnson a ajouté qu'il était prêt à voir M. Kennedy "au moment le plus opportun pour ce dernier".

Le président Johnson a fait cette déclaration à la presse dès son retour de Chicago, hier après-midi.

Hier matin, lors de sa conférence de presse, à New York, le sénateur Kennedy avait annoncé avoir envoyé la veille un message au président Johnson pour solliciter un entretien.

Voici les passages essentiels du télégramme envoyé au président Johnson:

"Votre décision en ce qui concerne la présidence de subordonner vos intérêts à ceux du pays reflète une grande magnanimité de votre part.

"Je vous demande respectueusement et instamment d'accepter de me recevoir le plus tôt possible afin que nous discussions des possibilités de collaborer au cours des mois à venir dans l'intérêt de l'unité nationale".

"J'espère ardemment que votre nouvel effort de paix au Vietnam sera couronné de succès".

Aussi la décision "irrévoicable" du président Lyndon Johnson d'abandonner la vie politique dans l'intérêt de l'unité nationale a déjà obtenu

un premier résultat: le sénateur Robert Kennedy, opposant de sa politique vietnamienne, lui a donc demandé audience pour mettre au point une politique commune de paix au Vietnam et de réconciliation à l'intérieur des États-Unis.

Cette attitude de l'homme qui, en quelques heures, est devenu le premier "favori" pour la candidature démocrate à la présidence, a dû jeter un certain baume sur la profonde blessure que M. Johnson s'est infligée à lui-même en prenant la décision de

ne pas briguer le renouvellement de son mandat.

Les louanges que ses adversaires lui ont adressées depuis dimanche soir sur la générosité de son sacrifice personnel, ont certainement contribué à rétablir le calme dans l'esprit du président. Il va pouvoir maintenant, comme il l'a dit, consacrer tous ses efforts à l'exécution de son mandat sans être troublé par des préoccupations électorales.

L'incrédulité sur la sincérité de M. Johnson, qui s'était

manifestée dans certains milieux immédiatement après sa décision, a maintenant fait place à un étonnement sans limite. Un geste de cet ordre de la part de M. Lyndon Johnson avait toujours été considéré comme une simple éventualité fort improbable. Il semblait tellement peu dans la nature même de l'homme que, même les chefs de sa campagne électorale, MM. Larry O'Brien et James Rowe, avaient passé la journée de

Voir page 6: Johnson

## Ottawa exhorte Hanoi et ses alliés à ne pas trahir ce "nouvel espoir"

OTTAWA (d'après PC) — La décision américaine de cesser les bombardements du Nord-Vietnam a suscité dans la capitale canadienne une réaction favorable: Ottawa approuve le geste des États-Unis et souhaite avec ferveur que l'espoir de paix ainsi soulevé ne soit pas trahi.

Le premier ministre Pearson et son ministre des affaires extérieures, M. Martin, ont tous deux exhorté les chefs du Nord-Vietnam et leurs alliés de ne pas laisser passer l'occasion d'ouvrir les négociations conduisant à la paix.

Le leader conservateur, M. Robert Stanfield, n'a pas com-

menté le geste américain, mais il a déclaré que la décision du président Johnson de ne pas accepter le renouvellement de son mandat "lui laissera la liberté de prendre les mesures qui s'imposent", sans avoir à s'inquiéter de leurs répercussions électorales.

Le premier ministre a émis une déclaration officielle au début de l'après-midi, hier. La déclaration du président Johnson sur le Vietnam, a-t-il dit, est d'une importance capitale pour tous les pays du monde; "le monde entier endosse cette déclaration qui fait naître un nouvel espoir, et il serait vraiment tragique que la réaction à cette situation

nouvelle consiste à trahir ou à anéantir cet espoir".

Deux passages du communiqué de M. Pearson retiennent l'attention: celui où le chef du gouvernement canadien lance un appel pressant à l'URSS, et un autre où il suggère une intervention des Nations unies pour aider à mettre fin au conflit.

"Il appartient maintenant au camp communiste, a dit M. Pearson, de poser un geste réciproque et de manifester son désir de mettre fin à la guerre par voie de négociation plutôt que par la force. Nous espérons ardemment qu'il réagira promptement à l'acte posé par les États-Unis".

"Nous souhaitons également que, devant cette nouvelle situation, les amis de Hanoi, et en particulier l'URSS, présentent le gouvernement nord-vietnamien de réagir à l'initiative américaine afin de mettre fin au massacre et à la destruction qu'engendre ce conflit tragique.

"J'estime qu'il est également opportun, a poursuivi M. Pearson, d'étudier sérieusement la possibilité d'une intervention des Nations unies pour aider à la pacification et à la reconstruction qu'il est maintenant possible d'envisager à la suite de la déclaration du président américain".

Le ministre des affaires extérieures, M. Martin, a souligné qu'il avait lui-même demandé rendez-vous au président Johnson mais qu'il comptait lui écrire une lettre.

Evoquant les mesures de désescalade au Vietnam décidées par le président, il a exprimé l'espoir qu'elles consti-

Voir page 6: McCarthy

Voir page 6: Ottawa

Voir page 6: Hanoi

## Un livre blanc de M. Drury

# Ottawa créera un système de communications par satellites

OTTAWA (DNC) — Reconnaissant les besoins nés de la géographie et par conséquent la vocation naturelle du Canada en matière de communications, le gouvernement a annoncé hier soir qu'il entend établir un système canadien de télécommunications par satellites et qu'il proposera à l'automne la création par une loi du Parlement d'une société mixte chargée de construire, de posséder et d'exploiter les satellites ainsi

que les stations au sol d'un tel système.

Cette nouvelle est contenue dans un Livre blanc publié par le gouvernement et a été annoncée hier après-midi par le ministre de l'industrie M. Bud Drury.

Le document publié dans les deux langues considère comme un monopole naturel tout système de satellites, il réaffirme vigoureusement la juridiction du gouvernement central dans ce domaine et an-

nonce également que le gouvernement entend mettre au point une législation d'ensemble pour réglementer les communications par satellite aussi bien que les communications au sol.

Le système projeté par le gouvernement comprendrait deux satellites synchrones placés sur une orbite stationnaire au-dessus de l'équateur. Un troisième satellite serait conservé en réserve au sol. Chaque satellite aura un minimum de 4 et un maximum de 12 canaux. La partie spatiale de ce système coûterait entre \$40 et \$75 millions de dollars. Si on ajoute à cela la construction de deux grandes stations qui pourraient émettre et recevoir des signaux, (\$3 à \$5 millions chacune), de cinq stations plus petites qui auraient dans des régions éloignées des fonctions analogues (\$1 à \$2 millions chacune) et une trentaine de stations plus petites, uniquement pour la réception de programmes de télévision (\$100,000), le coût d'établissement d'un système canadien pourrait bien atteindre les \$100 millions.

Le lancement des satellites canadiens serait évidemment confié soit à des organismes américains soit à l'organisation européenne de développement de lanceurs bien que théoriquement la possibilité d'un lancement par la Russie soviétique ne soit pas écartée.

On ne connaît pas encore de façon précise quelles seront les structures de la société projetée par le gouvernement fédéral. Le ministre de l'industrie a annoncé hier qu'il avait confié à M. R.M. McIntosh de Toronto le soin d'étudier cette question et d'aviser le gouvernement sur les structures administratives et financières de l'éventuelle société. Le ministre a invité toutes les grandes sociétés canadiennes qui s'intéressent aux communications par satellites à faire connaître leurs vues à cet égard à M. MacIntosh.

Bien que le ministre Drury ait dit que le Canada aurait des titres de propriété dans la nouvelle société il a également laissé entendre que le

## Les sondages

# Trudeau en tête sera suivi, mais de loin, par Martin et Hellyer

(D'après la PC) — Divers sondages d'opinion indiquent que Pierre Elliott Trudeau recueillera le plus grand nombre de voix au premier tour. Il sera suivi, mais de loin, de MM. Martin et Hellyer.

Un relevé de la Presse canadienne portant sur 1,945 des 1,584 délégués de comités confirme les résultats des enquêtes faites par le quotidien "The Gazette" et par le programme de télévision "The Way it is" à Radio-Canada. Les délégués des comités représentent 64 pour cent de tous les délégués qui choisiront le futur chef du parti libéral samedi prochain. On dénombre officiellement 2,481 délégués. Donc, pour remporter la victoire, un candidat doit recueillir 1,241 voix (la moitié plus un).

Les sondages de la "Gazette", de Radio-Canada et de la Presse canadienne concordent quant à l'ordre des trois premiers: Trudeau, Martin et Hellyer. Mais la marge qui sépare MM. Martin et Hellyer est très faible et la réponse appartient aux délégués qui ne se sont pas encore prononcés.

Radio-Canada a rencontré 1,000 délégués et a recueilli des renseignements sur le choix des autres. "The Gazette", à partir d'un échantillon de 244 délégués, a fait une projection. Divers postes de radio ont contribué à ce sondage.

L'enquête de la Presse canadienne repose essentiellement sur des consultations auprès des présidents des 264 districts électoraux qui en-



Pierre Elliott Trudeau

voient six délégués chacun au congrès, soit 1,584 au total. De ce nombre, 529 n'ont pas voulu répondre ou n'ont pu être joints. Les autres délégués qui voteront samedi représentent diverses institutions du parti ou du gouvernement: Conseil privé, Sénat, Chambre des communes, fédérations, clubs et associations du parti. Les députés libéraux des assemblées législatives des provinces, de même que les candidats libéraux défaits aux dernières élections fédérales et provinciales sont également représentés par un certain nombre de délégués.

La Presse canadienne s'est abstenue de faire une projection des résultats obtenus. Elle communique seulement les

Voir page 6: Trudeau

Voir page 6: Satellites

**Une drôle de campagne**

**Les candidats ont été gênés par des contraintes de toutes sortes**

par Michel Roy

La campagne des aspirants à la succession de M. Pearson, campagne qui aura duré plus de deux mois dans certains cas et qui tire à sa fin, a été marquée par les principales caractéristiques suivantes:

1- C'est la première fois qu'une campagne pour le leadership met en présence un aussi grand nombre de ministres d'un même gouvernement.

Cette situation — inévitable puisque les libéraux sont au pouvoir et que les candidats sérieux sont forcément ceux qui exercent déjà des responsabilités ministérielles — a causé de sérieux inconvénients: soucieux de respecter la solidarité ministérielle (à laquelle M. Pearson les a souvent rappelés) les candidats n'ont pas été en mesure d'exprimer toute leur pensée sur certaines des questions les plus importantes, en particulier au chapitre de la sécurité sociale et des questions fiscales. Mais ils sont quand même parvenus à faire connaître leurs positions par étapes sans heurter les susceptibilités du premier ministre et de l'un quelconque de leurs collègues. Le plus récalcitrant, sur ce point précis de la solidarité ministérielle, a été M. Winters qui, dès le départ, a remis sa démission, laquelle ne devait être acceptée qu'en fin de semaine dernière. Plus que d'autres, il estimait que les candidats auraient dû être relevés des obligations qu'impose la solidarité ministérielle. C'eût été, disait-il, plus honnête envers les délégués qui, avec raison, exigeaient des candidats un exposé clair de leurs idées sur tous les problèmes canadiens.

Pour sa part, M. Eric Kierans, le seul non-gouvernemental dans cette course, a pu

exprimer avec plus de liberté que ses adversaires. Mais il ne semble pas, tout compte fait, que ce statut spécial lui ait été très salutaire.

2- M. Marchand a imposé un moratoire au caucus du Québec tandis qu'il cherchait à savoir qui, de M. Trudeau ou de lui-même, devait se porter candidat.

Beaucoup de députés du Québec n'ont pas caché la vive contrariété que leur a causée la décision de M. Marchand en décembre: silence chez les Québécois! Ce moratoire a été observé de façon générale jusqu'au congrès de la section québécoise de la Fédération libérale du Canada, fin janvier, à Montréal. Au début du congrès, M. Marchand a demandé que soit prolongé ce moratoire. Nouvelle déception chez les députés du Québec, déception qui, cette fois, s'étendit aux autres candidats qui s'étaient lancés dans la course, notamment MM. Sharp et Turner.

D'autre part, on aurait dit de l'extérieur que MM. Trudeau et Marchand tiraient à la courte paille: c'est toi ou c'est moi, c'est moi ou c'est toi, etc. Finalement, comme par inadvertance, M. Pearson lui-même annonçait dans un discours à Toronto que M. Marchand ne serait pas candidat. Le 16 février M. Trudeau annonçait sa candidature et M. Marchand s'employait, avec quelques députés du Québec, à rallier le caucus du Québec derrière le ministre de la justice. Là encore, les décisions et le comportement de M. Marchand a paru déplaire à plusieurs députés. On a beaucoup parlé de "bras tordus" et de "pressions indues". Indigne, le ministre de la main-d'oeuvre a fustigé ses détracteurs avec la même vigueur que s'il avait dénoncé les séparatistes.

3- La crise parlementaire a ralenti la cadence de la campagne.

Brutalement, dans la soirée du 19 février, une catastrophe parlementaire ramena dans la capitale les candidats qui sillonnaient le pays. Conséquence de cette crise: désormais, les ministres devaient faire preuve d'assiduité en Chambre. On ne devait faire campagne qu'après les séances, en soirée, ou durant les week-ends. Ces nouvelles contraintes auraient normalement dû favoriser M. Kierans qui, lui, avait tout son temps.

La crise parlementaire devait aussi, durant quelque temps, porter un dur coup à M. Sharp qui l'on tenait responsable de l'échec du projet de loi budgétaire.

4- La crise du dollar oblige M. Sharp à interrompre sa campagne.

Déjà gêné par la crise parlementaire, M. Sharp a dû se résigner à suspendre sa campagne, au début de mars, pour "vaquer aux affaires du pays", pour "défendre le dollar", pour "soutenir l'économie". A sortir de cette crise (dont on affirmait qu'elle lui serait fatale), M. Sharp annonça qu'il reprendrait sa campagne. Il était en meilleure posture.

**Au ministère de la santé: un comité des ressources humaines**

Le ministre de la santé, de la famille et du bien-être social M. Jean-Paul Cloutier, annonce la création d'un comité des ressources humaines au sein du ministère de la santé.

Ce comité de ressources humaines effectuera les recherches nécessaires en vue d'une planification utile d'une réorganisation qui tienne compte des sciences humaines.

Les deux crises, celle du Parlement et celle de l'or, ont amené les observateurs à conclure que les délégués, soucieux de l'avenir économique du pays, s'en remettraient plus volontiers à des hommes "sûrs" au congrès, des hommes, disait-on, comme M. Martin (l'expérience) et M. Sharp (la connaissance de l'économie). Ses prédictions ne paraissent pas devoir se réaliser.

5- Les néo-démocrates ont prolongé la session. Déjà gênés par les obligations découlant de la solidarité ministérielle et de l'assiduité en Chambre, les candidats-ministres se heurtaient au surplus à l'entêtement des néo-démocrates qui, en exigeant des garanties au sujet du projet de loi sur les produits pharmaceutiques, ont fait

durer la session bien au-delà de la date prévue pour l'ajournement.

6- La présence des "inconnus dans la maison".

Sans être personnellement touchés, les candidats principaux affrontent neuf adversaires inconnus qui, au congrès, réclameront sans doute leur part de temps imparti aux aspirants. Mais il est probable que ces "inconnus" ne parviendront pas tous à remplir les formalités de présentation, de sorte que leur nombre sera réduit.

7- La presse et la télévision ont accordé à cette campagne une attention peu commune. C'est que les délégués seront appelés, samedi, non seulement à choisir un chef libéral, mais aussi un premier ministre.

**"Mal conçue, mal engagée, mal dirigée"**

**Violent réquisitoire de Michel Brunet contre la réforme scolaire au Québec**

La politique d'éducation suivie par le Québec, depuis la maternelle jusqu'aux études supérieures, se solde par un échec, a déclaré en fin de semaine M. Michel Brunet, professeur titulaire au département d'histoire de l'université de Montréal.

Dans une conférence devant la Société des professeurs d'histoire du Québec, M. Brunet s'est livré à un violent réquisitoire contre le sens actuel de la réforme scolaire, qu'il a qualifiée "d'entreprise mal conçue, mal engagée et mal réalisée".

"Si la profession médicale avait procédé de la même façon, a-t-il dit notamment, les cadavres s'empileraient dans les corridors des hôpitaux."

"Les victimes des médecins incompetents trépassent, celles des mauvais maîtres demeurent en circulation et manifestent leurs maux en s'agitant. Leurs dénonciations et réclamations contradictoires ne font que révéler l'état

général de panique qui domine actuellement tout le monde de l'enseignement".

M. Brunet s'en est pris en premier lieu au caractère "global et improvisé" de la réforme: "le rapport Parent lui-même, a-t-il dit, au lieu de prendre la mesure exacte de nos ressources humaines et matérielles avant de nous inviter à nous lancer à l'aventure tête baissée, proposa une organisation scolaire idyllique conçue pour la société planifiée de l'an 2100. Rien n'échappa à la sollicitude illimitée des commissaires-enquêteurs, depuis l'enseignement de l'hébreu et du japonais dans les écoles polyvalentes jusqu'à celui du ballet à l'école maternelle. Malheureusement, ils oublièrent de tenir compte du fait que le Québec n'avait même pas le personnel requis pour enseigner à lire, à écrire et compter aux élèves du cours élémentaire".

Le ministère de l'éducation, a souligné M. Brunet d'autre

part, a invité la jeunesse à s'instruire en proclamant: "Les contribuables, de commenter le professeur, constatent aujourd'hui qu'ils se sont appauvris et le nombre de chômeurs porteurs de diplômes augmente d'année en année".

"Pour accueillir les masses d'élèves invitées à s'instruire dans le but de s'enrichir, on a multiplié les usines scolaires confiées à un personnel dont la majorité n'a pas une préparation suffisante, a-t-il poursuivi.

"La demande accrue et les hauts salaires ont attiré vers la profession de l'enseignement un nombre considérable d'arrivistes nullement prêts à assumer les responsabilités de l'éducateur professionnel. Les autorités scolaires n'avaient pas la liberté de se montrer trop exigeantes et ont retenu leurs services. Les moins compétents sont en général les plus bruyants et ont réussi à s'imposer au sein des

syndicats d'enseignants. Ceux qui ont encore de la conscience professionnelle se voient forcés de se taire". Les conventions collectives, d'ajouter M. Brunet, protègent surtout ceux qui ont raison de s'interroger sur leur compétence et n'encouragent pas les véritables professionnels de l'enseignement.

Le professeur a abordé ensuite les conséquences "malheureuses" de la réforme scolaire pour les universités: il a notamment affirmé que les dirigeants universitaires, du côté francophone, n'étaient pas davantage prêts que le gouvernement à assumer leurs nouvelles responsabilités et qu'ils se sont lancés à l'aventure sans avoir de plan de développement.

Il a déploré les revendications étudiantes pour l'abandon des cours "magistraux", en soulignant qu'elles étaient contradictoires avec l'exigence d'une plus grande accessibilité aux études universitaires.

**CARRIÈRES ET PROFESSIONS**

**LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE ROYER**

offre des postes au niveau de la direction d'école.

Les candidats doivent répondre aux exigences minimales suivantes:

- \* 17 ans de scolarité
- \* Brevet d'enseignement du Québec
- \* Études en administration scolaire
- \* 8 ans d'expérience dont 4 au niveau secondaire soit comme enseignant ou comme membre de la direction d'une école.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant vendredi, le 12 avril à:

La Commission Scolaire Régionale Le Royer  
a/s Directeur du personnel  
129, avenue Grande-Allée  
Montréal-Est

Les candidatures seront gardées confidentielles.

**PROGRAMMEUR SENIOR**

TRAITEMENT SELON LES QUALIFICATIONS

Ce poste, récemment créé au sein d'une organisation d'envergure nationale, comportera des responsabilités pour la mise sur pied et la direction d'une équipe de programmeurs engagés dans des travaux variés, tant pour des applications scientifiques que commerciales. Les fonctions rattachées à ce poste seront les suivantes:

- Participation à la programmation d'applications diverses, commerciales et techniques
- Analyse et évaluation des développements récents dans le domaine des langages de programmation et celui du "software"
- Formulation de standards reliés à la fonction de programmation
- Consultation auprès des services utilisateurs pour les questions reliées à la programmation

Ce poste offre une possibilité de carrière remarquable pour le candidat choisi.

Les candidats à ce poste doivent posséder un minimum de quatre années d'expérience les ayant conduit à un poste senior de programmeur. De plus, ils devront:

- Être entièrement familier avec les langages COBOL et FORTRAN
- Posséder des qualités éprouvées de supervision
- Être détenteur d'un diplôme universitaire (mathématiques, sciences, génie ou commerce)

La préférence sera donnée aux candidats bilingues.

Les offres de services, qui seront traitées dans la plus stricte confiance, devront inclure les détails usuels sur le degré d'instruction, l'expérience, le salaire actuel, et être adressées dans une enveloppe, portant la mention "Programmeur Senior", à

PRICE WATERHOUSE & CIE  
5, Place Ville-Marie, Montréal 2

**ELECTRICITÉ DESSINATEUR**

CONNAISSANCE DES CODES ÉLECTRIQUES DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO, POUR FAIRE DES DESSINS COMPLETS EN ÉLECTRICITÉ POUR MANUFACTURIER DE LOGEMENTS CONSTRUITS EN USINE. BILINGUE.

ENVOYER RÉSUMÉ À :

CASE 826  
LE DEVOIR

**L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL**

demande une

**ARCHIVISTE MÉDICALE DIPLÔMÉE**

Fonctions :

Sous la direction de l'archiviste en chef, être responsable, diriger et contrôler le travail du Secrétariat des Archives. Travailler en étroite collaboration avec le personnel médical.

Conditions de travail avantageuses - excellents avantages marginaux.

Téléphoner à : 844-0161, local 219

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

DEMANDE DU PERSONNEL

**AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE** - Traitement initial jusqu'à \$11,280 selon la compétence. Divers ministères: Québec et Montréal.

- Travail de comptabilité ou de vérification.
- Licence ou maîtrise en sciences commerciales, ou baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience professionnelle, ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Concours 68P-2103. S'inscrire immédiatement.

**ANALYSTE EN INFORMATIQUE** - Traitement initial jusqu'à \$14,375 selon la compétence. Divers ministères - postes à Québec et Montréal.

- Étude et analyse de projets à soumettre au traitement par ordinateur.
- Diplôme universitaire ou formation secondaire avec expérience pertinente de l'analyse et de la programmation.
- Concours 68P-2108. S'inscrire avant le 5 avril 1968.

On peut consulter des avis de concours plus complets dans tous les bureaux du Gouvernement à travers la province.

Les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission.

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4  
1454, rue de la Montagne, Montréal 25  
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

**GÉRANT DE PROJET ET SURINTENDANT**

LIGNES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE

Ces positions stables sont offertes par une société d'envergure nationale, qui recherche les services d'hommes expérimentés dans le domaine de la construction de lignes de transmission à 120, 230, 300 et 735 KV. Les candidats sont invités à envoyer un résumé complet de leur expérience passée et de leur formation académique à CASE 827 Le Devoir. Entente sur les salaires et bénéfices marginaux lors d'entrevue subséquente.

**LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE ROYER**

demande

un BIBLIOTHÉCAIRE possédant un diplôme en bibliothéconomie.

S.V.P. adresser curriculum vitae avant vendredi le 12 avril à:

La Commission Scolaire Régionale Le Royer  
a/s Directeur du personnel  
129, avenue Grande-Allée  
Montréal-Est

Les candidatures seront gardées confidentielles.

**Le Centre de Psychologie et de Pédagogie**

recherche pour travail à temps complet

**CORRECTEURS OU CORRECTRICES DE**

**TEXTES ET D'ÉPREUVES**

Ces personnes devront

- être de niveau universitaire
- posséder une parfaite connaissance de la langue française (grammaire et style)
- posséder une large culture générale pour pouvoir aborder tous les domaines de la connaissance.

Envoyer curriculum vitae à

Service des Éditions  
CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET DE PÉDAGOGIE  
260 ouest, rue Faillon, Montréal 10

**ESTIMATEURS**

MANUFACTURIER CANADIEN DE LOGEMENTS CONSTRUITS EN USINE A DES OUVERTURES POUR ESTIMATEURS. CONNAISSANCE DES MÉTHODES DE CONSTRUCTION ET DES MATÉRIAUX, REQUISE. DOIVENT SAVOIR LIRE ET INTERPRÉTER LES DESSINS ET SPÉCIFICATIONS.

ENVOYER RÉSUMÉ À :

**ATCO "QUÉBEC" LTÉE**  
5901, rue Irwin,  
Ville LaSalle, Qué.

**INGÉNIEUR DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

TRAITEMENT JUSQU'À \$13,019

Le bureau du Commissaire fédéral des incendies, au ministère des Travaux publics, demande un ingénieur régional de protection contre les incendies, à Montréal. Le titulaire devra s'occuper de tous les aspects d'un programme technique de protection contre les incendies élaboré à l'intention de la plupart des ministères fédéraux. L'ingénieur choisi devra remplir les fonctions suivantes: étudier les plans et dessins des nouvelles constructions et choisir les dispositifs de protection contre les incendies; tracer les plans des dispositifs spéciaux de protection contre les incendies et établir les spécifications des matériaux à utiliser, entretenir des relations avec les fonctionnaires de l'État, les prévôts des incendies, les fonctionnaires des édifices et autres, et faire des enquêtes sur la prévention des incendies.

Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire de sciences appliquées ou de génie et les titres de compétence permettant de devenir membre d'une corporation provinciale ou d'une association d'ingénieurs professionnels.

Le candidat choisi pourra s'entendre avec l'employeur au sujet des frais de déménagement. Les intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 15 avril 1968.

Faites parvenir vos demandes de renseignements ou votre curriculum vitae à M. J.A.F. VIENI, ing., Cadres des sciences appliquées, Commission de la Fonction publique, Ottawa 4, (Ontario).

Mentionnez le numéro de concours 68-202-PF-3



**Commission de la Fonction publique du Canada**

**ASTHME? AFFECTIONS DES BRONCHES?**

LES CIGARETTES et la poudre fumigatoire **LOUIS LEGRAS** procurent un soulagement RAPIDE ET EFFICACE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Distributeur: J. ALFRED OUMET INC. 84 est, rue Saint-Paul, Montréal

REVITALISEZ-VOUS

**VITTEL GRANDE SOURCE**

pour vous aider à vivre plus sereinement

**DU SOLEIL EN BOUTEILLE**

Agent général pour le Canada: J. Alfred Oumet Inc., Montréal

**OFFRES D'EMPLOIS**

**PERSONNEL POUR BOUTIQUES**

à la

**TERRE DES HOMMES**

Nous sommes à la recherche d'hommes et femmes bilingues, dynamiques pour travailler comme chefs-vendeurs, vendeurs, etc. Période d'entraînement de deux semaines à compter du 6 mai. Uniformes fournis. Les intéressés doivent se présenter au bureau du directeur du personnel, (division Terre des Hommes) entre 17.00 et 20.00 heures, les 1, 2 et 3 avril.

chez

**DIRECT FILM SERVICE**

8469, 8e avenue, suite 300, (angle 36e rue) Ville St-Michel (Trois rues à l'ouest du boul. St-Michel)

M. Paul T. Hellyer, un des principaux aspirants au leadership libéral, adressera la parole aux membres du club à l'issue d'un déjeuner qui aura lieu aujourd'hui, au Club de Réforme de Montréal.

Le directeur de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, sera le conférencier aujourd'hui, au déjeuner-causette du Club Richelieu-Maison-Neuve qui a lieu comme d'habitude à midi et quinze, au restaurant Sambo, rue Sherbrooke est. Il fera des commentaires en marge du projet de la loi de police.

Le juge Guy Guérin, président de Radio-Québec, sera le conférencier aujourd'hui, à midi trente, au déjeuner de la Chambre de commerce du district de Montréal qui a lieu à l'hôtel Mont-Royal.

Les audiences publiques de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social se poursuivent aujourd'hui à Montréal, à la salle de conférence du ministère de la famille, 6161, rue St-Denis. Compareront à 14h30, l'Association médicale de la province de Québec (Comité on Ageing) et à 16h15, les Drs Yvan Méthot et Jacques Létoineau de la division de radiologie du service de radiologie de l'hôpital Notre-Dame.

Cet après-midi à 16h, au 6e étage du pavillon Gérard — collège Ste-Marie — M. Jacques Yvan Morin, professeur à la faculté de droit de l'université de Montréal et président des états généraux du Québec, prononcera une conférence intitulée: "Québec 1968, bilan d'une évolution". Le public est invité.

M. Donat Quimper, sous-ministre du travail, participera à la 18e conférence du Centre des relations industrielles de l'université McGill qui débute à Montréal ce matin. Les conférences et discussions porteront sur le droit de grève des fonctionnaires et la structure de négociation dans les secteurs privés et publics. Toutes les discussions seront bilingues, mais les conférences seront en anglais. Les réunions auront lieu à la salle du conseil, 8e étage de l'édifice Stephen Leacock, rue Mc-Tavish.

Le lancement du second volume de la collection "Conférences E.R. Adair". La société canadienne sous le régime français, conférences prononcées par le professeur W. J. Eccles du département d'histoire de l'université de Toronto, aura lieu au Faculty Club de l'université, ce soir, à 22h.

Le Comité ouvrier juif du Canada, ses organisations affiliées et les syndicats ouvriers tiendront ce soir, à 20h45, à l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, 405, rue Concord, à Montréal, une réunion de protestation contre la récente vague d'antisémitisme en Pologne. Le Comité pour la défense des droits de l'homme participera à cette soirée de protestation. Renseignements: 731-9671.

Jean Ostiguy: Le Canada pourrait être une "tête de pont" pour les capitaux français en Amérique

Le Canada et en particulier le Québec peuvent jouer le rôle d'une "tête de pont" pour la pénétration des capitaux français en Amérique du Nord et ce, principalement à cause des relations étroites que le Canada entretient avec les Etats-Unis tant sur les plans monétaire et commercial qu'au point de vue douanier.

C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui l'ancien président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Jean Ostiguy, alors qu'invité par la Chambre royale du Canada (France) il s'adressait, à Paris, aux membres de la Chambre de commerce France-Canada.

Invitant les financiers français à investir au Canada, M. Ostiguy a souligné tout d'abord que notre pays offre des possibilités considérables aux investisseurs: surabondance de matières premières, dont certaines sont sous-exploitées, niveau de vie de la population le plus élevé du monde après celui des Américains, et enfin aide fédérale substantielle aux industries étrangères.

M. Ostiguy s'est ensuite employé à dresser un tableau détaillé de la conjoncture, rassemblant les facteurs favorables et les facteurs défavorables.

Parmi les facteurs défavorables qu'il a mentionnés: ● Stabilisation des investissements; stabilisation des dépenses d'immobilisation du secteur privé.

● Hausse croissante des taux d'intérêt.

● Resserrement du crédit et réduction des disponibilités monétaires tandis que l'accès au marché américain des capitaux se fait plus difficile.

● Contraction des marges bénéficiaires de nombreuses entreprises à cause de l'inflation.

● Baisse des dépenses d'immobilisation des pouvoirs publics par suite d'une politique de demi-austérité.

Facteurs favorables:

● "Le Canada offre un excellent tremplin pour pénétrer le marché américain", puisque les industries canadiennes sont exemptées des mesures restrictives inhérentes au programme d'austérité américain sur les investissements à l'étranger.

● La reprise de l'activité économique aux Etats-Unis, à la fin de 1967, aura des effets favorables sur celle du Canada.

● Réduction du déficit dans la balance de paiement au Canada — il équivaut présentement à 2% du produit national brut, alors qu'au milieu des années cinquante, il atteignait 41,2%.

● Reprise d'activité dans le secteur de la construction de logements.

● Effets bienfaisants de la politique de déflation du gouvernement fédéral. "Un coup de barre s'imposait: il a été donné et les perspectives sont plus encourageantes".

M. Ostiguy a également attiré l'attention de son auditoire sur les avantages que présente, du point de vue économique, la région métropolitaine de Montréal ou, a-t-il dit, se concentre la majeure partie de la population du Québec et où le niveau de vie est "l'un des plus élevés au Canada". Ce niveau de vie, selon M. Ostiguy, s'améliore à

un rythme nettement supérieur à celui du Canada anglais.

L'ancien président de la Chambre de commerce de Montréal avait au début de son exposé mentionné que l'apport français ne devait pas se limiter au niveau économique, mais jouer aussi pleinement au niveau culturel: non seulement au Québec, a-t-il dit, mais dans tout le Canada, surtout maintenant que les provinces institutionnalisent le bilinguisme et que la demande du français dans le domaine culturel va se faire croissante.

Notant la réapparition du dynamisme des Canadiens français dans le domaine économique, M. Ostiguy a attribué cette renaissance à la réforme de l'enseignement et aux contacts plus étroits des milieux financiers québécois et anglo-canadiens. Cette collaboration doit se poursuivre, a-t-il dit en substance, car "l'avenir du Québec est inséparable de l'avenir du Canada tout entier". Et tant au point de vue économique que culturel, la contribution de la France peut aider à resserrer les liens entre les deux peuples fondateurs du Canada.

"Est-ce trop demander, a-t-il dit en terminant, que la France, qui a enfanté le Canada, contribue aujourd'hui au renforcement de son unité et à son épanouissement?"

Incommodés par le bruit

Le député Bourget à l'Assemblée législative, M. Paul-Emile Sauvageau, vient de saisir le ministre de la voirie, M. Fernand Lafontaine, des plaintes contre le bruit et le vacarme portés auprès de lui par les citoyens demeurant dans le voisinage de l'entrée du pont-tunnel Hippolyte-Lafontaine.

Présentement, à cause d'interdits de circulation, rue Notre-Dame, le flot des camions de voirie emprunte des rues de quartiers domiciliaires, causant ainsi de nombreux inconforts à cette population.

Le député Sauvageau suggère au ministre Lafontaine de procéder à une entente avec la ville de Montréal et la municipalité de Gamelin afin que soit ouverte une rue spéciale pour les véhicules lourds, sur le côté ouest du pont-tunnel et à travers la municipalité de Gamelin.

Copie de la demande de M. Sauvageau a été adressée au comité exécutif de la ville de Montréal.

C'est la saison!

Une locataire obtient gain de cause contre ses propriétaires

Le juge Edouard Tellier de la Cour supérieure vient d'accorder gain de cause à une locataire, Mme Irma Noth, contre ses propriétaires MM. Jacques A. Corbeil et Paul A. Fournier (C. & F. Entreprises). Il considère que Mme Noth a subi un préjudice moral à la suite de "harassements, menaces et inconforts graves" causés par les défendeurs et qu'il y a eu, de la part de ces derniers, un abus de droit.

À la suite du refus de Mme Noth et d'autres locataires du 3550 rue Goyer, d'accepter une augmentation de loyer à compter de janvier 1967, "les défendeurs commencent à harasser et à intimider la demanderesse et les autres locataires pour les amener à payer cette augmentation"; ils allèrent même jusqu'à couper le service d'électricité et refusèrent de rétablir ce service tant que l'augmentation ne serait pas payée. Mme Noth, et les autres locataires, fut privée d'électricité pendant cinq jours et ce n'est qu'à la suite d'une injonction

intérimaire que le service fut rétabli. Mme Noth fut alors privée de la jouissance des lieux loués.

Dans sa sentence, le juge Tellier souligne que les propriétaires n'ont jamais envoyé à Mme Noth un avis de quitter les lieux, mais seulement une demande d'augmentation de loyer à compter de janvier 1967. Au mois de mars, les propriétaires, "déçus dans leur tentative d'augmenter les loyers, prohibés par la loi d'évincer les locataires, ont eu recours aux tactiques vexatoires et malhonnêtes à l'égard de la demanderesse. Il ne peut faire de doute que les actes ainsi posés le furent en toute connaissance de cause, dans un esprit de vengeance contre la demanderesse en particulier".

Le juge Tellier souligne que les propriétaires ont quand même perçu les loyers, mais ont illégalement, injustement et délibérément entravé leur jouissance. "Si les défendeurs prétendaient avoir droit à l'éviction ou à une augmentation de loyer pour les causes mentionnées par la loi, ils n'ont pas exercé les recours prévus. Ils ont laissé les locataires en possession des lieux. Ils se sont simplement vengés d'eux. Outre de violer leurs obligations contractuelles, ils ont commis une faute délictuelle en causant des dommages aux locataires d'une façon aussi délibérée, vexatoire et par pure vengeance."

C'est le dégel!

QUEBEC (PC) — Toutes les routes de la région de Montréal, du nord et du nord-ouest de Montréal, des Cantons de l'Est et de l'Abitibi seront fermées à la circulation lourde à compter de demain, le 3 avril prochain, à midi, annonce le ministère de la voirie du Québec.

Les permis spéciaux

Pendant cette période, les propriétaires de véhicules lourds se rappelleront que les permis spéciaux et généraux émis par le ministère des transports et des communications sont annuels.

En ce qui concerne les autres régions du Québec, le ministère de la voirie croit pouvoir retarder la période de dégel et les chemins ne seront pas fermés à la circulation lourde tant qu'un changement subit de la température ne l'obligera pas à prendre des mesures d'urgence pour la protection des routes.

Erosion

Les Etats-Unis perdent chaque année 150 millions de dollars par suite de l'érosion côtière.

Attribution de 1,554 bourses d'une valeur de \$6,500,000

OTTAWA — Le Conseil des Arts du Canada annonce l'attribution de bourses de doctorat à un nombre sans précédent d'universitaires canadiens. Les boursiers, au nombre de 1,554, ont été choisis parmi 2,500 candidats, à la suite d'une sélection effectuée par douze comités de spécialistes recrutés dans les divers universités canadiennes. La valeur totale des bourses octroyées est de l'ordre de \$6,500,000.

L'an dernier, le Conseil avait octroyé, dans la même catégorie, 949 bourses, d'une valeur globale de \$2,900,000. Le nombre de candidatures était de 1,432.

Le montant des bourses de doctorat s'échelonne entre \$3,500 et \$5,500, compte non tenu des indemnités de voyage et d'un supplément de \$1,000 accordé à quelques-uns des meilleurs candidats.

L'essor rapide des facultés universitaires canadiennes se traduit par une augmentation sensible du nombre de titulaires de bourses de doctorat du Conseil des Arts qui s'inscrivent dans des universités canadiennes. L'an prochain, ils seront 600, c'est-à-dire plus de deux fois plus nombreux qu'en 1966-67 (127). Une enquête effectuée à ce sujet par le Conseil des Arts a révélé que 97% des boursiers qui obtiennent leur doctorat au Canada demeurent ensuite au pays, et que 80% de ceux qui vont étudier à l'étranger reviennent faire carrière au Canada.

Saint-Léonard: un nouveau groupe réclame l'unilinguisme français

par Jean-Claude Leclerc

Le Mouvement pour l'intégration scolaire, qui a vu le jour jeudi dernier à Saint-Léonard, à la suite d'une réunion de parents canadiens français, a lancé hier une invitation à tous les parents de cette municipalité de "s'unir pour exiger le français comme seule langue d'enseignement dans les écoles publiques".

Le manifeste du nouveau mouvement, dévoilé hier à la presse, constitue donc une contre-proposition à la décision de la Commission Scolaire de maintenir pour l'an prochain des classes bilingues pour les enfants de parents "néo-canadiens" et principalement "italiens".

Campagne de \$10,400,000 pour les Fédérations des oeuvres

M. Drapeau, qui est aussi président général de cette campagne, a souligné qu'au cours du prochain mois, la population du Montréal métropolitain sera invitée à appuyer les efforts de plus de 30,000 travailleurs bénévoles pour atteindre un objectif de \$10,400,000, somme minimum qui servira à subventionner quelque 122 organismes de santé et de bien-être affiliés aux sept plus importantes sociétés de sollicitation de la région représentées par la campagne des fédérations du Montréal métropolitain.

En Amérique du Nord, le principe des campagnes unifiées a été établi dans l'intention d'éliminer la duplication, la compétition et la confusion au niveau des campagnes de souscriptions.

Commentant l'objectif, fixé à \$10,400,000, M. Drapeau a déclaré que cette campagne se classait parmi les 11 plus importantes en Amérique du Nord. Les dirigeants de la campagne, a-t-il ajouté, estiment recueillir la plus importante part de ce montant au sein des entreprises (39 pour cent) et des travailleurs (34 pour cent), alors que le reste sera sollicité du public (20 pour cent), des professionnels (5 pour cent) et des commerces (2 pour cent).

Il semble donc que l'effort, cette année, sera porté vers les quelque 500,000 travailleurs de la région métropolitaine, qui seront appelés à intensifier leur participation dans le domaine du bien-être communautaire. En fait, leur part de l'objectif était de 18 pour cent dans les années passées, alors qu'elle devrait être de 34 pour cent cette année.

L'examen éliminatoire ne cesse d'inquiéter les étudiants-maitres

Le nouvel examen de qualification décrété par le ministère de l'éducation pour les finissants des écoles normales continue d'inquiéter la Fédération des étudiants-maitres du Québec.

Celle-ci a émis un communiqué hier pour demander au ministère de mieux adapter les programmes d'études de manière que les étudiants-maitres soient vraiment préparés à subir cet examen.

Une expérience préliminaire, visant à vérifier le nouveau type d'examen, a été conduite à l'école normale Laval, rapporte la FEMEQ, et la moyenne générale obtenue par les élèves a été d'environ 33 p.c.

L'examen de qualification doit servir à attribuer le "brevet d'enseignement" habitant le finissant d'école normale à enseigner. Il ne s'agit pas d'un examen correspondant strictement aux matières enseignées dans les écoles normales, mais plutôt d'une évaluation plus générale de la culture et des connaissances du candidat. Cet examen, avait-on annoncé en décembre, serait "éliminatoire"; il servirait en outre, avec d'autres examens, à déterminer si le normalien aura droit ou non au remboursement de ses frais de scolarité, en vertu du programme d'allocation de scolarité créé par le ministère l'été dernier.

Le Québec tout entier a aujourd'hui les yeux tournés vers Saint-Léonard dans l'espoir que le geste qui sera posé ici s'inscrive dans la marche générale de son histoire, écrivent dans leur manifeste les membres du comité provisoire, forts que la question intéresse déjà d'autres mouvements.

Le comité n'entend pas cependant "se battre" contre personne. Il tiendra sous peu une série d'assemblées publiques d'information. Et si les militants du RIN s'amènent dans Saint-Léonard, a-t-on demandé au président Lemieux, "Notre mouvement n'est pas en mesure de l'empêcher de venir" a-t-il répondu, ajoutant qu'il serait heureux de recevoir aussi l'appui du RIN, comme de tout autre mouvement.

Si une entente n'intervient pas entre le Mouvement pour l'intégration scolaire et les commissaires, le comité s'adressera alors au ministère de l'éducation.

Le comité croit qu'il serait possible d'instaurer dès septembre des classes unilingues françaises, qui d'année en année remplaceraient les classes bilingues, sans préjudice à l'enseignement de l'anglais comme langue seconde.

Où bien les parents "italiens" sont privilégiés ou bien ils sont défavorisés dans la situation actuelle, soutient le comité. Les Canadiens français alors? Ce qui est bon pour un groupe est bon pour l'autre, soutient-on.

Ce thème sera vraisemblablement le slogan nouveau de la lutte amorcée: il pose cette fois le problème des francophones: si les "italiens" ont besoin d'écoles bilingues ou unilingues anglaises, en n'allant pas à de telles écoles, les Canadiens français se préparent-ils un avenir de second ordre?

On le voit, la question est maintenant devenue un enjeu politique.

La FEMEQ fait état dans son communiqué d'une rumeur voulant que l'examen de qualification, annoncé au départ comme éliminatoire, ne le soit plus, tout compte fait, étant donné les piètres résultats obtenus par les étudiants qui ont eu à subir l'examen pilote.

Interrogé à ce sujet hier, le directeur général de la formation des maîtres au ministère, M. Pierre-Yves Paradis, a démenti cette allégation. L'examen sera éliminatoire, a-t-il dit, seules restent à fixer les normes de passage ou d'échec qui s'appliqueront à cet examen.

En d'autres termes, le ministère n'a pas encore décidé s'il exigera, par exemple, 60 ou 50 p.c. des points comme note de passage.

La FEMEQ note que l'examen de qualification n'est pas censé requérir de "préparation immédiate", mais affirme néanmoins que l'ensemble du programme d'études devra être réaménagé si l'on veut que l'étudiant-maitre soit capable d'affronter avec succès un test pareil.

"Si le ministère veut prouver que les cours ne correspondent pas aux critères qu'il juge convenables pour un enseignant, qu'il fasse en sorte que les cours soient mieux adaptés, plutôt que de tenter des expériences où les étudiants sont sans cesse les victimes d'un système en voie de développement", commente le communiqué.

Subventions

Le comité exécutif de la ville de Montréal a ratifié l'octroi de quatre subventions accordées par le Conseil des arts de la région métropolitaine. Ces octrois s'élevaient à \$17,400.

Ils sont accordés aux organismes suivants: Les Apprentis Sorciers (\$5,000); le Festival d'art dramatique du Canada, région de l'ouest du Québec (\$5,000); Les Jeunes musicales du Canada, centre de Montréal métropolitain (\$5,000); et The Montreal Elgar Choir (\$2,400).

LE 11 AVRIL mon amour mon amour MONTREAL-QUEBEC

BUREAUX À LOUER ÉDIFICE FIDUCIE PRÊT ET REVENU 225, rue St-Jacques, Montréal - Station métro Place d'Armes - entièrement renovés - a l'épreuve du feu - air climatisé - ascenseur automatique - voûtes disponibles - voisin du siège social de la Banque Provinciale PRIX: \$4.25 pi. ca. (entretien inclus) Emplacement idéal pour NOTAIRES — AVOCATS — COMPTABLES TÉLÉPHONE: 288-1221



VIENT DE PARAÎTRE... LA GUERRE À LA PAUVRETÉ par LOUIS BEAUPRÉ • UN ESSAI SUR UN PROBLÈME BRÛLANT D'ACTUALITÉ AU QUÉBEC • LE PREMIER OUVRAGE DANS LA NOUVELLE SÉRIE DES "CAHIERS DE CITÉ LIBRE" EN VENTE PARTOUT À \$2.00 Distributeur: Agence de Distribution Populaire, 1130 est, rue de la Gauchetière, Montréal. Tél.: 523-1600

## Deux décisions opportunes du président Johnson

La décision du président Johnson de ne pas poser sa candidature pour un second mandat modifie profondément les données de la campagne électorale qui s'engage aux États-Unis, mais elle apporte aussi une dimension supplémentaire à son autre décision annoncée dimanche soir d'arrêter les bombardements au Nord-Vietnam. La nouvelle ouverture de paix prend ainsi une plus grande signification.

A maintes reprises, le gouvernement américain a formulé le désir d'amorcer des négociations pour une solution pacifique du conflit vietnamien. A la fin de décembre 1965, Washington avait même interrompu les bombardements au Nord-Vietnam, et ne les avait repris que le 31 janvier suivant, après un arrêt de 37 jours. Depuis lors, l'escalade militaire s'est poursuivie, d'abord avec le bombardement des installations pétrolières de Hanoi et de Haiphong, ensuite avec le bombardement d'objectifs à l'intérieur de la zone démilitarisée de six milles de largeur en représailles de mouvements de troupes interdits par les Accords de Genève.

En 1967, de nombreux efforts ont été tentés, en particulier par le secrétaire général de l'ONU, pour rapprocher les deux camps; en janvier dernier M. Thant affirmait que les offres de négociations du Nord-Vietnam, moyennant un arrêt inconditionnel des bombardements, étaient sérieuses; au Sénat américain, le chef de la majorité démocrate, M. Mansfield, préconisait l'arrêt des bombardements pour mettre à l'épreuve la bonne volonté de Hanoi; mais la formule de San Antonio fut jugée inacceptable, et la guérilla reprit avec une nouvelle énergie contre les forces américaines au Sud-Vietnam.

Dans son discours de dimanche, M. Johnson a lancé un appel à l'unité du peuple américain, et c'est vraisemblablement la division qui se manifeste aux États-Unis qui a amené le président à prendre sa double décision. Le mécontentement grandit au sujet de la guerre du Vietnam et des sacrifices croissants qu'elle exige; l'armée américaine y compte maintenant 525.000 hommes et ce nombre va encore augmenter si le conflit se poursuit. Cet effort militaire a accentué le déficit de la balance des paiements internationaux et le dollar s'est trou-

vé en mauvaise posture sur le marché monétaire. Les difficultés économiques et l'austérité fiscale entravent les réformes sociales et risquent de susciter durant cette année d'élections des émeutes raciales plus nombreuses encore que durant les derniers étés.

Dans des conditions normales, M. Johnson aurait été candidat pour un second mandat de façon presque automatique. Même si un bon nombre de présidents n'ont rempli qu'un mandat à la Maison-Blanche, la tradition s'est établie depuis George Washington qu'un président sollicite un deuxième mandat. La constitution a en quelque sorte ratifié cette coutume, car après l'exception de Franklin Roosevelt qui fut élu quatre fois, le XXIII<sup>e</sup> amendement, adopté en 1951, stipule qu'un président ne peut être élu plus de deux fois.

C'est à cause de l'impopularité croissante du gouvernement Johnson que le sénateur McCarthy et le sénateur Kennedy ont entrepris de se porter candidats à la convention du parti démocrate. M. Johnson s'exposait donc à une défaite, soit dans son parti ou à l'élection présidentielle. Il a jugé plus élégant de se retirer alors qu'il conservait encore quelque chance de victoire.

Durant les dernières semaines, et en dépit de l'escalade militaire, des pourparlers et des tractations se sont poursuivies en vue de trouver une formule qui permettrait des négociations de paix. L'on pouvait donc s'attendre à un arrêt des bombardements; si M. Johnson avait maintenu sa candidature à la présidence, il aurait même pu, en cédant aux demandes pressantes d'un arrêt des bombardements, réduire l'hostilité qui se manifestait à son égard.

Ce geste n'aurait cependant pas désarmé ses adversaires politiques, et n'aurait peut-être pas non plus rassuré les autorités du Nord-Vietnam; car on aurait pu y discerner une manœuvre pour rallier l'opinion américaine et apaiser l'opinion mondiale, avant une nouvelle escalade. Ces doutes auraient été d'autant plus faciles que tout en suspendant les bombardements comme il vient de le faire, le gouvernement Johnson n'entend pas capituler ni accepter n'importe quelle paix. Le président a précisé dimanche que si les négociations ne réussissent pas, un

nouveau contingent de 13.500 hommes sera envoyé au Vietnam durant les prochains mois.

C'est pourquoi la décision de M. Johnson de quitter la présidence à la fin de son mandat actuel donne plus d'importance à l'arrêt des bombardements. On ne peut plus le soupçonner de vouloir améliorer ses chances de réélection, et pour que la chose soit bien claire, il a pris soin de préciser que sa décision est irrévocable. Il veut pouvoir apporter toute son attention aux problèmes du pays et en particulier aux négociations de paix.

Le retrait du président Johnson de la campagne électorale devrait permettre aux deux partis politiques de réviser leur attitude quant au rôle des États-Unis au Vietnam. Il aura aussi pour effet d'obliger les aspirants candidats des deux partis à préciser leurs programmes à ce sujet; ils avaient tendance à critiquer la conduite du gouvernement, et c'était normal tant qu'il s'agissait d'abord pour eux de vaincre M. Johnson. Ils auront maintenant à exposer des vues plus positives et plus constructives.

Même si la double décision du président a pu créer un choc salutaire et relancer de façon dynamique les espoirs de paix, l'on ne peut pas s'attendre à des résultats immédiats. Au moment où ces lignes sont écrites, les réactions ne se précisent pas encore. L'on peut penser que les pourparlers secrets déjà amorcés, et qui ont apparemment conduit à l'arrêt des bombardements, vont se poursuivre de manière discrète. Il est probablement plus sage, en effet, de ne pas exposer ces fragiles et délicates tractations aux risques d'une trop grande publicité et de déclarations intempestives, qui pourraient en compromettre le succès.

Si l'arrêt des bombardements au Nord-Vietnam peut se prolonger à la faveur d'une diminution au moins relative des hostilités au Sud-Vietnam, et que s'amorce une désescalade appréciable, ce sera déjà un gain, et la promesse de résultats plus importants. Le Canada, qui est membre de l'Organisation de contrôle dont le rôle a été trop effacé, a réitéré ses offres de service; dans cette contribution à la paix notre gouvernement peut compter sur l'appui de tous les Canadiens.

Paul SAURIOL



— Je déclare la paix !

### Libre opinion

## La monopolisation des journaux et l'avenir de la liberté au Québec

par Antonio Boisclair, journaliste

Le tort d'avoir raison paraît parfois plus redoutable que celui de se tromper, surtout quand les conséquences prévues peuvent frapper plusieurs personnes ou même une collectivité tout entière. Tel semble malheureusement le cas en ce qui concerne la monopolisation des principaux journaux de langue française du Québec, situation sur la gravité de laquelle j'ai, par ma part, tenté de donner l'alerte il y a déjà plusieurs semaines (en assemblée publique, le 27 février, à Drummondville — cf. "Le Devoir" du 29, p. 2) — et que des faits récents viennent confirmer et amplifier.

Un des monopoles en question, aux mains de la Société de Valeurs Trans-Canada, comme on a pu le lire dans les nouvelles du mardi 26 mars (cf. "La Presse", p. 1), contrôle "La Presse", "Le Dimanche-Matin", "La Patrie", le poste de radio CKAC, "Le Nouvelliste", "La Tribune" et une douzaine de journaux hebdomadaires de la région de Montréal.

Il a, de plus effectivement tenté d'acquiescer une ou plusieurs autres entreprises éditrices ou distributrices de journaux et de publications diverses. Existe également un deuxième monopole considérable d'organes d'information générale du Québec, soit celui de "Communica", groupant "Le Petit Journal", "Photo-Journal" et d'autres journaux et postes de radio et de télévision, notamment dans le secteur est du Québec, et comprenant pas moins de 14 entreprises.

N'est-il pas évident que la seule existence de monopoles trop étendus, hors de proportions avec le chiffre de notre population, dans ce domaine absolument vital en régime démocratique, présente de multiples dangers pour le présent et l'avenir individuels et collectifs de tous les citoyens du Québec?

Cela semble en tout cas particulièrement vrai de la chaîne (le mot est juste!) des "Journaux Trans-Canada", du fait que ce grand patron, M. Paul Desmarais, peut d'ailleurs se targuer d'être maintenant à la tête du plus puissant groupe financier canadien, à la suite d'une transaction avec la "Power Corporation of Canada, Limited", filiale de la maison de courtiers en valeurs Nesbitt Thomson, de Montréal.

### Très remarquable succès, mais...

Du strict point de vue affaires, un tel succès de la part d'un Canadien français pourrait soulever à la fois beaucoup d'admiration et apporter un merveilleux confort parmi les Québécois. Cependant, une réserve très sévère s'impose aux éloges, du fait de cette malencontreuse et très dangereuse emprise qu'il s'est également emparé sur un nombre exagéré de nos principaux journaux.

À tel point que jusque dans la chronique signée "Madame Untel" (Montréal-Matin), on a pu lire le regret de ce que la finance n'ait pas d'âme... Point n'est besoin de dessin, en effet, pour comprendre que déjà semblable monopole constitue, automatiquement dirions-nous, une épée de Damoclès au-dessus de tout homme public et de tout parti politique, au Québec, aux trois niveaux de gouvernements municipal, québécois et canadien, de même qu'au-dessus de tout groupement, de toute société d'affaires, voire de tout individu.

### Les mauvaises comparaisons

Bien sûr, il existe en d'autres pays de gigantesques chaînes de journaux comme celles des magnats lord Thomson de Fleet et Hearst, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et jusqu'au Canada anglophone. Mais c'est au sein de collectivités de dizaines et de centaines de millions de gens ayant des points et des intérêts en commun et où il reste amplement de place à plusieurs monopoles concurrents. Le public y conserve donc une grande possibilité d'information suffisamment diversifiée dans ses sources et sa présentation, d'autant plus que la concurrence entre eux force déjà les monopoles à une certaine recherche de l'objectivité. D'ailleurs, maints journaux indépendants survivent dans ces pays peuplés.

Invoker ou simplement suggérer de tels exemples, comme on l'a fait dans "La Presse" du 27 mars, page 2, au sujet de lord Thomson, juste au-dessus d'un article parlant de M. Paul Desmarais, c'est déjà se servir d'un représentant syndical venant de l'information dirigée, visant à donner au lecteur une fausse impression, soit celle que ce qui paraît bon ailleurs est nécessairement bon au Québec.

D'abord, l'herbe n'est pas parfaitement verte chez les voisins. À la mi-mars, le "Montréal-Matin" publiait une information émanant de Washington à l'effet qu'un représentant syndical venait de protester contre une monopolisation d'organes d'information "capable de dicter au gouvernement (des États-Unis) une ligne de conduite" et d'influencer à mauvais escient l'opinion publique.

### Même situation au Canada

Plus près de nous, selon un article de la Presse canadienne paru dans "La Presse" du 19 février, p. 15, le sénateur C. R. McElman, du Nouveau-Brunswick, a cru devoir, au cours du débat sur le bill de la télédiffusion, à Ottawa, donner l'avertissement "qu'il était dangereux que K. C. Irving possède autant d'intérêts dans les organes d'information de sa province". Le sénateur venait d'affirmer "que l'empire industriel Irving contrôlait financièrement la plus grande partie des organes de presse écrite et parlée" du Nouveau-Brunswick et il a suggéré que la famille Irving soit invitée à se défaire d'une partie de ce "contrôle financier".

Et puis, tout de même et avant tout, depuis le temps qu'on répète à satiété, à commencer par nos principaux hommes politiques, que le Québec n'est pas une province comme les autres, il devient inimaginable d'oublier ainsi du jour au lendemain, devant une menace et une tâche très concrètes, que ce Québec a des intérêts et des besoins tout particuliers qui rendent pratiquement et d'emblée tendancieuses, voire mensongères, toutes comparaisons par trop simplistes.

### Et les autres sources... et les journalistes

On sait bien aussi que la population du Québec s'approvisionne aux nouvelles des postes de télévision et de radio dont un grand nombre n'appartiennent pas encore aux principaux monopoles.

L'information écrite garde, cependant, assez d'importance pour que une contamination de cette troisième source suffise à brouiller n'importe quand l'ensemble du breuvage, si l'on peut dire.

En outre de déséquilibrer le jeu normal des forces démocratiques en ce qui touche la politique et le travail des législateurs, l'avènement d'un tel trust de journaux compromet notamment, sur divers points, la profession journalistique et le sort des journalistes eux-mêmes.

Un exemple: comme les financiers visent d'abord et surtout, selon leurs propres paroles ("La Presse", 26 mars) "à augmenter les pouvoirs de gains des compagnies contrôlées par Power Corporation et Trans-Canada", le prochain développement logique, dans l'organisation de la chaîne de journaux, sera sans doute l'uniformisation des principales nouvelles dans les journaux-membres.

Là où quatre ou cinq journaux indépendants pouvaient compter autant de reporters, courtiers, correspondants diversifiés, un seul homme à l'avenir devrait fournir une version unique, un seul et même texte à publier dans tous ces journaux contrôlés. Cela signifie pour la population un seul son de cloche sur les événements les plus importants, donc un genre d'information étreinte tandis que la profession journalistique sera sujette à d'implacables troupes dans ses rangs, tout cela par une recherche de l'objectivité, de placements effectués dans le domaine des journaux en vue d'"exploiter" un potentiel accru de gains" ("La Presse", 26 mars, p. 2).

### Pas de fèves au lard!

Comme l'écrivait un confrère le 25 mars, "que M. Desmarais se serve de cette masse d'argent (plus de dix milliards) pour contrôler le marché des fèves au lard ou fabriquer des poignées de portes, cela nous laisse indifférents. Mais que les fèves au lard soient ainsi associées, dans une ligne de pensée, au domaine de l'information, cela nous paraît dangereux, préjudiciable à l'intérêt public" — (Jean Côté).

Quant à nous, c'était d'avance notre avis que la formation de tout monopole démesuré dans le domaine de l'information constituait la pire chose pouvant survenir au Québec à n'importe quel moment et particulièrement dans la période très délicate de son histoire que nous vivons maintenant.

Il nous paraît en effet monstrueux et très cruel que le danger d'un tel contrôle de nos principaux journaux se présente précisément à l'époque où notre petit peuple de quelques millions de Canadiens français mène une lutte intense et plus généralisée que jamais et vue de l'affirmation et de l'épanouissement de son identité dans le maximum de lucidité et de fierté. Plus que jamais il a besoin de décider en toute dignité, sagesse et réalisme de son propre destin, de son véritable rôle humain, si modeste puisse-t-il être, sur ce continent et dans le monde.

Voilà surtout pourquoi nous croyons qu'il importe au plus haut point que l'Assemblée législative du Québec prenne de toute urgence tous les moyens possibles de sauvegarder ce bien commun extrêmement précieux, selon nous le plus précieux à l'heure actuelle, celui du droit à une information vraiment démocratique.

### D'autres aspects peu prometteurs

L'état de choses que nous combattons présente aussi d'autres aspects peu prometteurs.

Un angle de la situation auquel on ne porte peut-être pas suffisamment d'attention et qui prend au moins doublement d'importance depuis la transaction entre les Valeurs Trans-Canada et Power Corporation, c'est celui des domaines industriels et commerciaux dans lesquels les dirigeants du monopole de journaux ont en même temps d'énormes intérêts à protéger.

Pour n'en mentionner que quelques-uns, citons les compagnies de transport, d'assurances, de courses de chevaux, de produits forestiers, du gaz naturel et de production pétrolière, de produits chimiques, de construction, et les entreprises bancaires, de fonds mutuels et de financement à tempérament.

Advenant des litiges ouvriers-patronaux dans ces secteurs, impliquant des sociétés reliées ou non au monopole en question, comment assurer le public qu'il obtiendra une information impartiale sur l'activité des groupes syndicaux impliqués, sur le bien-fondé des réclamations et des griefs des travailleurs, sur l'attitude justifiée ou non des parties patronales? Si l'opinion a des intérêts, qui croira que le point de vue des employés aura droit de cité? Si, au contraire, une maison concurrente éprouve le même genre de difficultés, quel lecteur pensera que la version patronale obtiendra justice dans l'information?

Il n'y a donc pas que les syndicats de journalistes pour qui la situation actuelle recèle de grands problèmes...

### La loyale concurrence

En régime démocratique et d'entreprises privées, la loyale concurrence dans l'industrie et le commerce demeure un impératif de premier ordre.

Songeons alors qu'un trop vaste monopole des journaux détient non seulement "un potentiel accru de gains" et potentiel tout court de contrôle de l'information, mais également la maîtrise autocratique absolue de véhicules publicitaires extraordinairement puissants. (Il convient ici de mentionner le supplément "Perspecti-

Suite à la page 8

### Le choix du prochain chef libéral

1

## Les candidats qu'on doit, à regret, éliminer

par Claude Ryan

Au terme de l'épuisante course ouverte en décembre dernier par l'annonce de la démission de M. Pearson, le moment est venu de porter un jugement sur les hommes qui se disputent la succession du premier ministre du Canada.

Ce jugement est difficile à formuler. Car, si aucun candidat n'emporte d'emblée l'adhésion, aucun des neuf candidats sérieux ne saurait, non plus, être rejeté comme un pur insinuant. Tous ces hommes ont de la valeur. L'équité exige, à la suite de l'effort qu'ils ont fait, qu'on exprime une opinion sur chacun. Cette opinion, nous la formulerons en trois temps, afin de ne rien négliger. Il sera question, aujourd'hui, des candidats qu'il faut, à regret, éliminer. Nous parlerons demain des trois noms qu'il faut retenir. Jeudi, nous indiquerons notre préférence.

Parmi les candidats, il s'en trouve six qui, à notre sens, doivent être éliminés, du moins cette fois. Ce sont, dans l'ordre, MM. Greene, Kierans, MacEachen, Turner, Winters et Martin.

L'élimination de M. Greene va de soi. Après deux mois de campagne, le ministre de l'agriculture est probablement le seul, de tous les candidats, qui n'a point réussi à s'imposer comme figure nationale. M. Greene a dit, ici et là, des choses qui ne manquent pas d'intérêt. Sa personnalité n'est pas désagréable. Mais un fait s'impose à l'observateur, dans la présente course. M. Greene n'existe à peu près pas. Peu de gens l'écoutent; peu l'attendent; peu le redoutent. Il n'a rien du chef que l'on recherche.

Contrairement à M. Greene, M. Kierans a réussi fréquemment depuis deux mois à attirer l'attention en raison de l'excellence et de la pertinence de ses prises de position sur les grandes questions du jour. S'il fallait choisir le prochain chef uniquement sur la foi de ce que chaque candidat a dit pendant la campagne, M. Kierans serait l'un des deux ou trois principaux concurrents. Malheureusement, M. Kierans n'a pas de racines solides dans le parti libéral fédéral. Il n'a pas réussi à dissiper la réputation "d'outsider" qui était collée à son nom au début de la course. Il subsiste, de plus, à propos de ses qualités pratiques de leader des doutes trop grands pour qu'il puisse souhaiter être catapulté, du jour au lendemain, dans la fonction de premier ministre. Homme public original, intègre et vigoureux, M. Kierans devrait être appelé à évoluer le plus tôt possible sur la scène fédérale, mais pas comme chef du gouvernement et de son parti du moins pour l'instant.

Peu connu du grand public, M. MacEachen est l'un des éminences de la campagne qui s'achève. On le dit doté d'une solide organisation mais celle-ci, apparemment, n'a rien fait qui vaille. Il se peut que M. MacEachen obtienne un appui substantiel des délégués des Maritimes au premier tour. Dans le reste du pays, ses appuis sont clairsemés. Sa candidature n'a pas réussi, au cours des deux derniers mois, à franchir le cap de la "vraisemblance nationale". Son message n'a point passé.

L'élimination de ces trois candidats va, pour ainsi dire, de soi. Chacun possède une

personnalité intéressante. Aucun ne semble avoir, du moins aux yeux d'un secteur suffisamment large de l'opinion, l'étotef d'un chef de gouvernement. Il n'en va pas ainsi des trois autres candidats dont nous étudierons maintenant la personnalité, soit MM. Turner, Winters et Martin.

Jeune, entreprenant, ambitieux, pragmatique, cordial, M. Turner a étonné tout le monde par la vigueur de sa campagne et la force des appuis dont il jouit dans divers milieux. On avait tendance à considérer M. Turner comme un poids-léger de la politique. Cela ne sera plus possible. Il reste cependant que M. Turner, malgré tous ses efforts, n'a pas réussi à convaincre l'opinion qu'il est mûr pour la fonction de premier ministre. Sa pensée politique, par-delà les formules métalliques dans lesquelles elle aime s'envelopper, demeure imprécise et flottante. Ses options profondes restent difficiles à déchiffrer. Sa vigueur comme homme d'action reste à vérifier. Il sera peut-être premier ministre un jour.

On a pu croire, un moment, que la candidature de M. Winters allait déclencher une vague puissante d'enthousiasme. Cela ne s'est pas produit. Entré dans la course avec beaucoup de retard, hypothéqué au départ par sa réputation d'homme lié aux grands intérêts financiers et industriels, étiqueté sans nuance comme un représentant du conservatisme économique et social, M. Winters n'a pas réussi, au cours de sa trop brève campagne, à formuler un programme, à mobiliser des appuis, qui en eussent fait un candidat sérieux à la succession de M. Pearson. M. Winters reste pour nous un homme à la fois attachant et insuffisamment connu tant au chapitre des idées qu'à celui des qualités pratiques de l'homme d'action. Quand tout sera fini, nous continuerons de nous demander, avec des milliers de Canadiens, s'il n'aurait pas fait, en définitive, un bon premier ministre. Mais nous nous sentons incapable, sur la seule foi de ce que nous avons vu et entendu de lui et à son sujet, d'offrir à ce stade-ci une réponse affirmative.

Le candidat qu'on élimine le plus de peine à éliminer est sans doute M. Paul Mar-

tin. Toute la carrière de M. Martin semblait l'avoir préparé à la fonction de chef de son parti et du gouvernement. Il y eut même un moment, pendant la campagne, où ce rêve sembla devoir devenir réalité. Il nous apparaît malheureusement, à quelques jours du congrès, que le ministre des affaires extérieures n'a point réussi à effacer les doutes fondamentaux que faisait naître sa candidature. De tous les candidats, M. Martin est, en effet, celui autour duquel existe le "credibility gap" le plus prononcé. On l'estime, on le respecte, on le redoute, mais on hésite plus souvent qu'autrement à lui donner son adhésion. Cela tient à deux facteurs, dont il n'a pu enrayer l'effet. Il y a d'abord l'imprécision de ses attitudes sur la plupart des questions difficiles de l'heure. Il y a aussi l'incertitude qui règne quant au type de gouvernement qu'il donnerait au Canada. Ce "fossé de crédibilité" est tellement marqué, dans le cas de M. Martin, que même lorsque celui-ci adopte une question claire, on est enclin au scepticisme, soit parce qu'on s'étonne qu'il y soit venu aussi tardivement, soit parce qu'on redoute les interprétations élastiques qui pourraient être faites demain de l'opinion exprimée aujourd'hui.

Sensiblement plus âgé que les autres candidats, M. Martin a fait appel à la valeur de l'expérience. Malheureusement pour lui, il eût fallu, pour que cet argument prit du poids, que M. Martin se vit accorder l'appui d'une proportion importante de ses collègues du cabinet et de la députation. Or, il est significatif de constater qu'un seul collègue de M. Martin a daigné se porter solidaire de sa candidature. Cela signifie que même sur son terrain préféré, celui de l'expérience, M.

Martin n'a pas réussi à franchir le cap de la crédibilité.

On a suggéré que l'élection de M. Martin au poste de premier ministre pourrait avoir, sur l'évolution du pays, l'effet salutaire qu'eût sur la vie de l'Église l'accession du cardinal Roncalli à la fonction de pape. Pour que cette comparaison eût pu être vraisemblable, il eût fallu que, pendant la campagne, M. Martin déployât au grand jour des dons de spontanéité, de liberté d'esprit, comme en acquiescent parfois certains hommes au terme d'une longue carrière. Cela ne s'est pas produit. M. Martin est demeuré lui-même depuis deux mois. Ce mélange d'expérience plutôt conventionnelle, de sagesse méticuleusement calculatrice, de cordialité rejoignant trop peu souvent les sphères limpides de la simplicité toute nue, que représente M. Martin, n'est pas accordé aux besoins et aux attentes du Canada d'aujourd'hui. Au strict plan de la compétence, M. Martin reste un généraliste. Il ne possède aucune compétence très spécialisée qui ferait de lui un homme dont le Canada a absolument besoin, étant donné tel ou tel problème particulier.

### Outrecuidants

M. Martin aurait pu connaître, à l'occasion de la campagne qui s'achève, une sorte d'épiphanie comme il s'en produit de temps à autre au profit de personnes qu'on croyait irrémédiablement marquées par leur âge. Cette épiphanie ne s'est point produite. Même comme candidat de compromis, nous le voyons assez mal comme successeur de M. Pearson. C'est une conclusion qui nous fait mal et que nous aurions préféré ne pas devoir tirer. Mais nous obéissons, en ce faisant, à un devoir de notre métier, qui nous oblige à dire les choses comme nous les voyons.

### lettres

#### Outrecuidants

"Outrecuidant" est une vieille expression du vocabulaire français. Elle s'applique parfaitement aux Néo-Canadiens de Saint-Léonard-de-Port-Maurice qui réclament en ce moment des écoles anglaises "avec enseignement approprié du français comme langue seconde".

Si les Néo-Canadiens de Saint-

Léonard-de-Port-Maurice ne sont pas satisfaits du régime québécois, s'ils ne sont pas prêts à s'intégrer au milieu, qu'ils retournent d'où ils viennent ou déménagent dans les provinces anglaises.

Jean-Jacques LE FRANÇOIS  
Montréal, 28 mars 1968.

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOUASSA LE 11 JANVIER 1900  
Claude RYAN      André LAURENDEAU  
Directeur      Rédacteur en chef  
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL  
Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR  
Trésorier: Arthur LÉFÈVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à emprunter et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bd'Inglis, 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada, 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2<sup>e</sup> classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Faut-il libéraliser la loi sur l'avortement ?

# Quelques données documentaires sur la situation de l'avortement dans le monde

par Gilles Provost

Cette question soulève actuellement d'interminables polémiques. Chacun des partis en présence assimile l'autre à coup d'arguments définitifs qui ne se rencontrent pas: droit à la vie, problèmes sociaux, humanité du fœtus etc. L'aspect social est le principal pour l'autorité publique et c'est pourquoi je l'étudierai particulièrement. Pour le reste, je crois que tout le monde s'entend pour affirmer au moins qu'un avortement est une chose regrettable...

ble que l'on doit normalement chercher à éviter. Le présent article, fait par un profane, veut résumer les principaux points qui ressortent d'une consultation du répertoire bibliographique "Excerpta Criminologica", à la rubrique "Abortus Provocatus". Pour les 7 ou 8 dernières années, on peut trouver près de 200 articles de toutes sortes sur l'avortement, articles tirés de presque autant de revues. Il y a de quoi se faire un jugement valable...

peutiques et publient même des statistiques à ce sujet sans être aucunement inquiétés. Ceci suffit à faire comprendre les nombreuses demandes pour une loi renouvelée, précise et qui assurerait une plus grande protection au médecin. Celui-ci veut savoir à quoi s'en tenir.

### Surtout des femmes mariées

Il est très intéressant de noter l'état civil des femmes qui se font avorter tant pour les avortements clandestins que pour les avortements légaux là où c'est permis: Selon l'enquête de Mlle Auclair, tous les cas mentionnés (sauf un) étaient des femmes qui avaient déjà des enfants ou qui en désiraient un jour. Une enquête faite à Helsinki en 1959 montre que les femmes mariées avortent surtout à la deuxième ou à la troisième grossesse. Les célibataires, évidemment, avortent surtout à la première mais elles sont une faible minorité. De même, à Amsterdam, une enquête portant sur 3.400 patientes a révélé que 81% étaient mariées. Même chose dans les hôpitaux américains où la proportion est même de 90%. Si l'on en croit une revue publiée en France, par LIFE, il y a quelques mois, dans plusieurs pays comme l'Italie, l'Espagne et certains états sud-américains l'avortement serait le principal moyen utilisé par les couples pour limiter les naissances. Beaucoup de femmes avorteraient de sept ou huit fois! Certains prétendent même que dans les pays scandinaves,

1/3 des femmes de plus de trente ans ont subi au moins un avortement. En Inde, une enquête a révélé en 1963 qu'il y avait 40 avortements pour 100 naissances. 1/3 de celles qui avaient avorté désiraient des enfants.

### Les motifs de l'avortement

Ceci nous mène à voir pourquoi les gens recourent à l'avortement. Les cas limites sont extrêmement rares: Je n'ai trouvé aucune étude sur les conflits entre la vie de la mère et celle de l'enfant. Une analyse sur l'avortement thérapeutique à New York affirme que les cas d'avortement pour maladie physique (plus large que "risque de mort") peuvent être presque qualifiés de RARES à New York dans les 20 dernières années. A l'échelle du pays, d'autres auteurs mentionnent que les avortements légaux sont habituellement motivés par des raisons psychologiques. A Copenhague, sur 500 demandes pour avortement, le jury en avait accordé 182 en 1964. 81,2% étaient accordés pour les raisons suivantes: dépression, psycho-nevroses et "état de stress chronique". Ce dernier se manifeste par de la fatigue, de l'irritabilité, des maux de tête ainsi qu'un manque d'attention et de sommeil. 37% des permissions reposaient sur cette raison.

Evidemment, les maladies psychologiques sont en étroite relation avec les problèmes socio-économiques. Les études sur le stress comme indication pour l'avortement insistent sur le fait qu'il s'a-

git au fond d'une interaction de facteurs sociaux psychiques et somatiques: Il y a donc une haute proportion de femmes âgées, de femmes avec de grosses familles ou vivant dans la pauvreté, souvent à la campagne. Les raisons sociales sont multiples: en 1963, une enquête portant sur 936 cas au Danemark a révélé que 10% des femmes ont des problèmes mineurs (?) et que la moitié gagnent la vie de la famille. La moitié ont aussi des ennus financiers très graves et autant ont un mari alcoolique depuis au moins 5 ans. Enfin, 1/3 ont des conditions de vie très mauvaises. Corrélativement, une autre étude montrait que le taux d'avortement est sensiblement plus élevé chez celles qui ont des problèmes dans leur famille ou avec leur conjoint. L'enquête de Mlle Auclair, de son côté, montrait que les avortements clandestins avaient de multiples raisons: santé déficiente, manque de logement, manque d'argent, pressions sociales diverses etc. Comme le disait une des réponses: "Ceux qui possèdent une chambre pour eux seuls devraient s'interdire de juger ceux qui vivent en tasses sur quelques mètres carrés et d'exiger d'eux quoi que ce soit".

Enfin il y a des aspects technico-religieux qui peuvent aussi entrer en ligne de compte: Soit que les gens ignorent les méthodes anticonceptionnelles soit qu'ils soient empêchés de les utiliser pour des raisons morales... On rapporte plusieurs cas de gens qui ne pouvaient se permettre d'a-

voir d'autres enfants. Ne pouvant utiliser de méthodes "antinatutelles" pour des raisons morales ni des méthodes "naturelles" par suite du désaccord du conjoint et du risque de ruine du ménage, des femmes se retrouvaient enceintes et devaient recourir à l'avortement...

### Indication médicale ou... sociale?

En fait, il est très difficile de tracer la frontière entre les indications psychologiques et sociales. Dans les pays où existent des lois comme celle que propose le bill Trudeau (permis pour vie et santé de la mère), de multiples

articles soulignent que l'on peut noter de larges variations et inconséquences dans les attitudes et la pratique psychiatrique: un article suisse dit que le psychiatre est porté à s'identifier aux parents. Un autre mentionne que le médecin se laisse souvent guider par la pitié envers la femme enceinte. En Finlande, affirme un autre, les indications sociales sont insuffisantes mais de nombreux psychiatres donnent des certificats médicaux sur les seules indications sociales. On comprend que les avortements psychiatriques finissent par représenter 60% du nombre total.

Or les résultats parlent d'eux-mêmes: à la suite d'une opération quelconque, 23% de celles qui avaient subi l'avortement saignaient encore de 4 à 15 jours après. Dans l'autre groupe, la proportion est 200 fois plus faible! De même, la fièvre, les douleurs abdominales ou les maux de dos prolongés étaient environ dix fois plus fréquents chez celles qui avaient avorté que chez les autres. (cf: World Medical Journal, 1966, New York, p. 170 ss). D'autre part, des médecins anglais signalent qu'on n'a pas de preuve que la grossesse aggrave des troubles mentaux ni que l'avortement coupe court aux psychoses. On souligne aussi qu'il n'y a pas d'augmentation de désordre mental ou du taux de suicide en cas de refus d'avortement.

## 1- Le problème de l'avortement

### Le nombre des avortements

Il y a certainement là un problème: Une enquête faite par Marcelle Auclair auprès des lectrices de la revue Marie-Claire (cf: Le livre noir de l'avortement, 1962) avait reçu 581 réponses faisant mention au bas mot de 2960 avortements dont 80% faits par des profanes. Au total, 88% avaient eu lieu dans le secret. En somme, pour un avortement connu, il y en avait près de dix inconnus. Aux USA, beaucoup d'auteurs prétendent qu'il y a 100 fois plus d'avortements illégaux que de légaux. Ils avancent alors le chiffre de 1 million d'avortements par an. Par contre, beaucoup citent ce chiffre avec réserves et signalent qu'il est très difficile d'être précis dans ce domaine puisque tout est fait en cachette. Un article prenait à partie les affirmations selon lesquelles il y aurait 100.000 avortements

clandestins par an en Angleterre. En se fondant sur le nombre de morts de suites de tels avortements, il montre que le chiffre de 10.000 serait plus juste. Par contre, plusieurs pays ont des lois assez larges et permettent de recueillir un matériel valable pour une étude sérieuse du problème comme nous verrons plus loin.

### La loi canadienne

Au Canada, la loi considère tout avortement comme un homicide. C'est donc un acte criminel, même quand il s'agit de sauver la vie de la mère! Cependant, la jurisprudence est plus large et on a acquitté, dans le passé, des médecins avorteurs dans des cas limites. Les médecins ne savent donc pas exactement jusqu'où ils peuvent aller et sont donc fort réticents. De toutes façons, certains hôpitaux de Toronto font couramment des avortements théra-

## Réponse à un article de J.-M. Léger

# Les incidents de frontière entre Israël et la Jordanie

par David Lévy

Monsieur le directeur, J'ai lu avec consternation le commentaire de M. Léger intitulé "Résistance et représailles en Palestine", paru dans la rubrique "L'Événement" (Le Devoir du 22 mars 1968). Permettez-moi de vous faire part de certaines réflexions. En premier lieu, M. Léger se lamentait sur "la malheureuse Jordanie", la "pauvre Jordanie qui écope une fois de plus..." et j'en passe. Que M. Léger soit sincèrement touché du sort de la Jordanie, c'est son droit. Mais peut-on rappeler à M. Léger que c'est la Jordanie — dont le roi venait de signer avec M. Nasser un pacte militaire — qui at- taqua la première le 5 juin 1967 dans l'espoir sans doute d'avoir sa part du gâteau en cas de vic-

toire arabe? Mais les prévisions du roi Hussein ne se sont pas réalisées et actuellement lui et son peuple ne font que supporter les conséquences d'une erreur de calcul politique. Autant que je sache, le Liban qui était resté neutre n'eût pas à être inquiété. M. Léger peut-il nous expliquer pourquoi, contrairement à l'Égypte et même à la belliqueuse Syrie qui interdisent aux commandos arabes d'opérer à partir de leurs territoires, seule la Jordanie n'a rien fait pour mettre un terme aux activités des "fedayin"? Faut-il rappeler en outre — et ceci a beaucoup d'importance, car beaucoup semblent l'ignorer — que les actes de terrorisme arabe contre les Israéliens ne sont pas une conséquen-

ce directe de la guerre de juin 67 mais qu'ils remontent à la naissance de l'État hébreu. En somme, que semble-t-on conseiller aux Israéliens? de se croiser les bras et de se laisser massacrer patiemment? En second lieu, M. Léger ne peut s'empêcher d'établir une comparaison entre, d'une part, les actions contre-terroristes menées par Israël et, d'autre part, "les ratisages des anciennes puissances coloniales et les opérations punitives des nazis durant la deuxième guerre mondiale". Combien est grande la tentation de faire un pas de plus — rien de plus facile — et d'assimiler les Israéliens — et pourquoi pas les Juifs en général puisqu'on y est? — aux colonialistes et aux nazis. O ironie de l'histoire...

En troisième lieu, examinons rapidement les solutions proposées par M. Léger: évacuation immédiate de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967. Tranquillisez-vous monsieur, les responsables israéliens — du moins certains et c'est de bon usage diplomatique — ont affirmé à plusieurs reprises qu'ils libéreraient ces territoires aussitôt que les Arabes engageront des pourparlers de paix, dès qu'ils reconnaîtront à l'État juif le droit d'exister et de vivre tranquillement comme n'importe quelle autre nation. Quant à la paix préconisée dans le cadre du "plan de 1947 des Nations unies" on peut penser que M. Léger semble mal renseigné à ce sujet (ce sont les Arabes qui l'avaient rejeté en déclenchant des attaques contre les Juifs de Palestine, en novembre 1947) et qu'il se montre en cela plus royaliste que le roi dans l'ensemble les Arabes aujourd'hui ne vont pas jusque-là.

En quatrième lieu, il y a lieu de s'étonner du sentiment de certains gens à l'égard ou à l'encontre d'Israël selon les fluctuations et les vicissitudes de l'histoire: pour M. Léger Israël ne mérite la sympathie que dans la mesure où il est faible (on veut bien se souvenir alors de David et de Goliath). Mais malheur à Israël s'il devient trop fort, alors on lui retire toute sympathie ("L'image d'Épinal d'antan s'atténue", étrange comportement! En cinquième lieu enfin, faut-il rappeler que c'est Israël qui fut acculé à la guerre en juin dernier? Qui ferma le détroit de Tiran? Qui concentra près de 100.000 hommes dans le Sinai? Qui affirma que le but visé était "la disparition d'Israël"? Qui, si ce n'est Nasser? Qui exhorta les Arabes "à n'épargner aucun Juif" si ce n'est Choukri? Qui depuis vingt ans promet aux Israéliens "une baignade finale" dans la Méditerranée si ce n'est les Syriens? Et j'en passe...

Pour moi, monsieur Léger, un journaliste doit faire la part des choses s'il veut être objectif dans son jugement. Rassurez-vous, je ne prétends pas que les Israéliens soient tous des anges mais je refuse de croire qu'ils soient tous des démons. Il en est de même des Arabes. Au lieu de jeter de l'huile sur le feu, il serait plus profitable de donner aux deux parties en cause des conseils de modération, afin de ramener la paix dans cette région du monde, si chère aussi bien aux Juifs qu'aux Arabes qu'aux Chrétiens...

**SAF** le premier Trust canadien-français vous offre

**7 1/2%** d'intérêt sur vos dépôts de 5 ans

avec **PRIVILÈGE D'EMPRUNT**

**EN PRIMEUR**

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI DE 5 ANS À 7 1/2%

Remplissez ce coupon et postez-le avec votre chèque à:

**SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE**

10 rue St-Jacques, Montréal, Tél.: 844-3961

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

MONTANT \$ \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

L.D. 29-3-68

Dépôt minimum: \$1.000.

Tous sujets à changement - Un certificat-Dépôt vous sera transmis

**INDISPENSABLE**

Ne nécessite aucun produit, combat l'air pollué par son super oxygène.

Détruit odeurs de toutes sortes. Fumée de cigarette, cigare, cuisine, poussière, microbes.

Toutes les bactéries nuisibles.

Stimule la croissance des plantes.

Soulage la tension nerveuse.

Supprime la fatigue — facilite la respiration. Toujours l'air pur pour moins de 5¢ par semaine.

**ERZON**

Bon pour maison privée

Bureaux

Locaux commerciaux et industriels

**POUR UN ESSAI GRATUIT**

Appelez, Montréal, 273-7734

Boren Distribution - 692 ouest, Jean-Talon, Mtl.

**SANS AUCUN ENGAGEMENT:**

Je désire recevoir GRATUITEMENT des renseignements plus complets sur le purificateur d'air électrique ERZON supprimant réellement toutes les ODEURS et FUMÉES — EXEMPLE: cuisine, tabac et réoxygénant l'air pour un cubage d'environ 1400 pi. cu. L.D. 2-4-66

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_ TEL. \_\_\_\_\_

**Café Normand**

Vous en passez la grille et vous passez en France. Le décor est unique, le menu superbe. On réserve par téléphone à 842-7777.

HÔTEL SHERATON MT-ROYAL

**COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE**

INSCRIPTIONS POUR 1968-69

DATE LIMITE: 15 mai 1968

**COURS DU C.E.G.E.P.**

-Préparations à toutes les facultés universitaires - 2 ans

-Professionnels: NURSING

**ADMINISTRATION**

**CONDITIONS D'ADMISSION:**

a) Avoir complété la classe de secondaire V, Belles-Lettres, 12e C.P.E.S. ou l'équivalent.

b) Avoir complété une 11e année et être capable, en un maximum de six (6) cours d'appoint, d'atteindre le niveau de connaissances des groupes d'étudiants énumérés en a).

c) Les adultes qui ont 18 ans et plus peuvent être admis, sous condition, même s'ils ne présentent pas les qualifications énoncées plus haut: il leur faudra réussir cinq (5) des six (6) premiers cours avant d'être admis définitivement.

Pour demande de formule d'inscription, écrivez au:

**Bureau des admissions,**  
Collège Bois-de-Boulogne,  
10,500 Bois-de-Boulogne,  
Montréal 12.  
**Téléphone: 334-4921**

Suite à la page 6

# Suites de la première page

## HANOÏ

président a décidé de prendre une initiative sur le plan de la guerre sans avoir reçu la moindre indication que le gouvernement nord-vietnamien serait prêt à répondre favorablement.

Il convient donc de s'attendre, dans l'immédiat, à la poursuite des combats au Sud-Vietnam et même à une recrudescence des opérations. L'annonce de l'envoi rapide de 13.500 hommes en renfort au Vietnam et du rappel de plusieurs dizaines de milliers de réservistes répond à cette conviction de l'Administration que la guerre va se poursuivre.

L'espoir des Américains est que Ho Chi Minh, avec le temps, se rendra progressivement compte qu'une victoire militaire est aussi exclue pour lui que pour les Etats-Unis et qu'il convient donc d'envisager sérieusement des discussions pour préparer la paix. On reconnaît, dans la capitale fédérale, que le chef du gouvernement de Hanoï tient maintenant la clef du problème et qu'il est en mesure de faire trainer les choses afin de choisir le moment qu'il jugera le plus avantageux pour donner suite à la proposition de M. Johnson.

La "formule de San Antonio" est maintenant lettre morte. Les Etats-Unis ont entamé une désescalade qui, sans répondre à la totalité des demandes du Nord-Vietnam, n'en est pas moins importante.

La cessation partielle des bombardements du Nord-Vietnam est un premier pas. Sa durée n'a pas été fixée par le président. Les cercles informés affirment que M. Johnson est décidé à attendre un délai très raisonnable pour y mettre fin.

Un geste de Hanoï, affirmé, entraînerait un nouveau pas dans la désescalade américaine. La grande inconnue est cependant l'interprétation que Ho Chi Minh donnera à la décision de M. Johnson d'abandonner la présidence le 20 janvier prochain, lorsque le peuple américain aura élu un nouveau président. La réaction du leader nord-vietnamien sera d'autant plus négative qu'il verra un signe de faiblesse ou qu'il jugera préférable d'attendre pour négocier avec une toute autre personne que M. Johnson.

## Premières réactions soviétiques

LONDRES (AFP) — "Ma réaction à la déclaration du président Johnson est qu'en premier lieu l'arrêt des bombardements n'est pas total et, deuxièmement, qu'il n'est pas inconditionnel et c'est tout ce que j'ai à dire", a déclaré l'ambassadeur de l'URSS, M. Mikhail Shtromovskiy, à l'issue de son entretien avec le secrétaire au Foreign Office, M. Michael Stewart.

L'ambassadeur a ajouté qu'il verrait probablement de nouveau M. Stewart.

## L'AVORTEMENT

Suite de la page 5

fortement est une solution de facilité alors que cela devrait être un moyen extrême. A ce sujet, inutile de répéter ce que nous avons dit plus haut sur les pressions que subissait le médecin. On insiste souvent sur la difficulté et même l'impossibilité de tracer des normes précises sur le plan médical. Des raisons comme le danger de suicide sont fort délicates à apprécier mais une enquête faite en Suisse en 1963-64 a montré que le taux de suicide chez les femmes enceintes était six fois moindre que chez les autres femmes. De même, à Budapest, sur 998 suicides féminins, seulement 326 femmes étaient fécondes et 11 enceintes. Il semble donc clair que la grossesse aurait un effet préservatif heureux.

### 4- Les solutions au problème

Même si certains auteurs prétendent que la liberté totale résoudrait tout problème, ce que nous venons de dire semble prouver le contraire. D'ailleurs, en de nombreux pays comme l'Inde, c'est impraticable faute de médecins. Par contre, partout dans le monde,

Enfin, l'argument majeur des adversaires à la libéralisation de la loi est qu'elle ne règle absolument rien puisqu'elle ne diminue pas sensiblement le nombre des avortements clandestins. Tellement d'enquêtes le prouvent que cela n'est absolument pas contestable! En 1952, au Japon, il y eut un million d'avortements légaux et environ 700.000 clandestins... On a les mêmes résultats en Suède (Ingelman-Sundberg, 1951), à Helsinki (Oiki, 1956) et à Tampere (cf. revue *Duodocim*, Helsinki, 1962, p. 946-953). Au Danemark, un auteur souligne que l'avortement illégal est passé de 70 à 200 pour 1.000 enfants vivants, en 25 ans.

tous les auteurs sont d'accord pour demander qu'on accorde une attention toute spéciale au problème des contraceptifs: qu'on subventionne des recherches pour en trouver de plus simples d'emploi, plus faciles à obtenir et plus économiques. On insiste sur l'éducation sexuelle plus sérieuse pour les adultes aussi bien que pour les enfants, sur la nécessité d'ouvrir d'urgence des centres de planning familial.

La où l'avortement est permis, on insiste sur la nécessité d'avoir une loi claire et précise, avec des normes plus strictes. On demande aussi une surveillance des hôpitaux tout en signalant que tout cela ne suffit pas et qu'il faut tout un travail social parallèle. Il faut une action à long terme pour que les gens ne soient plus forcés d'avorter: réformes sociales, éducation à la responsabilité, aide psychologique, éducation sur le sens de la vie et, enfin, exigences plus strictes envers ceux qui veulent fonder un foyer. La voie est tracée, il est temps de se mettre à la tâche!

La conduite de la guerre est la principale cause de mécontentement et de divisions intérieures et c'est certainement parce qu'il a reconnu la profondeur de la désapprobation populaire vis-à-vis de la façon dont la guerre se déroulait que le président a décidé de ne pas risquer d'être vaincu ou par son propre parti ou par l'électorat national.

Elle rend plus facile la tâche d'assurer la participation de l'industrie canadienne et l'avancement de la science et de la technologie au Canada.

Le contrôle gouvernemental des communications est selon le gouvernement un élément fondamental de la sécurité nationale.

néage dans la résidence présidentielle, il y a plus de 52 mois.

Le président pouvait, malgré tout, espérer encore être désigné par la convention démocrate comme candidat du parti. On n'a rejeté qu'une ou deux fois dans l'histoire des conventions politiques américaines la candidature du président en exercice. Il devait commencer cependant à avoir certains doutes sur l'élection de novembre. Les profondes divergences créées dans l'opinion par le conflit vietnamien risquaient de lui aliéner de nombreux votes de démocrates qui auraient préféré s'abstenir que de voter pour lui ou pour un candidat republicain de la tendance Richard Nixon.

Le même handicap risque de gêner une possible candidature de M. Humphrey qui s'est identifié depuis 1964 — au grand désarroi de ses amis libéraux — à la politique conservatrice du président. La place de M. Robert Kennedy dans l'éventail électoral prend donc maintenant le pas sur toutes les autres au sein du parti démocrate.

## JOHNSON

dimanche à préparer des plans pour les futures activités politiques du président.

M. Johnson a maintenant affirmé non seulement que son retrait de la course à la Maison Blanche est irrévocable, mais qu'il n'effectuera aucune pression pour tenter d'influencer la convention dans le choix qu'elle sera amenée à faire en août à Chicago. Cette dernière promesse n'est pas encore complètement prise au sérieux. On voit mal M. Johnson se placer volontairement et totalement à l'écart, lorsque l'heure de la vérité aura sonné pour les démocrates. Seuls des événements imprévus — et une conversation avec M. Robert Kennedy pourrait en être l'amorce — sembleraient propres à lui faire rester fidèle à cette renonciation à toute participation active à la lutte électorale.

C'est sûrement M. Hubert Humphrey qui, dans le fond de sa pensée, serait le meilleur candidat. Mais, en renonçant à sa propre candidature près de cinq mois avant la convention de Chicago, il ne laisse que très peu de temps à son vice-président pour se lancer dans la bataille. M. Humphrey — en raison de la fermeture des listes électorales — ne pourrait maintenant participer qu'aux élections primaires du Dakota du sud, de Californie et du district de Columbia. En contrepartie, la décision de M. Johnson a été prise beaucoup trop tôt pour pouvoir influencer la convention en faveur de M. Hubert Humphrey.

Mais le vice-président, s'il prend le relais de son chef de file, devra tenir compte des motifs politiques profonds qui ont amené M. Johnson à prendre une décision aussi surprenante. L'impopularité de sa politique vietnamienne était devenue telle que près des deux tiers de l'électorat américain était arrivé à se prononcer contre sa continuation. Le prestige de l'actuel occupant de la Maison-Blanche était tombé au point le plus bas depuis qu'il avait emme-

## McCARTHY

tueraient "un premier pas" pouvant mener à la formation à Saigon d'un gouvernement de coalition avec le Front national de libération qu'il préconise depuis plusieurs mois déjà.

M. McCarthy, à la veille du scrutin décisif du Wisconsin, paraissait souriant et détendu.

Le sénateur Robert Kennedy venait en tête de tous les candidats possibles à la présidence des Etats-Unis, avant l'annonce de la décision de M. Johnson de se retirer de la course à la Maison-Blanche, selon un sondage effectué dans tous les secteurs de l'opinion publique par l'Institut Harris.

Le principal perdant à l'heure actuelle est apparemment le sénateur Eugene McCarthy, battu à la fois par M. Richard Nixon, par 43 pour cent des voix contre 34 et de justesse par le gouverneur republicain de New York M. Nelson Rockefeller par 35 pour cent contre 36.

Le sondage, effectué la semaine dernière, indique par contre que l'électorat dans son ensemble préférerait M. Kennedy à M. Nixon par 44 pour cent des voix contre 39 au principal challenger republicain.

L'avance de M. Kennedy sur M. Rockefeller était plus notable encore — 44 pour cent contre 34.

A titre indicatif, le président Johnson ne menait de son côté sur M. Nixon que par 41 pour cent des voix contre 39, et se retrouvait à égalité avec M. Rockefeller.

NEW YORK — La décision du président Johnson de se retirer de la course à la présidence "réflète le profond malaise ressenti par tous les Américains à la suite des divisions intérieures résultant de la guerre du Vietnam, de la détérioration des relations raciales et d'une situation économique dangereuse", écrit le *New York Times* dans un éditorial.

"La conduite de la guerre est la principale cause de mécontentement et de divisions intérieures et c'est certainement parce qu'il a reconnu la profondeur de la désapprobation populaire vis-à-vis de la façon dont la guerre se déroulait que le président a décidé de ne pas risquer d'être vaincu ou par son propre parti ou par l'électorat national."

NEW YORK — Le *Wall Street Journal* estime, dans son éditorial de tête, que la décision du président Johnson de ne pas se représenter aux élections présidentielles peut être interprétée de plusieurs façons: "L'une est que la dou-

ble candidature des sénateurs Kennedy et McCarthy indique une telle division dans le parti démocrate que M. Johnson ne peut envisager un combat susceptible de le détruire..." Une autre explication possible est que le président est personnellement trop fatigué des querelles bipartisans et au sein de l'Administration pour désirer continuer à s'en mêler... Mais la raison la plus convaincante qui apparaisse maintenant est que la guerre au Vietnam et le degout qui en est résulté dans le pays ont pris des proportions dépassant ce qu'il peut supporter, en pensée et en action. S'il en est ainsi et si le président n'assie pas simplement de rallier la nation et son parti derrière lui et de nuire à ses ennemis, les Etats-Unis devront se pencher sur les implications de cette guerre beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent."

## TRUDEAU

choix exprimés par les 1.045 délégués consultés. Ce sont: Trudeau: 328; Martin: 166; Hellyer: 165; Winters: 110; Turner: 80; MacEachen: 77; Sharp: 65; Greene: 29; Kierans: 25.

Radio-Canada a obtenu l'opinion de 2.119 délégués. Ils votèrent comme suit: Trudeau: 609; Martin: 346; Hellyer: 329; Turner: 224; Winters: 213; MacEachen: 163; Sharp: 139; Kierans: 58; Greene: 16.

"The Gazette", dont la projection porte sur 2.115 délégués, obtient les résultats suivants: Trudeau: 708; Martin: 389; Hellyer: 357; Winters: 254; Turner: 161; Sharp: 142; MacEachen: 54; Kierans: 34; Greene: 16.

"The Gazette" et Radio-Canada signalent qu'environ 350 délégués sont ou bien indécis ou bien inaccessibles. L'enquête de la Presse canadienne a porté sur toutes les provinces, sauf Terre-Neuve ou l'organisateur libéral, M. J.B. Ashley, a déclaré qu'aucun des 84 délégués ne s'était engagé. M. Ashley a ajouté qu'il n'est pas encore décidé si la délégation de Terre-Neuve votera en bloc.

L'enquête de la Presse canadienne indique, pour chacune des provinces, les résultats suivants: le-du-Prince-Edouard (24 délégués consultés sur 61): MacEachen 4, Winters 1, aucune réponse 19.

Nouvelle-Ecosse (66 délégués sur 128): MacEachen 43, Winters 2, aucune réponse 21.

Nouveau-Brunswick (60 délégués sur 127): Trudeau 7, MacEachen 7, Martin 6, Hellyer 5, Winters 5, Sharp 4, Turner 2, Greene 1. Aucune réponse 22.

Quebec (444 délégués sur 601): Trudeau 198, Martin 63, Winters 44, Hellyer 19, Sharp 17, Kierans 11, Turner 9, MacEachen 1. Pas de réponse 82.

Ontario (528 délégués sur 711): Hellyer 84, Trudeau 69, Martin 36, Winters 37, MacEachen 22, Sharp 21, Greene 21, Turner 18, Kierans 1. Aucune réponse 199.

Manitoba (78 délégués sur 91): Hellyer 23, Trudeau 14, Martin 13, Winters 10, Sharp 8, Turner 4, Greene 3. Aucune réponse 3.

Saskatchewan (78 délégués sur 136): Martin 12, Winters 9, Trudeau 5, Sharp 4, Greene 4, Hellyer 2, Kierans 2. Pas de réponse 40.

Alberta (114 délégués sur 182): Trudeau 23, Turner 13, Hellyer 12, Sharp 8, Martin 6, Winters 2, Kierans 1. Pas de réponse 49.

Colombie-Britannique (138 délégués sur 216): Turner 28, Hellyer 20, Trudeau 12, Martin 10, Kierans 10, Sharp 2. Pas de réponse: 56.

Yukon-T. du N.-O. (12 délégués sur 23): Turner 6. Pas de réponse: 6.

## SATELLITES

contrôle que le gouvernement veut maintenir sur le système pourrait s'exercer selon d'autres moyens. De toutes façons, la législation proposée à l'automne indiquerait la nature et l'étendue de la réglementation du système en tenant compte de la législation générale sur les télécommunications.

Si tout va bien le gouvernement estime que le Canada pourrait utiliser un satellite dès 1971 s'il s'agit d'un satellite à quatre canaux et en 1972 s'il s'agit d'un satellite à 12 canaux. (Un canal peut être utilisé pour une émission télévisuelle ou pour six cents circuits téléphoniques).

Dans une déclaration du premier ministre rendue publique en même temps que le Livre blanc, le chef du gouvernement précise que "les deux systèmes, en surface et par satellite, sont complémentaires. Mais le satellite est le seul moyen économique d'assurer un service de communications entre des endroits très éloignés et non reliés par des centres de population."

"Parmi les raisons invoquées par le gouvernement pour justifier sa participation à un système de télécommunications par satellites on note les suivantes:

- Elle rend plus facile la tâche d'assurer la participation de l'industrie canadienne et l'avancement de la science et de la technologie au Canada.
- Le contrôle gouvernemental des communications est selon le gouvernement un élément fondamental de la sécurité nationale.

La relation entre les satellites domestiques de communication avec l'intérêt du pays (ses politiques nationale et internationale) est d'importance vitale et primordiale.

Elle permet l'extension à toutes les régions du pays des services de télévision dans les deux langues, l'une des dimensions les plus importantes de la politique culturelle du Canada.

Enfin, mentionne le Livre blanc, "l'identification nationale est intimement associée aux progrès technologiques. On ne peut pas ignorer le rôle que des programmes comme celui-ci peuvent jouer en attirant et en gardant, chez nous des hommes de science, des ingénieurs et d'autres spécialistes, et en leur permettant d'identifier leurs aspirations à celles du Canada."

En dehors des progrès qu'un tel système favoriserait sur le plan de la télévision et des communications téléphoniques, il rendrait d'innombrables services dans le domaine de la recherche et du sauvetage, de la défense, en cas d'urgence, et de diverses autres façons.

L'urgence d'une décision canadienne dans le domaine des satellites tenait au fait qu'on s'attend que l'orbite synchrone soit rapidement occupée: "Si la mise en marche d'un système domestique canadien ne se fait pas très tôt, poursuit le livre blanc, les événements pourraient bien décider du sort d'un tel système. Il faudra donc en venir à un accord, le plus tôt possible, afin de s'entendre quant à l'usage des radiofréquences attribuées par l'Union internationale des télécommunications et quant aux positions requises pour les satellites du système canadien de télécommunications domestiques par satellite."

Les Russes sont actuellement les seuls à utiliser des satellites pour leurs télécommunications domestiques, mais ce ne sont pas des satellites synchrones et le Canada serait le premier à projeter le lancement de ce type d'instrument dont le faisceau, si le satellite était posté au-dessus de l'équateur à 22.300 milles d'altitude entre les longitudes 80 degrés ouest et 120 degrés ouest, balayerait tout le Canada.

Questionné sur l'intérêt des provinces dans la société qui sera créée plus tard, M. Drury a dit que ceux qui y participeraient ne le feront que pour des motifs de contrôle ou de profit: le ministre voit mal comment les provinces pourraient justifier une participation dans l'un et l'autre cas.

Le ministre a dit que les satellites projetés seraient des satellites domestiques, que ce dont Québec parle est d'un satellite international et que par conséquent il ne peut y avoir de conflit possible entre les deux gouvernements.

Il a ajouté que le nouveau système ne produira pas d'émissions, qu'il n'est qu'un transmetteur et que, comme le gouvernement a juridiction sur la question des micro-ondes, il n'y a pas de conflit possible là-dessus non plus.

Le Livre blanc établit ainsi de son côté la juridiction du gouvernement canadien dans les aspects internationaux de la mise sur pied d'un système de satellites.

"Le gouvernement est évidemment responsable de toutes les négociations internationales ayant trait aux satellites de communication, domestiques et internationaux."

"Les négociations avec des pays étrangers pour les services de lancement et les discussions au sujet de l'utilisation des radiofréquences et des positions sur une orbite synchrone, touchent des domaines complexes et délicats de la politique nationale et internationale. Le gouvernement est le seul corps qui puisse négocier avec d'autres pays dans ces domaines."

L'annonce de la mise sur pied par le gouvernement d'un système canadien de satellites de communication est un indice qu'Ottawa est beaucoup plus avancé à cet égard que le Québec. On sait que le Québec manifeste beaucoup d'intérêt pour les communications par satellites et que, de crainte que personne "la-haut" ne parle français, M. Johnson a fait des démarches pour que la France l'aide à trouver une place "pres du soleil".

Plusieurs entreprises privées s'intéressent également de très près aux télécommunications par satellites et certaines d'entre elles ont déjà présenté au gouvernement des projets très bien documentés pour l'édification d'un système canadien.

C'est d'ailleurs pourquoi le gouvernement dans son Livre blanc insiste largement sur le rôle que l'entreprise libre sera appelée à jouer dans son projet.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 mars 1968.

H.W. Brodeur, Protonotaire adjoint C.S.M.

BEAUCHEMIN & VALIQUET, Avocats, 412, rue St-Jacques, Suite 1003, Montréal 3.

Procureurs du demandeur et qual.

Le défendeur ROBERT RODRIGUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONT

# Un congrès moins dramatique?

Suite de la première page

heures de pointe dans le centre de la ville et qu'un grand nombre de rues au cœur même de la capitale sont en réparation, des délégués feraient bien de commencer maintenant à s'exercer à la marche.

Dans les chambres d'hôtel le congrès commence au jour d'hui ou demain mais il ne sera ouvert officiellement que jeudi matin par les procédures routinières habituelles. A la fin de l'avant-midi les candidats devront remettre aux autorités du congrès les documents de leur mise en présentation qui doivent comprendre une liste de signatures de 50 libéraux, ce qui écartera bon nombre de candidats marginaux.

Les délégués se mettent au travail jeudi après-midi. Durant de longues heures les principaux candidats se décideront du sort des candidats marginaux par suite de la mise en présentation défilée

ront dans trois ateliers de travail où ils adresseront la parole sous trois thèmes généraux, notre vie, notre économie et notre monde, notre pays. Chaque candidat aura droit à trente minutes qu'il pourra employer de la façon qu'il préfère et selon son style propre.

Les membres de chaque atelier n'ont pas été fixés. Les délégués pourront s'ils le veulent suivre leur favori dans les ateliers ou rester tout l'après-midi dans le même et écouter patiemment la longue litane des positions constitutionnelles, économiques, financières des candidats.

Les ateliers ne prennent aucune décision de politique; ils ne sont là que pour permettre aux candidats de s'exprimer sur une grande variété de sujets.

Mais la fête, le carnaval ne commence pas avant jeudi soir. C'est le moment qu'ont

choisi les organisateurs pour permettre au parti de faire ses adieux à son chef des 10 dernières années, Lester B. Pearson. Fanfares, ballons, vaudeville, tout y sera et dans un grand discours aux troupes libérales du pays le premier ministre soufflera les chandelles de ce dixième anniversaire. Tout cela évidemment télévisé en direct comme la plupart des grandes manifestations du congrès.

Le roi est mort! Vive le roi!

Le lendemain de ce grand événement, la journée est libre... pour cause; le congrès se poursuit dans les chambres d'hôtel, dans les suites des candidats d'où l'on sort gavé et décoré de toute la gamme des insignes de son favori.

Pour le vendredi soir les candidats ont préparé ce qu'ils veulent être le plus important discours de leur carrière. Par-dessus la tête des

délégués rassemblés dans le grand colisée ils s'adressent à tout le pays dans l'espoir que l'impact qu'ils créent sur la population puisse être transmis le lendemain aux délégués par la voix des journaux et de la télévision et influencer de façon déterminante le vote de chaque délégué.

Les principaux candidats (on n'a pas encore fixé le sort des autres) auront chacun trente minutes à leur disposition; ils doivent les utiliser pour le discours aussi bien que pour la manifestation "spontanée" d'enthousiasme qui aura lieu avant le discours du candidat de façon à éviter qu'elle ne réduise pas le temps alloué au séduisant.

L'ordre dans lequel les candidats prendront la parole est déjà connu; c'est M. Paul Martin qui commence, M. Hellyer parle en quatrième place et M. Pierre Elliott Trudeau sera l'avant-dernier.

Au congrès conservateur les déclarations du genre devant l'assemblée générale du congrès avaient eu un impact considérable auprès des délégués et celle de M. Stanfield avait marqué le début de sa victoire; mais on doute qu'il puisse en être ainsi chez les libéraux, les délégués n'ayant guère le temps entre vendredi soir et samedi matin de connaître les réactions de l'ensemble du pays à ces énoncés de politique.

# Les conservateurs définiront en juin la politique constitutionnelle de leur parti

OTTAWA (PC) — Les progressistes-conservateurs fédéraux doivent tenir un congrès politique, probablement au mois de juin, pour définir notamment la politique constitutionnelle de leur parti.

C'est ce qu'a annoncé hier le chef progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, en réponse à une question pour savoir quand, dans l'avenir, il ferait connaître sans équivoque la position de son parti sur la question de la place du Québec dans la Confédération.

Au cours d'une brève conférence de presse, M. Stanfield a déclaré que M. Duff Roblin, ex-premier ministre du Manitoba, a été sollicité pour agir comme président de ce prochain congrès politique du parti. Aucune décision, a-t-il ajouté, n'a encore été prise quant à la ville qui accueillera les délégués, et la méthode du choix des délégués à ce congrès reste encore elle-même à être précisée.

M. Stanfield a déclaré que

le congrès devra réunir suffisamment de personnes de tout le pays pour être vraiment représentatif.

M. Stanfield a précisé que ce congrès n'entrera pas dans le cadre de l'activité régulière de l'Association progressiste-conservatrice du Canada.

Il a souligné que si, jusqu'ici, il a été plutôt bref, ou imprécis, dans ses commentaires sur la question constitutionnelle au Canada, c'est que le processus de consulta-

tions dans le parti qu'il dirige n'a pas été complété.

"A quoi serviraient des congrès politiques si avant qu'ils n'aient lieu le chef d'un parti, ou le caucus des députés, formulaient des politiques et engageaient le parti à l'avance?" a-t-il demandé.

M. Stanfield a déclaré que le prochain congrès politique de son parti sera préparatoire à des élections générales fédérales dans le courant de l'année.

# Seul Hellyer faisait encore campagne hier

A deux jours de congrès libéral, à quatre jours du scrutin, seul M. Hellyer faisait encore campagne hier. Après un discours à Toronto en soirée, il a regagné Montréal en avion et doit prononcer à midi un discours au Cfb de Réforme. La plupart des autres se sont déjà installés à Ottawa en vue du congrès. M. Kierans prend deux jours de repos dans un lieu inconnu et M. Turner se rouvrait "quelque part à l'extérieur d'Ottawa en conférence. Quant à M. Trudeau, il prononcera ce soir, au Reine Elizabeth, un discours impatiemment attendu sur le Québec et la Confédération. Le ministre de la justice s'adressera à quelques centaines de membres des clubs Richeleu de la région de Montréal. M. Trudeau dit aussi rencontrer M. Drapeau aujourd'hui.

M. Winters assistait hier aux obsèques de son beau-père à Montréal. Il a ensuite regagné la capitale où il devait apprendre qu'un deuxième membre du cabinet lui accordait son appui. Il s'agit de M. McIlraith, ministre des travaux publics. Dans une déclaration, le ministre déclare: "Vous, plus que tout autre candidat, méritez l'appui des militants du parti à travers le pays". Il ajoute que M. Winters a le plus de chances de sortir vainqueur de la grande compétition de samedi. Rappelons que le ministre des postes, M. Côté, et le maire de Montréal, M. Drapeau, ont déjà accordé leur appui à M. Winters. Enfin, les sénateurs Donald McLean, Hervé Michaud et James O'Brien, tous trois délégués au Congrès, ont aussi annoncé qu'ils favorisent la candidature de

l'ancien ministre du commerce.

A Arvida, où il s'est arrêté en fin de semaine, M. Trudeau a déclaré aux délégués qu'il favorise la formule Fulton-Favreau de rapatriement de la constitution. Le candidat a ajouté qu'à ses yeux le problème le plus important du pays est d'ordre économique. C'est par la redistribution des richesses, notamment au Québec et dans les Maritimes, que sera assurée l'unité du pays, a-t-il dit.

A Rivière-du-Loup, M. Kierans a déclaré dimanche qu'une conférence fédérale-provinciale devrait être prochainement convoquée pour examiner le partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces. Un Québec indépendant pourrait survivre en Amérique, à d'autre part explique M. Kierans, mais les citoyens seraient durement touchés, leur niveau de vie baisserait et l'économie ne reposerait plus que sur les industries primaires, comme l'agriculture, les forêts et les mines.

A Ottawa, le ministre des affaires des anciens combattants, M. Teillet, a annoncé hier qu'il accordait son appui à M. Hellyer. C'est le quatrième ministre et le 25e député à donner son appui au ministre des transports.

Le vote commence samedi midi. Les noms des candidats seront inscrits sur des cartes qui seront perforées par les délégués selon leur choix. Les délégués voteront par groupe de 60 dans trente isolements et les cartes perforées seront analysées par un ordinateur qui sera en mesure de déterminer très rapidement le résultat du scrutin qui paraîtra au congrès sur un grand tableau lumineux.

Chaque délégué mettra environ trente secondes à faire son vote, chaque tour de scrutin prendra environ 75 minutes et à chaque scrutin le candidat recevant moins de 50 voix sera forcé automatiquement de se retirer.

Il n'y aura guère de temps entre les tours de scrutin pour faire des ententes. Tout au plus les candidats auront-ils la possibilité de poser des gestes symboliques qui serviront de conseil à leurs partisans.

Certains prévoient, si M. Trudeau est aussi fort qu'on le dit, que l'élection sera terminée au bout de trois ou quatre tours de scrutin et il n'est pas impossible que très tôt dans la course on voie certains candidats se retirer volontairement.

Ce sera pour eux la dernière façon de manifester leur puissance dans le parti et d'y maintenir auprès du nouvel élu une position de force.

Les désistements hâtifs sont d'autant plus prévisibles que des fortes personnalités du parti comme M. Winters, MacEachen et Sharp pourraient être loin derrière aux premiers tours et choisir, plutôt que d'être éliminés naturellement et de perdre ainsi leur pouvoir de marchandage, de se retirer tôt, de créer des chocs psychologiques sur les délégués et de se ménager plus d'influence auprès de l'éventuel chef du parti.

Le congrès se terminera samedi soir comme il aura commencé; dans les chambres d'hôtel de la capitale.

Le nouveau chef du parti n'entrerait en fonction qu'après la transmission officielle des pouvoirs qui devrait normalement avoir lieu le 22 avril, jour de la fête de M. Pearson pour lui permettre de prendre sa retraite le 23, anniversaire de l'exercice du pouvoir par les libéraux et jour fixé pour la poursuite de la session.

Le congrès aura coûté plus de \$130,000. Et la fédération libérale du Canada encaisserait un déficit de \$30,000.

Un congrès d'orientation du parti est fixé à l'automne.

Qui la bu

le boira

Qui a bu le Martini & Rossi rouge à l'apéritif le boira de nouveau durant la soirée: il procure donc un double plaisir.

C'est que le Martini & Rossi est un vermouth où la fraîcheur et le velouté sont parfaitement équilibrés. On le déguste nature ou sur glace, avec un zeste de citron. Toujours, le Martini & Rossi vous assure un double plaisir.

Demandez le vermouth rouge Martini & Rossi ou, tout simplement, le no 559-1. Produit et embouteillé en Italie par Martini & Rossi.

un double plaisir

MARTINI & ROSSI

sur glace

# Un député libéral nie appuyer Trudeau et dénonce ses vues

M. Elmer W. Sopha, député libéral de Sudbury à l'Assemblée législative de l'Ontario, adresse à la presse une déclaration dans laquelle il entend d'abord dissiper l'impression qu'il appuie M. Trudeau dans la campagne pour le leadership libéral. Il fait ensuite le procès du ministre de la justice avec lequel il a eu quelques démêlés ces jours derniers lors de son passage en Ontario. Avant d'avoir été impressionné par M. Trudeau, M. Sopha affirme avoir changé d'avis quand il a appris les positions du candidat à l'égard des principaux problèmes du pays. M. Sopha déclare notamment au sujet de l'unité nationale:

"M. Trudeau a pour le moins, fait preuve d'une grande irresponsabilité. Il a choisi d'adopter une attitude belligérente et intransigente dans ses rapports avec le premier ministre du Québec au moment où M. Johnson essaie d'arriver à une entente avec les autres provinces. Il s'est exprimé en des termes très péjoratifs à l'égard du nationalisme québécois au moment où ce nationalisme s'efforce vers une position plus accommodante envers le Canada anglophone. La meilleure preuve de ceci est la nouvelle constitution canadienne que préconise fortement M. Johnson, et qui est certainement la vraie antithèse du séparatisme."

M. Sopha ajoute plus loin:

"Ce qui m'enlève le plus, c'est que M. Trudeau tire une très grande partie de son appui de la part du Canada anglophone et spécialement de la part de ceux qui approuvent sa prétendue position qui consiste à déifier le Québec. Cette attitude est extrêmement mauvaise; en fait, cette politique pourrait s'avérer désastreuse pour le parti libéral."

"M. Trudeau considère le Québec comme le renard de la famille canadienne quand, effectivement, le Québec constitue une force dynamique et créatrice qui a forcé le reste du Canada à réexaminer la base fondamentale de la Confédération; et qui pourrait nier que le Québec soit aujourd'hui l'endroit le plus stimulant tout le Canada?"

# Accord canadien avec la Guyane

GEORGETOWN (AFP) — M. John Dougan, haut commissaire canadien et le Dr Ptolemy Reid, premier ministre de Guyane ont signé un accord portant sur quelque 380 livres sterling de crédits pour la création d'une pêcherie et d'une école technique dans la seconde ville guyanaise, New Amsterdam.

L'école est la seconde offerte par le Canada à un pays du Commonwealth: en effet, en 1965, une école semblable avait été créée au Ghana.

D'autre part, à Trinidad, le premier ministre, le Dr Williams a signé avec le gouvernement canadien un accord portant sur 90 mille livres sterling en vue de l'achat de 1,000 têtes de bétail canadien.

PEUGEOT

LES GRANDS GARAGES DU QUÉBEC

306 est St-Zotique

Tél.: 273-9105



internationales... informations internationales... informations internationales... informations internationales

# Après l'appel du président Johnson Londres a déjà pris contact avec Moscou co-président de la conférence de Genève

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique, qui a pris contact hier avec le gouvernement soviétique, examine avec la plus grande urgence la manière la plus efficace de répondre à la requête du président Johnson aux deux co-présidents de la conférence de Genève pour favoriser un règlement négocié au Vietnam, a indiqué hier à la Chambre des communes M. Michael Stewart, secrétaire au Foreign Office.

Il a précisé que les contacts avec Moscou se placent dans l'esprit du communiqué publié le 24 janvier dernier à l'issue de la visite de M. Wilson à Moscou et qui exprimait la ferme intention mutuelle d'œuvrer en faveur d'un règlement pacifique du conflit vietnamien.

M. Stewart s'est entretenu en soirée avec l'ambassadeur d'URSS à Londres pour évoquer ce que lui-même et M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères peuvent faire dans ce contexte en leur qualité de co-présidents de la conférence de Genève.

M. Stewart a déclaré que l'arrêt partiel des bombardements sur le Nord-Vietnam annoncé par le président Johnson "offre une nouvelle chance que toutes les parties concernées doivent mettre à profit pour parvenir à une paix juste et honorable".

"Pour notre part, a encore dit M. Stewart, nous sommes prêts comme toujours à coopérer avec le gouvernement soviétique dans toutes les mesures qui, à notre sens, pourraient favoriser les perspectives d'un règlement juste et durable."

A Paris deux versions se dégagent: Selon la première, le président Johnson aurait cédé aux pressions intérieures, devenues de plus en plus pressantes, contre sa politique.

D'après la deuxième version, le président espère présenter à la convention du parti démocrate un règlement de paix qui lui vaudrait la "reconnaissance" de celle-ci, laquelle pourrait alors lui confier un nouveau mandat.

Les milieux du Vatican manifestent de la satisfaction à l'annonce de la cessation des bombardements au Nord-Vietnam. On se félicite, de voir que le chef de l'exé-

cutif américain a pris une décision que Paul VI appelait de ses vœux depuis longtemps. Dans toutes ses interventions, le Saint-Père avait préconisé de la part des parties engagées dans le conflit un geste de bonne volonté capable de déclencher le mécanisme de la négociation pour le retour à une paix honorable pour tous.

La parole est maintenant à l'autre partie, estime-t-on au Vatican.

## Satisfaction à Tokyo

A Tokyo, où le gouvernement soutenait à contrecoeur les bombardements américains du Nord-Vietnam, on est satisfait de la désescalade. L'opinion prévaut que Johnson n'a fait sa déclaration qu'après avoir reçu des assurances qu'elle donnerait lieu à une réaction favorable de la part de Hanoi.

En Thaïlande, le départ de Johnson de la scène politique suscite des appréhensions. Le premier ministre, Thanom Kittakachorn, croit que si le sénateur Robert F. Kennedy était élu, les Etats-Unis abandonneraient l'Asie.

En Nouvelle-Zélande, le premier ministre Keith Holyoake dont le gouvernement a envoyé des troupes au Vietnam, a dit qu'il soutient sans réserve la décision du président américain d'arrêter les bombardements.

Pour le premier ministre d'Australie, John Gorton, l'initiative de Johnson est "une nouvelle manifestation de la volonté des Etats-Unis d'obtenir une paix juste au Vietnam".

Aux Philippines, le secrétaire aux Affaires étrangères, Narciso Ramos, a dit que l'arrêt des bombardements est

## Mgr Maurice Roy au Costa Rica

SAN JOSE, Costa Rica (AFP) — Le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec et primat du Canada, est arrivé à San Jose il a été reçu à l'aéroport Los Cocos de la capitale par l'archevêque de San Jose Humberto Rodriguez Quiroz, ainsi que par des représentants du président de la république et du ministère des affaires étrangères.

# 60,000 réservistes américains seront prochainement mobilisés

WASHINGTON (AFP) — Les milieux officiels américains s'attendent à une mobilisation de réservistes comprise entre 7,000 et 14,000 hommes d'ici trois jours. Ils sont destinés à constituer une partie des éléments de soutien des effectifs de 11,000 hommes (parachutistes et marines) envoyés d'urgence en février au Vietnam. Le président Johnson, dans son discours de dimanche soir, a précisé que ces forces de soutien comprendront 13,500 hommes et qu'il s'agira à la fois d'éléments d'active et de réserve. 7,000 réservistes peuvent ainsi être mobilisés d'ici le milieu de cette semaine, 8,000 peut-être.

Parallèlement, de 7,000 à 8,000 réservistes de l'armée de terre seront rappelés pour assurer la relève du même nombre de fusiliers marins actuellement au Vietnam.

Ces catégories de réservistes mises à part, les cercles officiels du département de la défense s'attendent à une mobilisation supplémentaire d'effectifs ne dépassant pas 50,000 hommes dans les semaines ou mois qui vont suivre.

Au total donc, un chiffre

qui se situerait aux environs de 60,000 réservistes pourra être mobilisé. Mais il ne s'agit pas d'un plafond fixe et l'ensemble des réservistes rappelés pourrait être inférieur à ce dernier total.

La mobilisation supplémentaire de réservistes envisagée au cours des prochains semaines ou des prochains mois est destinée à combler les brèches qui existent en ce moment dans les 5 divisions métropolitaines d'active que le Pentagone appelle la "réserve stratégique". C'est ainsi que les 11,000 parachutistes et "marines" envoyés d'urgence au Vietnam en février avaient été prélevés sur les forces métropolitaines.

Toujours de source officielle, on précise au Pentagone qu'à la suite de l'envoi de troupes de soutien au Vietnam annoncé dimanche par le président, le plafond des militaires américains au sud du 17e parallèle est porté à 549,500 hommes.

Le nouveau plafond de 549,500 hommes fixe pour l'année en cours se répartit de la façon suivante:

- 525,000 hommes: le plafond autorisé avant les me-

asures annoncées dimanche par M. Johnson.

- 11,000 hommes: les renforts envoyés d'urgence au Vietnam en février.
- 13,500 hommes: troupes de soutien (mi-active mi-réserve) prévues pour épauler les unités précédentes.

Les 13,500 hommes de cette dernière catégorie appartiennent à des unités d'artillerie, de chars, de forces aériennes et de transmissions. Il n'existe aucun plan d'envoyer au Vietnam les dizaines de milliers de réservistes dont l'appel servira à la reconstitution de la "réserve stratégique" métropolitaine.

Les milieux officiels de la défense précisent d'autre part que le nombre des réservistes dont la mobilisation est envisagée prochainement dépasse de très loin l'augmentation du "plafond" des forces américaines au Vietnam et qui est d'environ 24,500 hommes. Cette disproportion apparente résulte du maintien aux Etats-Unis des réservistes destinés à la reconstitution des divisions métropolitaines d'active affectées par les envois de troupes de ces derniers mois au Vietnam.

## Les élections belges n'ont pas réglé la crise nationale

BRUXELLES (AFP) — Les élections législatives qui se sont déroulées dimanche en Belgique, si elles ont marqué une perte de sièges pour les trois partis nationaux et un gain pour les partis qui se réclament d'une conception fédéraliste (Volskunie et Rassemblement wallon) n'en ont pas pour autant résolu le problème qui avait déclenché la crise: la querelle linguistique qui, selon les observa-

teurs, fait courir un danger à l'Etat belge.

C'est pourquoi les formules qui reviennent le plus souvent parmi les observateurs sont celles de "gouvernement tripartite" et de "table ronde nationale". La deuxième expression signifierait en substance que les trois grands partis nationaux s'accorderaient pour essayer de trouver ensemble un nouveau "compromis des Belges" entre Flamands et Wallons, même si l'un des partis demeurait dans l'opposition parlementaire.

Mais ces projets encore vagues ne tiennent guère compte de la pression que vont exercer, chacun de leur côté, les Flamands et les Wallons.

Les gains enregistrés dimanche par le "Volskunie" en Flandres et le "Rassemblement wallon" en Wallonie ne sont en effet pas de nature à apaiser les revendications des adversaires de l'Etat unitaire.

Les observateurs soulignent également le succès remporté par M. Paul Vanden Boeynants leader du parti social-chrétien et champion de l'unité du royaume, qui semble l'imposer comme le premier ministre de demain.

## Le discours de Johnson faciliterait l'adoption de la surtaxe de 10 p.c.

WASHINGTON (AFP) — Le congrès américain n'a jusqu'à présent nullement réagi au nouvel appel du président Johnson pour une adoption rapide de la surtaxe fiscale de 10 pour cent afin de freiner l'inflation et de défendre le dollar.

Le double choc du renoncement du président à briguer un second mandat et de l'arrêt des bombardements sur la majeure partie du Nord-Vietnam fait évidemment l'objet de tous les commentaires des parlementaires qui passent pour l'instant sous silence les aspects économiques du dramatique discours prononcé dimanche soir par M. Johnson.

Le ton du président en renouvelant son appel a été particulièrement dramatique, mais M. Johnson n'a pas présenté d'arguments véritablement nouveaux en faveur de son projet d'augmentation des impôts, soulignant les observateurs économiques. Il a déclaré que l'augmentation du coût du conflit vietnamien à la suite de l'offensive du Tet rend la surtaxe plus nécessaire que jamais mais n'en a pas fait un véritable impôt de guerre.

Il n'a fait aucune référence au pourcentage de 10 pour cent demandé en août dernier mais n'a nullement indiqué qu'il envisageait d'accroître ce chiffre ni qu'il pourrait accepter une réduction de ce montant par le Congrès.

Dans l'attente des réactions parlementaires, les observateurs estiment que les décisions politiques annoncées par M. Johnson peuvent cependant renforcer les chances de passage de la surtaxe. D'une part, la révélation de l'augmentation des dépenses vietnamiennes renforcerait la position de ceux qui soutiennent la surtaxe pour des raisons d'équilibre budgétaire.

D'autre part, l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam atténuerait l'opposition de certaines "colombes" qui voulaient s'opposer à un relèvement des impôts destiné à financer une nouvelle escalade du conflit. Enfin, l'émotion provoquée par la décision du président de ne pas se succéder à lui-même va peut-être accroître le climat d'urgence au capitol, indispensable pour sortir la surtaxe de l'enlèvement où elle se trouve.

## Le Wall Street Journal approuve la position monétaire de Paris

NEW YORK (AFP) — Le "Wall Street Journal" approuve l'argumentation française à la conférence monétaire de Stockholm et qualifie les droits de tirage spéciaux qui ont été créés dans la capitale suédoise d'"ingénieux stratagème" destiné à éviter l'examen du fond du problème.

"Le terme 'or-papier' est sans doute plus significatif que ne voudraient l'admettre ses créateurs", écrit le quotidien dans un éditorial. La conférence monétaire de Stockholm a en réalité été un pas de plus dans la marche triomphale du papier-monnaie: en un mot il s'agit d'une nouvelle facilité donnée à l'inflation internationale. Rares sont ceux qui admettent implication à l'exception sans doute de la France qui a été la seule parmi les dix à ne pas marcher. La France s'est opposée au plan destiné aux prétendus droits de tirage spéciaux parce que, selon les termes du ministre français des finances Michel Debré, "les problèmes fondamentaux n'ont pas été étudiés". Il a tellement raison.

Le "Wall Street Journal" rappelle alors qu'à l'origine, ces droits de tirage spéciaux avaient pour but de remédier à une éventuelle pénurie de liquidités internationales le jour où les pays à monnaie de réserve auraient absorbé leurs déficits mais qu'à la suite de la fièvre de spéculation sur l'or et de la dévaluation du dollar on a voulu en faire un substitut du métal précieux.

## Debré: la France ne s'est pas condamnée à l'isolement

PARIS (AFP) — La France ne s'est pas condamnée à l'isolement: c'est en substance ce que M. Michel Debré mi-

nistre français de l'économie et des finances, a répondu à l'agence France Presse qui l'interrogeait sur les conséquences que pourrait avoir pour la France le fait de s'être abstenue de signer le communiqué final de la conférence de Stockholm.

Pour le ministre, "ne pas participer à la rédaction d'un communiqué, puis à la signature d'un texte ne condamne pas à la solitude". Il en veut pour preuve que l'examen du problème des procédures de décision au Fonds monétaire (c'est-à-dire de la majorité de voix nécessaires pour l'adoption de mesures importantes, comme par exemple l'augmentation des quote-parts au FMI) tiennent compte pour l'essentiel des recommandations de la France et de ses partenaires européens. Ces derniers, on le sait, demandent que cette majorité soit portée à 85% des voix contre 80%, ce qui leur permettrait de disposer avec 16% des voix d'une "minorité de blocage".

Par ailleurs M. Debré estime que la solidarité monétaire et les exigences de l'économie qui imposent la coopération entraîneront de nouvelles conférences auxquelles la France viendra siéger. Enfin le ministre met en doute la portée des nouvelles for-

## Incidents raciaux

### La police de NY est mobilisée

NEW YORK (AFP) — La police new-yorkaise a posté, hier un fort contingent de policiers dans les bâtiments publics de la ville et à leurs alentours. Ces mesures de sécurité sont destinées à empêcher de nouveaux attentats tels que ceux qui furent commis samedi contre quatre grands magasins.

Dans le sud de Manhattan, où se trouvent de nombreux bâtiments municipaux et notamment l'hôtel de ville, un surcroît de précautions ont été prises. Tout le quartier et les voies d'accès — rues, ponts, métros, — sont étroitement surveillés.

La police estime qu'il pourrait y avoir un rapport entre les incendies allumés à New York samedi probablement par des Noirs, et ceux qui éclatèrent vendredi dans six magasins de Chicago. La police laisse également entendre que d'autres villes pourraient être visées, dont Newark, Philadelphie et Washington. Dans toutes les grandes villes, d'ailleurs, les autorités s'attendent à des incendies raciaux cet été et ont d'ores et déjà pris leurs précautions pour prévenir les émeutes et les réprimer si elles se produisent quand même. La police dispose d'un énorme arsenal, d'armes chimiques, de véhicules blindés et même, comme l'affirment plusieurs leaders noirs, dont M. Floyd McKissick, directeur du "CORE" (Congrès pour l'égalité raciale), de camps de concentration déjà construits et équipés et destinés à recevoir les Noirs arrêtés après les émeutes.



## Si l'Intendant Talon vivait encore, irait-il à Versailles par Air Canada?

A bord d'Europe 870, le vol quotidien sans escale d'Air Canada entre Montréal et Paris, on ne rencontre pas de perruques poudrées!

Mais si Jean Talon vivait encore, il serait sans doute un de nos passagers. Pourquoi?

L'Intendant Talon aimait bien tout ce qui était du nouveau monde. Homme d'affaires avant tout, son attitude n'avait toutefois rien de sentimental et s'il devait emprunter Air Canada, il le ferait pour des raisons bien précises.

Talon était par exemple, et c'est un fait bien connu, un homme très occupé. De nos jours, il apprécierait sûrement

l'avantage du vol quotidien sans escale entre Montréal et Paris.

Jean Talon était aussi gentilhomme. Il aimait le confort et l'élégance. De nos jours il apprécierait sans doute le service, le sourire et l'accueil chaleureux que l'on retrouve à bord d'Europe 870.

Pour voyager à bord d'Europe 870 il n'est besoin d'être ni homme d'affaires, ni administrateur, ni gentilhomme, ni même de porter perruque ou cheveux longs. Il suffit d'être connaisseur!

Et puisqu'un connaisseur averti en vaut deux, Air Canada vous rappelle

ses tarifs spéciaux, classe économique, 14-21 jours, son plan "Partez maintenant — Payez plus tard" (versement comptant de 10%, solde payable en 24 mois), et son plan "Arrêts en cours de route" qui vous permet d'allonger le plaisir du voyage sans augmenter le prix du billet.

Si l'Intendant Talon vivait encore, il consulterait son agent de voyage ou Air Canada à 937-8555

## MONTRÉAL-PARIS \$335.

Tarif 14-21 jours, aller-retour, classe économique, en vigueur à certaines périodes de l'année.

Bureaux d'Air Canada à la Place Ville Marie et 7116 rue St-Hubert

**AIR CANADA**

# COURS DE CONVERSATION

ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO РУССКИЙ 日本語 Deutsch FRANÇAIS

Bénéficiez de nos 90 années d'expérience, de recherches et d'expansion

Leçons particulières — Cours collectifs — jour — soir toute l'année

Gratis et sans engagement  
Leçons tests, leçons de démonstration et de familiarisation

**Berlitz** Langues Vivantes

MONTRÉAL - 288-3111	SHAWINIGAN - 537-0416	VALLEYFIELD - 371-3010
CHATEAUGUAY - 288-3111	JOLIETTE - 756-0438	ST-JÉRÔME - 436-1398
STE-THERÈSE - 288-3111	SOREL - 743-4679	ROUYN - 762-0282
REPENTIGNY - 288-3111	DRUMMONDVILLE - 478-7000	OTTAWA - 232-5343
QUÉBEC - 529-6161	SHERBROOKE - 569-9179	TORONTO - 924-7773
RIMOUSKI - 723-1944	GRANBY - 378-8787	CALGARY - 265-3850
CHICOUTIMI - 549-7474	ST-HYACINTHE - 773-7022	EDMONTON - 429-5602
TROIS-RIVIÈRES - 378-2811	ST-JEAN - 346-6100	VANCOUVER - 685-9331

## Aux solutions sans retour, Pierre Laporte préfère la "bataille de la Confédération"

Devant les membres de la Chambre de commerce des jeunes de Rimouski, le leader parlementaire de l'opposition à l'Assemblée législative, M. Pierre Laporte, a soutenu hier soir:

« Il y a d'autres moyens que l'indépendance, pas plus faciles bien sûr, mais plus réalistes, pour atteindre les objectifs essentiels du peuple québécois. Il est évident que ces objectifs ne pourront être atteints que par l'effort de tout un peuple, mais au moins n'allons pas le convier à un combat sans issue, renonçons à lui proposer de se battre "pour la gloire et pour des prunes". Aux solutions définitives, sans retour, je préfère "la bataille de la Confédération, bataille qui sera dure et dont l'issue, soyons francs, est loin d'être acquise, mais qui ne laisse pas d'être exaltante". L'enjeu en vaut la peine. M. Servan Schreiber — l'auteur du "Défi américain" — intitulerait peut-être cela "Le défi québécois".

« Accorder plus de pouvoirs au Québec c'est non seulement répondre à un vœu légitime de la majorité des Québécois, mais c'est contribuer à la survie du Canada tout entier. En effet, que serait le Canada sans le Canada français? Notre seule présence en terre canadienne est le meilleur frein à l'américanisme.

« C'est le développement harmonieux du "constitutionnel", de "l'économique" et du "social" qui fera des Canadiens français un peuple qui développera le goût de vivre et lui en donnera la capacité. Négliger l'un des trois, même si cela correspond à des options personnelles très profondes, c'est se tromper ou c'est trahir. Toutefois, "la lutte pour le progrès économique et pour la justice sociale l'emporte sur les luttes pour

des changements constitutionnels".

Notant que "l'avenir d'une nation ne se bâtit pas sur des rêves fascinants qui peuvent n'être qu'une aventure", M. Laporte a précisé sur ce dernier point: "La meilleure façon pour nous de vivre en hommes libres, et par surcroît de gagner la bataille des structures politiques, c'est d'occuper des positions de force dans le domaine économique et dans le domaine social."

La "révolution tranquille", dont l'objectif était l'épanouissement économique, culturel et politique du Québec, a-t-il dit, était "le reflet d'un nationalisme politique de bon aloi". Elle a cependant "engendré un nationalisme de plus en plus articulé et agressif... qu'il faudra continuer d'utiliser à fond et à bon escient, mais dont il faudra se garder de perdre le contrôle, sous peine de voir détruire ce qui a été construit et de compromettre l'avenir".

Se déclarant "nationaliste", M. Laporte a rejeté le nationalisme purement émotif, négatif, destructeur qui, pour donner l'impression d'être ouvert sur l'avenir, n'en est pas moins replié sur lui-même.

"Par instinct, par atavisme aussi, je serais, comme la plupart des Canadiens français, en faveur d'un Etat bien à nous, a déclaré M. Laporte, mais je crois que si nous le voulons vraiment, nous pouvons obtenir une très large mesure de souveraineté, à l'intérieur du Canada, sans compromettre "l'égalité de chances" des autres."

"La poursuite de ces objectifs demandera une vigilance de tous les instants et des efforts sans cesse renouvelés, mais le résultat vaudra mieux que de se replier sur nous-mêmes pour mener un bon petit combat bien à nous, avec des règles de jeu que nous

aurons nous-mêmes élaborées, pour atteindre un bon petit statut de nation sous-développée, pauvre au pays de l'abondance et seule dans un monde où les frontières tombent."

Signalant que "l'indépendance politique d'une foule de petites nations n'est qu'un mythe, parce qu'elles n'ont ni la technique ni l'économie pour jouer un rôle quelconque dans le monde", le député libéral de Chambly a continué:

"Que deviendrons-nous quand nous serons libres? Libres? Nous serons libres de quoi et libres de qui? A ces questions fort angoissantes, il nous faut des réponses claires et convaincantes avant, pas après! On doit refuser de suivre les bergers de l'irréel tant et aussi longtemps qu'ils ne nous auront pas expliqué noir sur blanc ce qu'ils feront de la souveraineté qu'ils nous proposent."

M. Laporte a d'autre part expliqué qu'au moins quatre raisons majeures limitent en faveur de pouvoirs accrues pour le Québec au sein de la Confédération.

1. Avec une population à 83 p.c. française, le Québec est une société distincte et cela lui confère une dimension politique indéniable.

2. Pour préserver notre héritage culturel. Cela n'est pas privilégier l'éthnie à la réalité ni accorder plus d'importance aux raisons émotives qu'aux données économiques, a dit M. Laporte dans une allusion évidente à M. Pierre Elliott Trudeau. C'est simplement considérer que la langue et la culture d'un peuple font partie intégrante de sa richesse et que cet héritage est aussi important à préserver que les richesses naturelles. D'autant plus que le Canada français contribue à la survie de tout le Canada.

3. Des disparités économiques existent au Canada et le

Québec a besoin de compléter son "rattrapage" dans les domaines économique et social: pour cela, il lui faut plus de pouvoirs.

4. Le Québec exige plus de pouvoirs et en fait "une condition de la survie de la Confédération". Tantôt centralisé, tantôt décentralisé, le fédéralisme canadien est essentiellement évolutif. Une décentralisation des pouvoirs à ce moment-ci ne s'attaque donc pas au principe du fédéralisme et ne conduit pas à l'éclatement du Canada; au contraire, elle s'inscrit dans la conception moderne et dynamique d'un Etat fédéral.

### Pour la bibliothèque de Placentia

## Terre-Neuve demande l'aide des milieux francophones du Québec

QUEBEC (PC) — Le ministre des affaires provinciales de Terre-Neuve, M. G.A. Frecker, député de la circonscription de Placentia East à la législature de cette province, a demandé l'aide des milieux francophones du Québec, afin d'installer une section française au sein de la nouvelle bibliothèque qui doit être construite prochainement à Placentia, l'ancienne capitale française de Terre-Neuve.

Dans une lettre qu'il faisait parvenir au Dr Gustave Lachance, président de l'Institut canadien de Québec, M. Frecker mentionne qu'il entend entrer en communications avec les différents consuls français établis au Québec et avec l'ambassade de France au Canada pour obtenir de l'aide sous forme de livres et de publications de langue française.

Le ministre a aussi précisé que la nouvelle bibliothèque entend contribuer au biculturalisme en fournissant toute l'aide nécessaire aux personnes intéressées à étudier le français, plus particulièrement chez les étudiants.

M. Frecker qui est membre de l'Association canadienne des éducateurs de langue française fait aussi appel dans sa lettre aux donateurs canadiens-français qui pourraient aider financièrement à l'érection de l'édifice et à son approvisionnement en volumes et publications.

### M. Basdevant:

## "La France répondra aux demandes des Acadiens"

MONCTON (PC) — M. Jean Basdevant, directeur des affaires culturelles au ministère français des affaires étrangères, a déclaré à un banquet offert par le gouvernement du Nouveau-Brunswick que la France répondrait aux demandes des Acadiens dans la mesure du possible.

"De tout coeur, nous répondons aux demandes des Acadiens. La seule limite, ce sont les moyens matériels," a déclaré M. Jean Basdevant. "Nous avons voulu vous dire que nous étions fiers de constater votre fidélité à la langue française."

M. Basdevant a souligné que la délégation rendait la visite faite plutôt à Paris par quatre Acadiens. Il a aussi noté qu'il n'y avait pas eu de complot, ni de mystère lors des entretiens à Paris de janvier dernier.

Parlant de la coopération que la France a établie avec différents pays, le directeur des affaires culturelles a précisé: "Nous ne le faisons pas contre la volonté des gens. La France a compris que l'impérialisme n'aboutira à rien".

Selon M. Basdevant, deux tiers des dépenses du ministère des affaires étrangères sont consacrées aux affaires culturelles. Il y a plus de 25.000 professeurs à l'étranger, beaucoup au titre de la coopération. Quelque 15.000 boursiers étrangers font leurs études en France. M. Basdevant a ajouté que la France considère l'aide culturelle comme la façon moderne de réaliser des relations avec les pays et ainsi assurer la paix.

"Une chose est essentielle pour pouvoir se comprendre: il faut parler une même langue. Bien que certains disent le contraire, la langue française est pleine de vie."

Dans 31 ou 32 pays, soit un quart de tous les pays du monde, la langue française est, soit la langue officielle, la langue maternelle ou la langue de promotion. Le directeur des affaires culturelles a fait remarquer qu'un nombre croissant d'étudiants en Grande-Bretagne, au Commonwealth et aux Etats-Unis apprennent le français. "Il y a une soif du français".

## Maurice Martel: mieux que la "scission" pour le Québec, les ententes économiques

QUEBEC (PC) — Le député unioniste du comté de Richelieu à l'Assemblée législative du Québec, M. Maurice Martel, croit qu'il est plus important que le Québec songe à élaborer des ententes économiques plutôt qu'à provoquer une "scission" dont le caractère hypothétique ne permet pas d'envisager des perspectives solides et complètement défendables.

M. Martel adressait la parole devant l'Association générale des étudiants de l'université de Sherbrooke.

Selon lui, il est faux de prétendre que la nationalisation soit la solution pour que le Québec contrôle son économie.

Se référant à l'histoire, le député a dit que les économies saines doivent se dégager à la longue du capital étranger et le remplacer par leur propre capital. Cependant, le Québec étant un pays tout jeune, il en résulte que l'investissement "ne nationaliserait que les murs de l'aspect physique de l'usine car on n'exproprie pas le savoir-faire technique et les capacités d'invention", a soutenu M. Martel.

Il appartient dès lors à l'Etat et à chaque individu de prendre ses responsabilités, d'apporter sa contribution au développement et à la prospérité de la nation québécoise. A ce sujet, le représentant de Richelieu au Parlement se réjouit de la décision du gouvernement du Québec de créer un parc scientifique qui sera un complexe de 550.000.000 à 600.000.000 dont 88 millions seront investis dans les trois prochaines années.

Ce parc scientifique, de poursuivre M. Martel, groupera un centre de recherche de toute nature et un Institut de sciences de l'eau autour duquel graviteront les laboratoires centraux et les satellites régionaux.

### Des administrateurs

Le conférencier a souhaité que l'entreprise privée fasse maintenant sa part "alors que le gouvernement a innové dans ce domaine".

Comme on le mentionne fréquemment depuis quelque temps, le parlementaire québécois a insisté sur l'importance de former des administrateurs afin que ces derniers aient la compétence de diriger les entreprises de chez nous et d'en former de nouvelles. Il ne suffit pas de penser le changement, de le vouloir mais encore est-il nécessaire d'agir. Le député a dit que ce sont les diplômés en administration qui sont les mieux préparés pour mettre en pratique l'élaboration des politiques gouvernementales mises de l'avant par les technocrates.

"Vous êtes de ceux qui devraient se joindre à nous pour activer, j'oserais dire précipiter l'exécution de toutes les idées nouvelles que la jeunesse a récemment apportées dans le monde de la politique", a déclaré M. Martel.

Ce dernier estime que le Québec devrait songer immédiatement à établir, en relation avec la structure administrative gouvernementale, une école nationale d'administration publique dont l'action pourrait s'exercer à deux niveaux: au niveau du perfectionnement des fonctionnaires actuels et au niveau de ceux qui sont appelés à remplacer les administrateurs actuels du gouvernement.

## Deux moyens de faire des économies dans le domaine de l'assistance médicale

QUEBEC (PC) — L'établissement d'un régime de prestations pharmaceutiques pour les personnes qui bénéficient de l'assistance sociale et l'augmentation des établissements pour celles qui souffrent de maladies chroniques permettraient au gouvernement québécois de faire des économies substantielles dans le domaine de l'assistance médicale.

Ces remarques sont contenues succinctement dans le rapport annuel de la Commission de l'assistance médicale pour l'année 1967 déposé en Chambre par le ministre de la famille et du bien-être social, M. Jean-Paul Cloutier.

Selon ce rapport, le gouvernement du Québec a dû verser une somme de \$12.402.383, au cours de 1967 pour le paiement de plus de 826.000 relevés d'honoraires soumis par les médecins de la province en vertu du régime d'assistance médicale aux indigents.

"Nous avons constaté que certains indigents se rendent au cabinet du médecin pour une consultation et, ne pouvant obtenir leurs médicaments gratuitement, se présentent le lendemain à la clinique externe d'un hôpital pour une nouvelle consultation et obtiennent ainsi leurs médicaments gratuitement. De cette manière, le gouvernement paie, en plus du médicament, deux visites plutôt qu'une", note-t-on dans le rapport.

### Loi de la pharmacie

En outre, le rapport souligne que l'on a des preuves à l'effet que plusieurs cliniques externes des hôpitaux ne respectent pas la loi de la pharmacie de la province de Québec qui dit qu'un hôpital ne peut fournir des médicaments qu'aux patients hospitalisés ou sous traitement à cet hôpital.

"Il nous apparaît donc nécessaire d'avoir un régime de prestations pharmaceutiques pour les assistés", conclut sur ce point le document de la Commission, présidée par M. Roland Leblanc.

D'autre part, cette commission qui relève du ministère de la famille et du bien-être social, souligne fermement que la pénurie de lits pour les cas de maladies chroniques entraîne une dépense qui n'a pas sa raison d'être.

En raison de cette pénurie, explique-t-on, il s'ensuit que certains malades souffrant d'affections chroniques demeurent dans des hôpitaux généraux où, dans la plupart des cas, la loi oblige que ces derniers soient visités quotidiennement par un médecin contrairement à une fois par semaine lorsque les patients sont hospitalisés dans une clinique réservée aux cas de maladies chroniques.

"Le service de l'assistance médicale doit donc parfois verser les honoraires d'une visite quotidienne pour un malade dont l'état n'aurait exigé qu'une visite hebdomadaire."

"Il est plus dispendieux pour l'Etat de garder ces malades dans des hôpitaux généraux que dans des établissements appropriés", soutient-on dans le rapport.

### Maladies chroniques

On a ajouté dans le document que le ministère de la Santé devait prendre les mesures nécessaires afin d'augmenter le nombre d'établissements pour patients souffrant de maladies chroniques.

Un porte-parole du ministère a précisé qu'il en coûte environ \$3.50 à l'Etat lorsqu'un médecin visite un assisté dans un hôpital général le jour. S'il s'agit d'un patient souffrant d'affection chronique qui normalement ne devrait être visité qu'une fois par semaine au lieu de six parce que la loi oblige l'hôpital général à faire visiter quotidiennement les patients par un médecin, il en résulte que l'Etat doit payer cinq visites de plus qu'il ne le devrait, soit \$17.50.

Si l'on reporte ce montant sur un certain nombre de patients hospitalisés dans des institutions générales et qui ne devraient pas l'être, cela peut représenter une somme considérable.

Le porte-parole n'a toutefois pas pu fournir de statistiques concernant le nombre de ces malades demeurant dans des hôpitaux généraux et occasionnant à l'Etat des coûts supplémentaires.

Si ledit malade est hospitalisé dans une institution appropriée et qu'il est visité régulièrement une fois par semaine, les honoraires du médecin sont de \$5.00.

# Les agences de louage d'autos américaines voient 36 chandelles (nos 36 bureaux au Québec).

## Elles essaient de nous faire concurrence dans certaines de ces villes. Ça nous amuse.



Les Québécois louent plus de voitures chez Tilden, dans plus de villes du Québec, que chez n'importe quelle autre agence.

Pas surprenant: ils profitent chez nous du plus grand choix de voitures flamboyantes et tout équipées, comme des Chevrolet Impala ou Camaro. Et de nos tarifs imbattables, essence et assurance comprises. Et de notre service Réserve-voiture.

Dans tout le Canada comme au Québec, Tilden est bon premier. Nous avons des bureaux dans plus d'aéroports, par exemple. Nous vous servons aussi aux E.-U., sous le nom de National Car Rentals. Et dans le monde entier.

Mais nous espérons tout de même ne pas mettre nos concurrents tout à fait K.O.

Il faut bien que nous ayons quelqu'un à dépasser!

# TILDEN

Pour réservations au Canada et dans le monde entier appeler 866-6651

Siège social du système: 1194, rue Stanley, Montréal 2.

5%

comptes d'épargne

Intérêts sont payés tous les six mois sur le solde mensuel minimum. Vous ne pouvez pas tirer de chèques mais vous pouvez effectuer des retraits n'importe quand.

- Vous pouvez déposer par la poste
- Frais de port payés
- Ouvert plus tard pour vous servir

COMPAGNIE

Guaranty Trust

DU CANADA

Compagnie régie par une charte fédérale.  
Capital et réserves: \$27,000,000.  
Dépôts excédant \$450,000,000.

427 ouest, St-Jacques 849-5705  
# 43 Centre d'achats Place Versailles  
7275 est. rue Sherbrooke  
351-5500

GT-6011F



## Nous avons demandé aux spécialistes de la Cie ORENDA ce qu'ils pensaient de leur ordinateur HONEYWELL: ils ont rédigé eux-mêmes notre publicité!

"Notre service technique exigeait toujours plus de données. Le Honeywell 1200 s'est chargé de les lui fournir. Des programmes complexes sont exécutés en quelques minutes seulement alors qu'il fallait attendre des heures avec l'ancien équipement. Les applications intéressent des aspects aussi divers que la simulation de fonctionnement d'un moteur, l'analyse des systèmes de commande, l'analyse des contraintes, l'analyse aérodynamique, les débits de gaz et de liquides, etc. L'analyse des contraintes et les études d'aérodynamisme revêtent une

importance particulière car elles permettent d'éliminer des ennuis coûteux lors des mises au point définitives. En d'autres termes, plus l'analyse est poussée... moins il y a de risques d'erreur dans le domaine de la conception technique où la concurrence est toujours redoutable..."

Le directeur des services techniques  
Burt Avery

"Le Honeywell 1200 est utilisé tous les jours par trois équipes et cela, cinq jours par semaine. En fait, les frais d'exploitation de notre service de traitement des données ont accusé une baisse appréciable car nous travaillons de plus en plus pour le compte d'autres entreprises désireuses de bénéficier de notre service

pour l'industrie et des pièces complexes de moteurs sur commande spéciale de clients tels que Pratt & Whitney, vous ne pouvez pas vous contenter de l'à-peu-près dans votre inventaire. L'ordinateur nous fournit de précieux renseignements dans deux cas bien précis: le contrôle quotidien de l'inventaire et le compte total des pièces utilisées au cours d'un exercice financier. Que l'inventaire soit quotidien, hebdomadaire ou mensuel, il est toujours rigoureusement précis. En fait, cette pratique s'étend au contrôle détaillé et quotidien du débit et du prix de revient de notre matériel, de la date d'arrivée à la date de livraison — y compris l'entreposage intermédiaire..."

Le directeur de l'informatique  
Bill Bates

"Nous disposons maintenant de renseignements immédiats sur les résultats d'exploitation; naguère nous pouvions tout juste les tirer des rapports financiers. Les comptes rendus de production sont maintenant à la portée de tous. Bien que nos rapports d'inventaires n'aient jamais été aussi complets, nous sommes maintenant en mesure d'y apporter constamment des améliorations..."

Le trésorier,  
Ken Church

"Nous l'avons utilisé avec avantage pour nos relevés hebdomadaires de rendement. Il s'acquitte admirablement du

contrôle des prix de revient. De fait, la direction ne savait pas vraiment si un travail donné se soldait pour elle en gain ou en perte jusqu'au moment où nous avons procédé à l'analyse des relevés et où elle put consulter des états financiers cumulatifs mensuels. Mais, hélas, c'était souvent trop tard. Fondamentalement, on demande à ces appareils de comparer la productivité réelle aux normes de temps établies pour chaque étape de fabrication. Les rapports permettant d'évaluer correctement l'efficacité de la production sont créés à partir de

données recueillies à chaque niveau de fabrication et comparées aux normes établies. Il était impossible de dresser ce genre de rapport avant l'acquisition du Honeywell 1200. L'ordinateur dont nous disposons auparavant ne pouvait ni traiter les données se rapportant aux 100,000 heures de travail par semaine... ni se livrer à des calculs aussi compliqués. Le 1200 s'en tire en 4 heures et demie seulement..."

Le directeur commercial  
Joe Turner

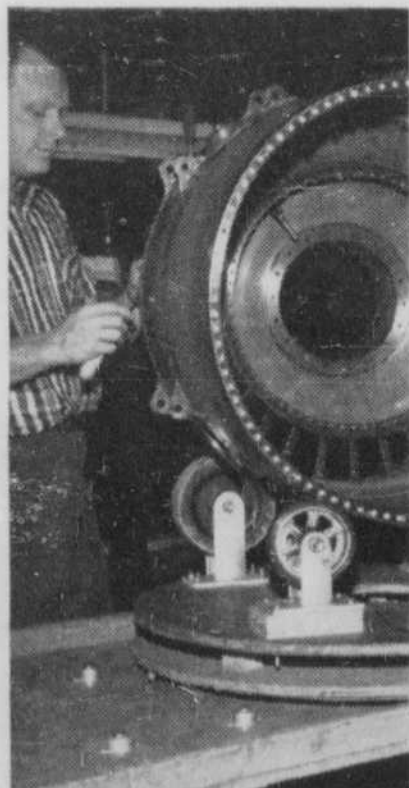
"Dans le cadre de notre programme global de relevés concernant la main-d'œuvre, nous dressons quotidiennement un rapport en deux parties. La première traite des produits et la deuxième se rapporte aux responsables des services... afin que chaque équipe de travail soit identifiée d'après le responsable plutôt que d'après le service. Chaque contremaître peut ainsi déceler les lacunes de son équipe, ou modifier s'il y a lieu, la répartition de ses moyens de production pour atteindre un meilleur rendement global. C'est ainsi que l'esprit de concurrence

n'existe plus seulement au niveau des services... mais également chez les contremaîtres. Et, qui plus est, l'établissement des normes de production au début de l'exercice financier nous permet de mesurer l'amélioration des prix de revient pendant l'exercice et d'évaluer le rendement d'après les normes courantes..."

Le directeur de l'exploitation  
Graham Eves

"Au fond de l'usine se trouve une salle où traînent des boîtes remplies de quelque vingt millions de vieilles cartes perforées. Je soupire après le jour où on s'en débarrassera; ce qui me permettra de mieux m'acquitter de ma tâche..."

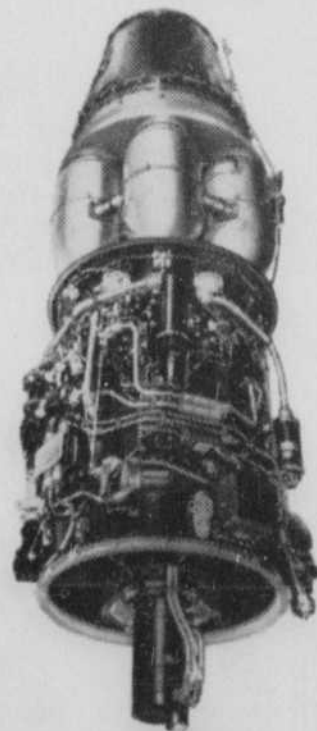
Le chef de l'entretien  
Joe Faulds



d'ordinateurs et de certains de nos programmes relatifs aux essais techniques et aux disciplines nucléaires..."

Le directeur commercial  
Joe Turner

"Lorsque vous fabriquez des moteurs d'avion pour le Gouvernement, des turbines



# Honeywell

# Arts et spectacles



Jean Ferrat au naturel



Jean Ferrat au Canada

## Ferrat, comme Brel, veut écrire

Dès son arrivée jeudi à l'aéroport de Dorval, venant de Paris, Jean Ferrat s'est acheminé vers la Comédie-Canadienne où, dans le foyer du théâtre l'attendaient nombre de journalistes et photographes.

Malgré son horaire minuit, le chanteur français a répondu gentiment aux exigences qui deviennent la rançon de la popularité, alors que les représentants de la presse parlée et écrite tentaient d'en savoir davantage sur sa carrière, ses projets d'avenir et même sa formule de succès.

"C'est votre métier" de dire en souriant ce compositeur et poète qui cependant avoue ne pas toujours trouver réponse aux foules qui l'entourent après les spectacles.

La critique parisienne ne tarit pas d'éloges à son endroit. Après avoir tenu l'affiche à Bobino, on a souligné "son art de tout dire en chanson", "son romantisme et bon aloi", sa façon de manier "la satire qui devient du sourire, et l'engagement politique du sentiment". Celui qu'on qualifie de nouveau chef de file des chanteurs "engagés" a déclaré qu'il serait heureux d'être compris même d'un petit nombre.

Mais son auditoire est certes beaucoup plus vaste, et pour sa première visite en Amérique du Nord, Jean Ferrat se produira sur la scène de la Comédie-Canadienne du 8 au 14 avril, à guichet fermé, tous les billets ayant été retenus bien à l'avance.

Comme projets d'avenir, cet artiste de 37 ans souhaiterait consacrer certaines périodes de temps à écrire, ayant toujours eu un attrait particulier pour la composition. Il a déjà mis en musique un poème d'Aragon, "Les yeux d'Elsa", et il est l'auteur de la partition musicale du film "La vieille dame indigne".

Mais il veut d'abord écrire des textes et ensuite de la musique.

Velette de la scène, de la radio et télévision, et connu par ses enregistrements, Jean Ferrat avait obtenu le grand Prix du disque de France pour sa chanson intitulée "Des enfants au soleil", et on lui attribuait en 1962, le Prix Henri Crolla pour sa chanson sur "Frederico Garcia Lorca".

Pour cette première tournée canadienne, Ferrat est accompagné de deux chanteurs comiques français, Dupont et Pondou, qui offriront en première partie du spectacle leur répertoire fantaisiste.

L'itinéraire de la tournée comprend plusieurs villes, commençant par Ottawa, le 7 avril, et les jours suivants à Sherbrooke, St-Hyacinthe, Chicoutimi, et Québec.

Après l'engagement à Montréal, la série de représentations se continuera à Sorel, Ste-Thérèse et Trois-Rivières.

Thérèse Bernier (P.C.)

## Le prix Historia attribué à Robert Lacourgayet pour son histoire du Canada

PARIS — Le prix Historia a été attribué jeudi à Robert Lacourgayet pour son ouvrage "Histoire du Canada".

Le jury, présidé par la reine Marie-José d'Italie, comptait plusieurs académiciens: MM. André Chamson, André François-Poncet, Maurice Druon ainsi que des membres de l'Institut et des historiens réputés comme MM. André Castelot et Alain Decaux.

Né en 1896 à Paris, le lauréat, qui était à la tête de l'inspection des finances en 1939, a enseigné à l'Institut catholique de Paris, aux États-Unis et au Canada. Il est également l'auteur d'une dizaine d'ouvrages historiques dont "Les grandes crises de l'histoire de France".

"Cette Histoire du Canada est un monument remarquable," a confié à un représentant de l'A.F.P., M. Jules Léger, ambassadeur du Canada à Paris. "Il est remarquable que ce soit la première Histoire du Canada écrite en se plaçant d'un point de vue historique et que ce soit un Français qui l'ait fait."

## "A MAN FOR ALL SEASONS": 7 PRIX

LONDRES — Sept prix de l'Académie britannique du Cinéma ont été décernés à la production "A Man for All Seasons", annoncé-on à Londres, récemment.

La vedette du film, Paul Scofield, gagne le prix attribué au meilleur acteur britannique.

Rod Taylor, des États-Unis, a été choisi comme meilleur acteur, et la comédienne française Anouk Aimée à titre de meilleure actrice, tous deux de l'étranger.

C'est à Dame Edith Evans que revient le prix de la meilleure interprétation féminine en Grande-Bretagne.

Faye Dunaway, vedette américaine du film "Bonnie and Clyde", a été choisie comme nouvelle venue à l'écran qui manifeste le plus de talent.

Un film de Gogo Verité  
Sur la jeunesse d'aujourd'hui

Réalisation: Jacques Godbout

Avec: André Cousineau, François Guy, Michèle Mercure et Louis Pariseau

Musique et chansons des Sinners

Production: Clément Perron

Un film de l'ONF

**elysée**  
35 MILTON / 842-6053

"Le Parisien" est fier de présenter le plus grand succès du Cinéma Français

UN FOU - RIRE COLOSSAL!

**LOUIS DE FUNES**

**LA GRANDE VADROUILLE**

BOURVIL  
TERRY-THOMAS

EN COULEURS

le PARISIEN

14 ans et plus

le très grand film de

**PETER WATKINS**

l'impitoyable jeu de la guerre atomique

**LA BOMBE**

THE WAR GAME

version française: 6.30-9.30  
version originale angl.: 8.00

Vendredi relâché de "LA BOMBE"  
Un soir seulement: première mondiale "FACES" de John Cassavetes

Laissez-passer disponible au cinéma

théâtre du rideau vert  
CRÉATION CANADIENNE

**L'émigration**

pièce de MARIE-CLAIRE BLAIS  
mise en scène Yvette Brindl  
décor: Weirich - costumes: Barbeau  
Ouï Stella 844-1793-4664 St-Denis

LES ARTISTES NORD AMÉRICAINS & COMPAGNIE LTÉE

PRÉSENTENT

**Count Basie**

ET SON ORCHESTRE

4 AVRIL '68 à 8:30pm.

PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER  
MONTRÉAL (BIQUÉRE) TÉL. 345-7113

## LA HUITIÈME SYMPHONIE DE BRUCKNER À L'OSM

Au sixième concert de la série de Gala, mercredi 20h.20 à la Salle Wilfrid-Pelletier, l'Orchestre symphonique de Montréal dirigé par Franz-Paul Decker, présentera pour la première fois à la Place des Arts, la monumentale Symphonie No 8, en ut mineur, du grand compositeur romantique autrichien Anton Bruckner. Le même concert sera présenté la veille, en soirée 20h.20, dans la série destinée aux étudiants et jeunes travailleurs.

La huitième symphonie de Bruckner est dédiée à Sa Majesté Impériale, François-Joseph Ier. C'est la plus colossale des neuf symphonies de Bruckner et son caractère, parfois sombre, l'a fait quelquefois surnommer "l'Agonie".

La critique Michel Lancelotti considère cette symphonie comme "une conception parmi les plus élevées qui soient et une réalisation parmi les plus puissantes de la pensée musicale".

LE FILM LE PLUS IMPORTANT ET INSTRUCTIF DEPUIS LES DIX DERNIÈRES ANNÉES

**"un médecin constate"**

AVIS AU PUBLIC: à cause des scènes violentes présentées dans ce film, un représentant médical sera présent à toutes les représentations.

Dernier programme complet

Rivoli 8.10 p.m.  
Amherst 8.30 p.m.  
Versailles 8.20 p.m.

**RIVOLI AMHERST VERSAILLES**  
277-1174 1004 STE-CATHERINE E. 386-2943 7345 SHEBROOKE E. 332-0300

14 ANS ET PLUS

**YVES MONTAND ANNIE GIRARDOT CANDICE BERGEN**

UN FILM DE **CLAUDE LELOUCH**

**VIVRE POUR VIVRE**

LE DAUPHIN EASTMANCOLOR

BEAUBIEN PRÈS IBERVILLE SUR SEMAINE 7.15 - 9.40

721-6060

**CINÉ-ART FILMS**

BIENTÔT LE NOUVEAU **LOUIS DE FUNES**

présente **FANTOMAS 3**

14 ANS

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'ÉDUCATION SEXUELLE

- LA CONCEPTION • LA FÉCONDATION • LA NAISSANCE ... etc.

**HELGA**  
la vie INTIME d'une jeune femme

COMPLÈMENT DE PROGRAMME A NOUS DEUX, PARIS!  
12.30 - 2.15 - 5.50 - 9.30

**PLAZA CANADIEN** STATION BEAUBIEN 274-6155 6505, ST-HUBERT STATION BEAURY 523-5180 1204, E. STE-CATHERINE

VOUS L'AVEZ AIMÉ COMME CHANTEUR VOUS L'AIMERZ DAVANTAGE COMME ACTEUR!

**ADAMO**

LES ARNAUD

(14 ANS) BOURVIL

CHRISTINE DELAROCHE

COMPLÈMENT DE PROGRAMME

**LA ROUTE DE CORINTHE**

JEAN-TALON MAISONNEUVE

JEAN-TALON, À L'EST DE PIERX 725-7000  
3019, E. SHEBROOKE 523-2174

EN SEMAINE: 6.20 - 8.05 - 10.15 - DIMANCHE des 12.30

**Brigitte Bardot**

LAURENT TERZIEFF

2e SEMAINE

EN COULEURS

**à qu'joie**

LES JEUX DE L'AMOUR N'ONT PAS DE LIMITE!

RESERVE AUX ADULTES (18 ANS)

HORAIRE 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

**FLEUR DE LYS** 858, E. STE-CATHERINE STATION BERRI - 288-3303

UN FILM UNIQUE D'UNE PUISSANCE CAPTIVANTE!

**ARID SUMMER**  
(L'ESTATE ARIDA)

1er PRIX AU FESTIVAL DE BERLIN

EN ITALIEN AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS

Semaine: 7.30 - 9.30  
Dimanche: 1.30 - 3.30  
5.30 - 7.30 - 9.30

**FESTIVAL** 1706, E. STE-CATHERINE STATION BEAUCOUD - 523-8400

## THÉÂTRE

LA BOITE À CIÉMENTE "Sois toi-même, revue musicale de Clément Desrochers et Pierre F. Brault. Vendredi (21h et 23h) et samedi 20h.30 et 22h.30

COMÉDIE CANADIENNE: Jean-Pierre Ferland.

THÉÂTRE DE L'ESCALE: Les Saltimbanques "Équation pour un homme actuel" de Pierre Moreth. (au théâtre l'Escale) 21h

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: "Un goût de miel" 21.00 - Samedi - 20h, dimanche 17h.30

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: L'Exécution de Marie-Claire Blais. Du

## CINÉMA

**EN LANGUE FRANÇAISE**

AMHERST - "Comment épouser un premier ministre" 11.15 - 2.15 - 5.35 - 8.40 - "Un médecin constate" 12.40 - 3.40 - 7.00 - 10.10

BIJOU - "Bazooka pour un espion" 12.30 - 3.43 - 6.36 - 9.49 - "Les yeux cernés" 2.03 - 5.16 - 8.29

BONAVENTURE - "L'Étranger" - 1.05 - 3.10 - 5.15 - 7.15 - 9.20

CANADIEN - "Helga" - 2.15 - 5.50 - 9.30 - "A nous deux Paris" - 12.30 - 4.10 - 7.45

CHAMPLAIN - "Comment voler un million" 2.05 - 6.01 - 9.57 - "Une sacrée tripotade" 12.10 - 4.06 - 8.02

CHATEAU - "La main chaude" 1.05 - 4.30 - 7.55 - "Cover Girls" 2.50 - 6.15 - 9.40

CREMAZIE - "La mélodie du Bonheur" 1.15 - Matinée mercredi 1.15

DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.40 - sam. et dim. 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40

ELECTRA - "Le tombeau de ces demoiselles" 1.38 - 4.54 - 8.10 "Le justicier de l'Arizona" 12.00 - 3.16 - 6.32 - 9.48

ELYSEE - Salle Resnais "Kid Sentiment" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (sam. 10.00)

FLEUR DE LYS - "A coeur joie" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

FRANÇAIS - "La main chaude" 1.00 - 4.20 - 7.40 - "Cover Girls" 2.50 - 6.00 - 9.20

GRANADA - "Cover Girls" 1.10 - 4.35 - "La main chaude" 2.50 - 6.15 - 9.40

JEAN-TALON - "Les Arnauds" sem. 6.20 - 10.15 - Dim. 2.35 - 6.20 - 10.15 - "Route de Corinthe" sem. 8.05 - Dim. 12.30 - 4.10 - 8.05

MAISONNEUVE - "Les Arnauds" sur sem. 6.20 - 10.15 - Dim. 2.35 - 6.20 - 10.15 - "Route de Corinthe" sem. 8.05 - Dim. 12.30 - 4.10 - 8.05

MERCER - "Le justicier de l'Arizona" 8.05 sam. et dim. 1.33 - 4.49 - 8.05 - "Le tombeau de ces demoiselles" 6.30 - 9.48 sam. et dim. 12.00 - 3.16 - 6.32 - 9.48

PAPINEAU - "Dr Zivago" 2.15 - 8.15

PARISIEN - "La grande Vadrouille" 10.00 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.30

PLAZA - "Helga" - 2.15 - 5.50 - 9.30 - "A nous deux Paris" - 12.30 - 4.10 - 7.45

RIVOLI - "Un médecin constate" 12.30 - 3.30 - 6.35 - 9.45 - "Comment épouser un premier ministre" 1.55 - 5.05 - 8.10

ST-DENIS - "Les yeux cernés" - 12.35 - 3.48 - 6.41 - 9.54 - "Bazooka pour un espion" 1.55 - 5.08 - 8.21

VERDI - "La Bombe" (The War Game) de Peter Watkins - 6.30 - 9.30

**LES MARINS À L'ARÉNA**

Le Choeur de la marine soviétique donnera quatre représentations supplémentaires, après avoir terminé sa tournée canadienne. Les dates: 8, 9, 10 et 11 mai à l'Aréna Maurice-Richard.

BIENTÔT **mon amour mon amour** elysée

PLAZA DES ARTS

THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER: O.S.M. (concert pour la jeunesse)

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Le T.N.M. présente "Le Rhinocéros" de Ionesco - 20h.30

THÉÂTRE MAISONNEUVE: Sound of Ireland - 8.30

3e SEMAINE!

Une serveuse danoise qui aimait tous ses clients, et vice versa!

**virtue RUNS WILD**

EN DANOIS Couleur

S-T. ANGLAIS

451, OULY - 274-4521

18 ans

**empire**

SUR SEMAINE 7.00 - 9.15 P.M. SAM. & Dim. 1-3-5-7-9.25

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL**  
Franz-Paul Decker directeur artistique

**Sixième concert de Gala**  
demain soir 8.20 p.m.

au pupitre **Franz-Paul Decker**

programme **Bruckner**  
Symphonie No 8

Il ne reste que des places à \$6.00 et \$6.75 seulement

**SPECIAL**  
100 billets de dernière heure à \$1.50 le soir du concert.

PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER MONTRÉAL (BIQUÉRE) TÉL. 342-2112

14 ans et plus

**elysée**  
35 MILTON / 842-6053

CE SOIR À 7h.45  
LE DIMANCHE À 2h.00  
(Pas de courses le jeudi)

**Blue Bonnets**

Un goût de miel

de Schelagh Delaney  
Adaptation canadienne et mise en scène Yvan Canuel

avec: **Genevieve Lévesque Lucille Papineau Jean Brousseau J.-Louis Millette Serge Dorléans**

au **THÉÂTRE DE QUAT'SOUS**

100 est, AVENUE DES PINES  
Tous les soirs sauf les lundis

théâtre du rideau vert  
CRÉATION CANADIENNE

**L'émigration**

pièce de MARIE-CLAIRE BLAIS  
mise en scène Yvette Brindl  
décor: Weirich - costumes: Barbeau  
Ouï Stella 844-1793-4664 St-Denis

LES ARTISTES NORD AMÉRICAINS & COMPAGNIE LTÉE

PRÉSENTENT

**Count Basie**

ET SON ORCHESTRE

4 AVRIL '68 à 8:30pm.

PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER  
MONTRÉAL (BIQUÉRE) TÉL. 345-7113

# Arts et spectacles

A Musique classique du mardi 2 avril à 18 heures, l'animateur Jean-François Senart accueille le musicien Clermont Pépin. Né en 1926, Clermont Pépin fit ses études à Paris avec Honnegger, Messiaen, Jolivet. Depuis 1957, il est directeur des études et professeur de composition au conservatoire de la province de Québec. Son oeuvre, considérable, compte plus de 50 pièces dont deux symphonies, quatre quatuors à cordes, de la musique de ballet, des oeuvres vocales, des pièces pour piano et pour orchestre. A Musique classique, émission de Jacques Faure, Clermont Pépin nous parlera de sa jeunesse, de son oeuvre, de ses élèves.

## Radio Télévision

### A.J.O. cette semaine

Le Club des Jnobs, le lundi 1er avril à 18 heures. Guy et Marianne nous présentent un film sur Terre des hommes 1968; à cette occasion, le maire de l'Expo, M. Guy Huot, sera interviewé. Les invités à l'émission: Marc Gélinas, Rosy Armen et Lise Giguère, l'une des gagnants du quatrième Concours 28 jours. Note: Le réalisateur Pierre Monette nous a confié qu'il entendait faire honneur à la tradition du "poisson d'avril" au cours de ce Club des Jnobs...

Quand passe la chanson sera sous le signe du Cancer, le jeudi 4 avril à 18 heures. En effet, l'animatrice Louise Latraverse et ses deux invités, Renée Claude et Michel Conte, sont tous natis de ce signe astrologique. Ce sera donc le thème de cette émission où Renée Claude interprétera sa première chanson, signée Michel Conte; Shippagan, Louise Latraverse et Michel Conte chanteront en duo Agapimon, chanson d'inspiration grecque. Quand passe la chanson est une réalisation de Maurice Falardeau.

### En un clin d'oeil

- **MUSIQUE:** radio d'Etat, à 13 h 15 — AD LIB. Evolution du baroque vers le style galant. Bernardo Pasquini (1637-1710). Belles monodies chantées par Gérard Souzay (arr. Arne Dorumsgaard). "Six airs en do mineur", pour le clavecin: Sylvie Spicket. Variations (Gaetano Greco): Ruggero Gerlin, claveciniste (Naples, fin du XVIIIe siècle).
- **FEMINA:** canal 2, à 15 h 00 — FEMME D'AUJOUR-D'HUI. La Turquie touristique et ses diverses civilisations, par Renée Morin (1ère émission). — "Faites les premiers pas": service d'orientation pour la femme de 30 ans et plus. — "Etre enceinte": propos du mannequin Jacqueline Gilbert. M. Joseph Sebag, économiste, parlera de l'inflation. Animatrices: Aline Desjardins et Yolande Guérard.
- **LITTÉRATURE** — radio d'Etat, à 21 h 30 — DES LIVRES ET DES HOMMES. De Paris, Pierre Jeancaud interviewe le docteur Paul Chaudard, préfacier, sur "Panorama historique de la science moderne" de Pedro Lain Entralgo, (collection "Bibliothèque européenne", Ed. Desclée de Brouwer); il interviewe aussi Nicolas Bouvier, auteur de "Japon" (collection "Atlas des voyages", Ed. Rencontre).

- D'Ottawa, Jean Ménard interviewe Mme Eva Kushner, qui parle du livre "Le monde est intérieur" de Pierre Emmanuel (Ed. du Seuil).
- De Paris, Martine de Barsy interviewe Henri Behar, auteur d'"Etude sur le théâtre dada et surréaliste", (collection "Les Essais", NRF).
- **CINEMA:** canal 2, à 23 h 35 — CINE-CLUB. Le Départ. Comédie sentimentale de J. Skolimowski, avec Jean-Pierre Léaud, Catherine Dupont et Paul Roland. Un jeune apprenti-coiffeur a une obsession: trouver une auto de course qui lui permette de participer à un rallye.

### Horaires-TV

MARDI		
10.00	Plaza Fortune	c
10.45	Definiere heure et meteo	c
11.00	La ronde des sports	c
11.15	Cinema "Colonel Chabert" - Comedie - France	c
12.45	Derniere edition	c
12.55	Fermeture	
CBFT		
9.55	Aujourd'hui a CBFT	
10.00	Television scolaire "Autrefois les hommes"	
10.30	Manoeuvr surprise presente	
10.45	La votre veste	
11.00	Histoires vraies	
11.30	Long metrage "L'Amour vient en dansant" Comedie	
1.15	Cine-feuilleton "La femme de feu" (#2)	
1.30	Horizons veris	
2.00	Mini-metrage "A la rencontre des grands musiciens: Haydn et "Der-nier matin: Franz Kafka"	
3.00	Femmes d'aujourd'hui	
4.00	Babine	
4.30	La Boite a surprise	
5.00	Cadet de la foret	c
5.30	La vie qui bat	c
6.00	Jeunesse obligee "Musique classique"	c
6.28	Nouvelles du sport	c
6.30	Telegazette	c
6.45	Aujourd'hui	c
7.30	Les joyeux noufrages	c
8.00	Mission impossible	c
9.00	Rue des pignons	c
9.30	Moi et l'autre	c
10.00	Tous pour un	c
10.30	Camera 68	c
11.00	Telegazette	c
11.20	Supplement regional	c
11.30	Nouvelles du sport	c
11.35	Cine-Club "Le depart" - Comedie	c
1.15	Telegazette	c
CFTM		
7.25	Mire et musique	
7.30	Les P'tits Bonshommes	
7.45	Metro matin	
8.45	35-24-36	
9.00	Toast et Cafe	c
10.00	Voix de femmes	c
10.35	Edith Serej	c
10.45	L'ecole du banheur	c
11.00	Voix de femmes	c
11.30	Eternel amour: "Printemps a Paris" (#3)	c
12.15	Cine-raman "Barry" (#11)	c
12.30	Cine-midi "A toi de jouer Gallahan" - Policier - France	c
2.00	Cine-mardi "Ketty Foyle" - Drame - E.U.	c
4.00	Le comte de Monte Cristo	
4.30	Le Zoo du capitaine Bonhomme	
5.00	Marine Bay	
6.00	Tele-metro	c
6.40	Sports-images	c
6.50	Tele-metro	c
7.00	Derniere heure	c
7.15	Tele-metro	c
7.30	L'homme a la valise	c
8.30	Cre Basile	c
9.00	Claude Blanchard	c
9.30	Peter Gunn	c

# Condition féminine

## L'an 2,000 ou le siècle de la conquête de l'homme par l'homme

par Solange Cholvin

"Le monde de demain ne sera plus basé sur la famille où l'on cherchait refuge face au monde extérieur. Il sera basé sur un univers social où le travail et l'amour seront étroitement unis. L'être humain deviendra la seule chose importante à rencontrer, à contracter, à comprendre. Le seul moyen par conséquent, pour l'homme du 21ème siècle, de se réaliser pleinement, sera la rencontre avec les autres".

Le sexologue Frans Manouvrier décrivait ainsi la société de demain, lors d'une conférence qu'il prononçait la semaine dernière au Elle club. Cette rencontre avait été organisée par les membres de l'Auberge des 4 vents qui profitaient de l'occasion pour lancer officiellement la campagne d'inscription à leur colonie de vacances qui s'adresse aux jeunes des deux sexes à partir de sept ans.

Cette nouvelle société, celle que connaîtront nos enfants, sera celle de l'intégration de la sexualité dans la vie quotidienne. Comment s'effectuera cette rencontre avec l'homme, au 21ème siècle? Ce qui la différencie des structures actuelles, c'est que cette rencontre ne se fera pas seulement au niveau du couple et de la famille; chaque membre du couple tout en participant à la maturation d'un troisième homme - l'enfant - pourra trouver à l'extérieur de la

famille, des éléments d'équilibre et d'épanouissement. Cette société de demain sera-t-elle ouverte à toute licence? Non, a répondu le conférencier, loin de là. Chaque société fait ses lois et les membres qui la composent les observent. Prenant l'exemple de l'avènement des contraceptifs, le Dr Manouvrier a démontré que loin d'occasionner comme on aurait pu le croire un débordement de passion, cela a permis aux couples qui ont réussi à régulariser les naissances, d'accéder à un épanouissement sexuel plus équilibrant.

### Du rationnel à l'émotif

Plus sensibles, plus intuitifs, mieux préparés, nos enfants devenus hommes et femmes, en l'an 2,000, auront une capacité supérieure à la nôtre d'exprimer leur amour, prévoit le Dr Manouvrier. Le dialogue homme - femme encore si pénible de nos jours, sera pour eux une rencontre facile, moins verbale mais plus intuitive, plus naturelle. Mais ces transformations ne se feront pas sans heurts a dit le conférencier. Il est vrai a-t-il reconnu que l'on est de plus en plus informé sur le plan sexuel mais in-formation ne signifie pas éducation. "Les professeurs d'éducation sexuelle qui n'ont pas digéré, assumé leur propre sexualité, sont des dangers publics." Selon le sexologue, c'est d'abord à la maison que

l'enfant doit acquérir la capacité d'aimer et une base d'information sexuelle. Ces informations pourront être complétées à l'école - ou à l'occasion d'une colonie de vacances où des éducateurs spécialisés se chargeront de cette éducation - mais c'est au foyer que l'enfant doit recevoir en ce domaine, l'exemple d'un amour véritable. Une expérience-pilote. L'Auberge des 4 vents

Pour faire suite à l'exposé du Dr Manouvrier, les organisateurs de ce thé-causerie ont présenté l'Auberge des 4 vents, un camp linguistique expérimental ouvert à partir du 1er juillet sur les bords du Lac Archambault, à St-Donat, au pied du Mont Jasper. Expérience-pilote car cette colonie grâce à la collaboration de l'Institut Yvan Coutu, sera unique au monde tant par le procédé d'enseignement des langues que par la grande diversité d'activités physiques et sportives qui seront offertes aux jeunes. En plus, l'Institut de sexologie et d'études familiales dont M. Hayeur l'un des directeurs, sera également responsable de l'Auberge y prêtera des moniteurs et professeurs qui tout en se promenant dans les bois avec les enfants les initieront à la reproduction des plantes, des animaux pour arriver finalement à celle de l'homme. Une colonie-pilote qui ne s'adressera toutefois qu'aux enfants de familles à l'aise, le coût de la pension étant très élevé.

## L'éducation de la foi: l'affaire du couple

L'éducation de la foi au foyer n'est pas seulement l'épanouissement des mères comme on nous l'a longtemps enseigné. A nos avis, cette éducation revient au couple et le père doit assumer dans ce domaine sa part de responsabilités. Voilà ce que déclarait Mme Madeleine Ryan dans une conférence intitulée "La femme éducatrice de la foi" à l'initiative des membres du Mouvement des femmes chrétiennes réunies en journée d'études, samedi, à Montréal, sous la présidence de son Exe. Mgr André Gmichella.

L'exemple seul des parents n'est plus de nos jours pour promouvoir chez les jeunes le respect des valeurs spirituelles. Les influences extérieures, le milieu scolaire les amitiés jouent un rôle de premier plan auprès des adolescents pour qui l'exemple familial devient secondaire. La contenance a également souligné qu'il est beaucoup plus difficile de nos jours pour les femmes de trouver et de choisir les images qui les définissent véritablement. Autrefois, une seule et unique image du rôle de la femme nous était présentée - celle de la mère, éducatrice de la foi. Transmise par tradition, cette image était acceptée facilement par les femmes qui s'y conformaient avec sécurité. Aujourd'hui, les rôles sont multiples, les images variées et chaque femme est obligée d'inventer le genre d'existence qu'elle veut remplir dans la vie.

Pour éduquer à la foi nos enfants, a encore souligné Mme Ryan, encore faut-il avoir reçu soi-même une formation de base assez complète. Or, les femmes qui ont aujourd'hui 40 ans ont reçu une information religieuse mais leur base doctrinale est bien faible. De là, une confusion, un manque de sécurité dans le dialogue qui s'établit entre parents et adolescents. De la confusion des parents naît l'insécurité des jeunes devant les principes religieux qu'on tente de leur inculquer. Mais Mme Ryan croit que malgré tout, les femmes devraient se mettre en état de disponibilité avec leur temps; nous sommes dans une époque où l'on pose des questions; chacun d'entre nous devrait accepter non pas de répondre à tout, mais bien de se mettre en état de recherches comme le font, inconsciemment, bien des jeunes.



Demain, 3 avril, la maison Eaton, la mode et les étudiants de l'université de Montréal ont décidé de prendre congé oubliant pour quelques heures tout le sérieux de la vie et les angoisses des examens. L'événement? Un spectacle-mode intitulé "Le temps des jeux", un spectacle qui sera, dit-on, explosif, terrifiant (attention, messieurs!), haut en fantaisie et en humour. Son contenu? Jeux de mots, jeux fous avec des gens célèbres, jeux de couleurs, jeux de fleurs, ballons dansant sur un bout de rêve, mannequin flottant autour d'un nouveau printemps. Tous les jeunes sont conviés au café-campus à 21h. Sur notre photo, un pantacourt en lainage quadrillé, glissière devant et ceinture bien assise sur les hanches, un des nombreux modèles qui seront présentés au spectacle-mode Eaton.

### Sur votre agenda

Date	Invitation	Lieu
avril		
3	Mme Reine Johnson sera l'invitée d'honneur à la partie de cartes mixte organisée sous les auspices de la section féminine de l'Association Union nationale du comté de Mercier qui aura lieu demain soir, à 20h.	480, rue Gifford, Mt.
	Appel: les anciennes élèves de l'école Normale Notre-dame sont priées de faire parvenir tout changement de nom ou d'adresse au secrétariat de l'amicale, 2330 ouest, rue Sherbrooke Mt 25 ou de téléphoner à 932-3833 ou 935-4131.	

## Au hasard des livres et revues...

La livraison de février de la revue Ramparts contient un excellent article sur une femme extraordinaire: Jeanette Rankin intitulé "Women power" car article vous permet d'une part de découvrir cette Américaine de 87 ans qui a encore la verdeur des femmes d'âge moyen et aussi de faire un tour d'horizon des luttes féministes aux Etats-Unis depuis le début du siècle. Le "women power" ou mouvement de paix et d'opposition à la guerre au Vietnam est né en 1961 et comprendrait aujourd'hui 10.000 femmes américaines. Parmi les plus célèbres, Betty Friedan, Joy Kennedy, Viveca Lindfors, etc. On y trouve de toutes jeunes filles encore sur les bancs de l'université jusqu'à des femmes d'âge mûr comme Jeanette Rankin. Les plus jeunes groupées sous la bannière du Front de libération des femmes sont au nombre de 400 et ont pour ambition de reconstruire les structures de la société. A un journaliste qui interrogeait l'une d'entre elles, Naomi Jaffe, du chapitre de New York, elle répondait: "We don't want to be equal to unfree men".

Soins au foyer. - Un nouveau manuel vient d'être publié par la Société canadienne de la Croix-Rouge sur les "Soins au foyer". En français ce manuel pourra rendre de précieux services à la maman inexpérimentée; on y prévoit tout, même les crises d'asthme, les chutes, accidents mineurs dont tous les enfants un jour ou l'autre sont victimes. Un manuel à avoir sous la main, dans la pharmacie familiale. On peut se le procurer en s'adressant au siège national de la Croix-Rouge à Toronto.

Mon mariage. - Pour toutes celles qui se marieront dans l'année, la revue Mon Mariage vient de publier son numéro d'été qui vous dit tout sur l'élegance, la mode, la beauté. Un prêt-à-mariage en quelque sorte aussi séduisant que possible.

Family life education. - En septembre dernier avait lieu à Toronto un important symposium qui groupait des éducateurs et des conseillers fami-

liaux de tous les coins du Canada. Pour faire suite à ce symposium et permettre réellement à toutes les personnes intéressées de lire le compte rendu des communications et interventions, la compagnie pharmaceutique Ortho du Canada vient de publier à 60.000 exemplaires un livret de 80 pages resumant la plupart des communications. Cette publication n'est disponible qu'en anglais présentement. On peut se la procurer en s'adressant à Ortho, 19 Green Belt Drive, Don Mills, Ontario.

Bibliothèque canadienne-française. - Dans la collection de poche de la maison Fides, intitulée Bibliothèque canadienne-française, trois parutions qui sont des rééditions: De Laure Conan, "Angéline de Montbrun", de Félix Leclerc "Dialogues d'hommes et de bêtes" et "Le hamac dans les voiles". Une excellente occasion de vous procurer ces oeuvres qui étaient épuisées depuis longtemps. Soignez votre personnalité. - Lancement ce soir aux Editions de l'Homme d'un premier livre consacré aux hommes et écrit par le visagiste bien connue, Edith Serej. Le titre: "Soignez votre personnalité, Messieurs". On y parle de l'élegance, de charme, de savoir-vivre, de soins de beauté, etc. Le lancement aura lieu au Club Elle de l'avenue du Parc à Montréal.

L'encyclopédie beauté, bien-être. - Beauté, bien-être, deux moyens classiques d'accéder au bonheur moderne. Mais comment s'y prendre pour atteindre cet idéal? La collection Marabout Service, dans une nouvelle encyclopédie en deux tomes, a multiplié à votre intention les solutions concrètes, les recettes, les "trucs" susceptibles de vous aider à participer, gagnante, à la course au bonheur, symbole même de notre époque agitée, explique dans la préface Anne-

Marie Seigner. L'encyclopédie beauté, bien-être passe en revue toutes les grandes questions dans ce domaine: les soins de beauté et de santé du visage et du corps, la ligne, la grande forme, les moments critiques, l'équilibre et le charme. Bien présentés et intéressants, ces deux nouveaux livres de la bibliothèque Marabout peuvent rendre service.

KALEIDOSCOPE

## Défilé-mode

Sous la présidence du maire de Ville d'Anjou M. Ernest Crépeau et de Mme Crépeau aura lieu le jeudi 4 avril prochain à 8 hres du soir, à l'auditorium de l'hôpital Saint-Joseph de Rosemont, un défilé de modes-été.

Cette soirée est organisée par les dames auxiliaires de cet hôpital avec le concours de la maison de haute-couture "Madame Louise Enrg". "La-Boutique Française" et le "Salon Martine" haute mode. Pour plus de renseignements il faut s'adresser à Mme Gérald Carbonneau tél: 387-3830 ou à Mme Marcel Cadieux tél: 255-4268.

## Ne soyez plus gêné par UN DENTIER trop grand

Nombre d'usagers souffrent d'une gêne réelle parce que leurs dentiers bougent et parfois même tombent complètement. Ne vivez pas dans la crainte de voir quel vous arriver. Supprimez simplement votre dentier d'une petite quantité de FASTEETH, poudre alcaline (non acide). Il tiendra mieux et son port sera plus confortable. Ne rincez jamais, assainit l'haleine. La poudre FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.



## Je chasse les papillons chez Birks...

et toute la gent ailée est au rendez-vous: l'abeille au corselet vert, le papillon émaillé aux ailes striées de bleu, même la mite, resplendissante sur un oval nacré.

Portez une de ces broches pour célébrer le printemps.

Birks charme aussi les animaux: le lion triste au visage vert jade, le porc-épic Hugo, son amie la tortue et plusieurs autres, sauf la licorne, évidemment.

Les bijoux fantaisistes de Birks

de \$5. à \$15.

**L'ANGLAIS**

en laboratoire ultra-moderne

NOUVEAU COURS débutant le 15 avril

Démonstration gratuite Résultats garantis

384-0400

**ÉCOLE AUDIO-VOCAL INC.**

367, est. Henri-Bourassa (près du métro)

La seule école du genre au Québec

# The British American Oil Company Ltd. s'attend à un meilleur premier trimestre

## potins financiers

La réaction de la Bourse de Londres aux décisions prises à Stockholm par une hausse sensible des mines d'or. Par contre, l'ordre de Washington de cesser les bombardements au Vietnam du Nord ainsi que la décision du président Johnson des E-U de ne pas se présenter aux élections de cet automne provoqueront une vive reprise sur la Bourse de N.Y. de sorte que l'indice des industriels de DJ clôturait hier 20,5 points plus haut à 861,25. On notera, ici, que durant la 1ère heure de la séance d'hier, l'avance fut de 20,24 points. Le cours de l'or baissa hier sur le marché de Paris pour la 1ère séance consécutive. Les valeurs mobilières firent bonne figure hier sur les Bourses de Montréal et de Toronto.

Le gouvernement soviétique n'a guère réagi aux initiatives du président Johnson au sujet de la cessation des bombardements précités. Peut-être soit-il d'un bon œil l'affaiblissement des forces américaines dans le sud-est de l'Asie, alors que, lui, se contente de fournir des armements au Nord Vietnam? Une dépêche du Japon voulant qu'Hanoi ignore les actions de Washington a, aussi, refroidi hier après-midi l'enthousiasme du début à Wall Street.

Un syndicat, dirigé par la First Boston Corp. A.E. Messers & Co. et Salomon Brothers & Hutzler sont à la tête du syndicat qui a enregistré avec la SEC des E-U le lancement d'une nouvelle émission de \$50.000.000 d'obligations de la Province de Québec, à fonds d'amortissement, échéant en 1989.

## En marge des activités de La Sauvegarde et de l'Assurance-Vie Desjardins

L'encours de l'Assurance-Vie Desjardins, à \$2.161.033.230,00

Dans notre chronique de fin de semaine, nous laissons entendre que c'était l'intention d'analyser quelques-uns des rapports annuels de 8 institutions financières faisant partie du Mouvement Desjardins. En ce qui concerne l'Assurance-Vie Desjardins, nous tenons à faire remarquer que le rapport annuel, couvrant ses activités en 1967, est bien présenté, bien image et, surtout, comparatif permet à quiconque de constater ses progrès marqués. On peut en juger par la reproduction, en terre page, du magnifique immeuble de cette vie d'assurance, inauguré en décembre 1967 par le premier ministre de la province, l'hon. Daniel Johnson, en présence de l'hon. Cyrille Vaillancourt, président de cette institution et de M. Guy Rouleau, son dynamique directeur général et du cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec et de plus de 2.000 invités. Ces derniers représentaient plus de 2.000.000 d'assurés dans les institutions du Mouvement Desjardins, détenteurs de \$2.637.071.000 d'assurance-vie en vigueur dont \$2.161.033.230 pour l'institution précitée. Un tel chiffre est le fruit de la mise en commun d'efforts constants de la part de la direction et du personnel, tout comme il est une reconnaissance évidente de la qualité des contrats et de la confiance des assurés et des coopérateurs, car il ne faut pas oublier que la coopération est un agent multiplicateur.

## Pourcentage "exceptionnel" de ses distributions de ristournes et de prestations

Le 19ième exercice financier de l'Assurance-Vie Desjardins révèle un actif de \$36.166.991,00 soit 19,4% de plus qu'à la fin de 1966. Comme le gain moyen par l'industrie fut de moins de 10% pour cet item l'an dernier, au regard de l'année précédente, il en ressort donc que la direction de cette institution s'avère fort progressive, tout en ne se départissant pas d'une saine attitude de prudence, si l'on en juge par la composition de son portefeuille ainsi que par le choix des risques pris. Son revenu-prime en 1967 s'éleva à \$21.049.227 et ses revenus de placement augmentèrent de 16,4% l'an dernier à \$1.475.453. Nous tenons à faire remarquer au public que l'institution précitée s'occupe non seulement d'assurances individuelles, mais, encore, d'assurance-vie, prêts, épargne et capital social, d'assurances collectives et de régimes supplémentaires de rentes de retraite. Comme les ristournes ont augmenté de 26,2%, passant de \$1.442.661 à \$1.820.738, on ne peut s'empêcher d'en conclure que l'Assurance-Vie Desjardins se montre généreuse pour ses détenteurs de polices et même pour leurs bénéficiaires, puisqu'elle a payé près de \$12.000.000 en prestations l'an dernier, d'où il est évident que l'institution a remboursé à ses assurés vivants ou aux héritiers des assurés décédés plus de 30% de ses revenus globaux, "ce qui représente un pourcentage exceptionnel dans le domaine de l'assurance-vie".

## Le rendement sur les placements de La Sauvegarde l'emporte sur celui d'institutions plus considérables

La Sauvegarde vient de rendre public son 66ième rapport annuel couvrant l'exercice financier clos le 31 décembre 1967. Incidemment, ce n'est toutefois que depuis 5 ans que cette compagnie opère au sein du Mouvement Desjardins. Des la 1ère page de son rapport annuel de 1967, elle présente cette année un nouveau symbole, dont la description en 6 points est fort intéressante et son auteur a, évidemment, fait preuve de beaucoup d'imagination comme c'est le cas, d'ailleurs, pour la majorité des symboles ou marques de commerce. Il ressort du rapport financier de l'institution ci-dessus mentionnée qu'elle affichait, en fin d'exercice, un actif global de \$76.013.000, soit \$5.120.000 de plus qu'en 1966, alors que pour cette année-là au regard de la précédente, l'accroissement ne figurait qu'à \$4.500.000. L'on notera, ici, que le chiffre pour 1967 représente le double de celui de \$37.736.076 figurant pour 1966. Il va sans dire que son actif se compose principalement de prêts hypothécaires et d'obligations - il y a été fait mention des changements l'an dernier, d'où des revenus de placements encore plus appréciables pour 1967 et, pourtant, le rendement sur ses placements l'an dernier représentait un taux net de 6,18%, comparativement à 6,02 p.c. enregistré par une compagnie anglo-saxonne d'assurance-vie ayant un actif 8 fois plus considérable, ce qui démontre une fois de plus que les nôtres sont aussi habiles hommes d'affaires et financiers que tout autre.

## La Sauvegarde affiche un rapport de 1 à 6 entre son actif et son encours

La Sauvegarde a vendu durant l'année 1967 pour \$91.986.000 de nouvelles assurances, contre \$80.608.000 en 1966 et au regard d'à peine \$24.622.000 seulement en 1966. Cet accroissement de près de 4 fois plus durant le court espace de 12 ans fait bien ressortir l'agressivité de la nouvelle direction ainsi que de son personnel de vendeurs. Ces derniers ont, naturellement, de la bonne marchandise à offrir, car l'institution précitée affiche une position financière rarement égalée dans l'industrie. Il ne faut pas perdre de vue qu'au regard d'un total d'assurances en vigueur de \$476.038.000, contre \$404.606.000 à la fin de 1966 et au regard de \$196.041.000 à la fin de 1966, cette institution affiche un rapport entre son actif et son encours d'environ 1 à 6, rapport dont n'imaginez pas quelle institution d'assurance-vie ne peut pas se vanter. Cela devrait motiver bien des nôtres à recourir davantage aux bons offices de La Sauvegarde, car ce n'est pas seulement \$9.307.454 de primes qu'elle devrait encaisser, mais un chiffre beaucoup plus considérable, d'autant plus que sa réserve mathématique sur ses contrats en vigueur atteignait le 31 décembre 1967 les \$55.859.146 soit \$3.169.193 de plus qu'antérieurement. Comme cette institution tient à la disposition du public une quinzaine de succursales, réparties dans les principaux centres québécois, et vu ce qui se passe présentement dans le Québec, il importerait que nos gens fassent davantage confiance à leurs institutions, d'autant plus que le commerce de l'assurance-vie fait aussi confiance au Québec puisque ses investissements étaient en 1966 (dernière statistique disponible) de l'ordre de \$2.500.000.000 environ sur un total de \$12.000.000 investis au Canada.

Depuis hier, la Sauvegarde est autorisée à émettre des contrats d'assurance contre les accidents et la maladie, en plus des contrats d'assurance sur la vie qu'elle émet déjà.

## NOMINATION MOLSON



PAUL FALARDEAU

La nomination de M. Paul Falardeau au poste de directeur général des ventes de la Brasserie Molson du Québec Limited est annoncée par M. Conrad Legault, directeur du Marketing. M. Falardeau assumera la responsabilité de la gestion des ventes de tous les produits Molson dans la province de Québec. Natif de Hull, M. Falardeau a débuté dans la compagnie en 1956 et a rempli des postes importants dans les domaines de l'administration et de la promotion des ventes. De 1964 à 1967, M. Falardeau a été vice-président et directeur général de Molson (Québec) Limited, l'agence de vente et de distribution de la compagnie dans la ville de Québec et, plus récemment, il a occupé le poste de directeur des Ventes de la région de Montréal.

## Raffermissement du dollar et de la livre

(AFP) — Raffermissement du dollar et de la livre et hausse des valeurs industrielles ont caractérisé la première séance d'après la bourse de Francfort, confirmant la tendance qui s'était manifestée à la fin du mois de mars.

D'autre part, on affirme dans les milieux proches de l'institut ouest-allemand d'émission, que les bruits concernant une réévaluation du mark sont sans fondement.

La hausse des valeurs industrielles est particulièrement nette pour les actions de l'industrie chimique, alors que la seule cotation de mines d'or cotée à Francfort (L'Anglo-American Corporation, sans timbre de transfert) perd 19 dm et tombe à 235 dm.

Les cours moyens passe de 3,9810 dm pour un dollar vendredi à 3,9821 dm (contre 9,548 vendredi). Les cours de la livre en dollars qui se situait vendredi, entre 2,2977 et 2,2983 dollars la livre, oscillait aujourd'hui entre 2,4035 et 2,4045 dollars. Un raffermissement analogue est noté sur le marché à terme de ces deux monnaies.

## À noter...

Belding Corticelli laissera voir un léger profit durant le 1er semestre de cette année.

Bowater Paper Corp. projette d'acquiescer le contrôle de les Papeteries Darblay, de France.

Rio Algom Mines réunira ses actionnaires ce matin à 10,30 à Toronto pour la tenue de l'assemblée annuelle.

L'industrie américaine du cuivre fonctionnerait à pleine capacité d'ici 4 à 6 semaines, si elle trouve des mineurs expérimentés nécessaires après 8 mois de grève aux E.U. Phelps Dodge a monté le prix du métal rouge de 38 à 42 cts la livre, à la suite de cette grève.

Selon Southern Building Guide's, il a été adjugé pour \$318,687,900 de contrats de construction le mois dernier au Canada, soit \$7,839,400 de plus qu'en mars 1967; ce qui porte le total pour le 1er trimestre de cette année à \$1,063,888,900 ou \$108,921,000 de plus que durant la même période en 1967. Le Québec figure avec une augmentation de 13,2%, alors que l'Ontario accusa une réduction de 2,7%. Notre ville a obtenu \$86,200,000 de contrats durant le 1er trimestre, soit 25,2% de plus que le même trimestre l'an dernier, alors que Toronto n'accusa qu'une avance de 2,1% avec un total de \$138,100,000. C'est, toutefois, beaucoup plus que dans la Métropole du Canada, titre qu'elle a l'intention de nous disputer vivement...

## Indices des obligations à New York

	20	15	10	5	19
Hier	142,2	142,1	142,0	141,9	141,8
La veille	141,8	141,7	141,6	141,5	141,4
Mois dern.	141,5	141,4	141,3	141,2	141,1
Ann. dern.	141,2	141,1	141,0	140,9	140,8
1967 haut	142,5	142,4	142,3	142,2	142,1
1967 bas	141,0	140,9	140,8	140,7	140,6

## Indices à New York

	Ind.	Gold	Ind.	M	W	O
Hier	150,25	192,85	98,97	178,41		
La veille	149,88	192,84	98,96	178,04		
Mois dern.	148,82	192,85	97,23	187,93		
Ann. dern.	148,79	192,75	101,89	175,92		
1967 haut	150,25	192,85	98,97	178,41		
1967 bas	147,85	192,39	96,86	174,26		

## Indices à Toronto

	Ind.	Gold	Ind.	M	W	O
Hier	146,88	204,84	96,36	175,04		
La veille	146,82	204,85	96,23	175,03		
Mois dern.	146,79	204,75	101,89	175,92		
Ann. dern.	146,73	204,62	99,12	157,47		
1967 haut	146,88	204,84	96,36	175,04		
1967 bas	144,96	193,85	95,86	165,71		

## Que l'an dernier

Dans un message aux actionnaires, M. Charles Hay, président, rapporte que l'on s'attend à une augmentation des bénéfices nets de la British American Oil pour le premier trimestre par rapport aux chiffres de 1967. Cette augmentation résulte de l'accroissement du volume de production de pétrole brut et de gaz naturel et du chiffre de ventes de produits raffinés.

On s'attend également à des augmentations dans la production de pétrole brut, de liquides du gaz naturel et de soufre de B-A pour le premier trimestre. Les travaux de forage ont abouti à trois découvertes et à l'achèvement de sept puits de développement. La plupart des puits dont le forage a abouti à un succès sont situés dans la région de Zama, dans le nord-ouest de l'Alberta. A la fin du trimestre, B-A aura en production dans la région pétrolière de Zama, 15 puits en propriété exclusive et quatre puits dans lesquels elle a un intérêt de 50 pour cent.

M. Hay a rapporté une augmentation significative de la demande de combustibles pour le chauffage domestique. D'autre part, les ventes d'essence pour les stations-service étaient également supérieures aux prévisions.

Les études techniques préliminaires pour l'expansion de 50 pour cent de la raffinerie de la compagnie à Port Moody, C-B., sont en cours de réalisation. Une usine de récupération du soufre, semblable à celle exploitée actuellement à la raffinerie de Clarkson, Ontario, est prévue dans le cadre de l'expansion de Port Moody. L'usine réduira les émissions de gaz sulfureux dans l'atmosphère et éliminera la fumée bleuâtre que l'on voit normalement autour des cheminées des raffineries.

## Texaco Canada Limited a vu ses ventes et sa production atteindre des sommets

L'an dernier-Gain de \$1.74 l'action vs \$1.49 en 1966

Durant 1967, conformément au rapport annuel de Texaco, les ventes de produits pétroliers, la production de pétrole brut et de produits raffinés ont atteint de nouveaux sommets.

Les ventes de produits Texaco ont marqué un nouveau record de 125,977 barils par jour, plus de 9 pour cent sur 1966 et notre part du marché s'est améliorée dans les 10 provinces.

Dans le rapport, publié en français et en anglais le président, M. Frank M. Dawson, annonce aux actionnaires Texaco que la production nette de pétrole brut et de gaz naturel liquide a atteint 14,354 barils par jour, soit une augmentation de 15,6 pour cent sur l'année précédente. La transformation de pétrole brut dans les quatre raffineries de Texaco a augmenté de 10,5 pour cent sur l'année dernière. Tel que mentionné précédemment, le revenu net consolidé a atteint l'an dernier \$17,055,474, représentant \$1,74 par action ordinaire, comparativement à \$1,49 par action en 1966.

## Bourse de N. Y.

Wall Street, influencé favorablement par les déclarations de Johnson

Un record vieux de 39 ans a été battu lundi, à Wall Street, alors que les actions étaient échangées à un rythme effolant.

La majorité des titres ont vu leur prix réalisé des gains importants.

L'indice des industrielles a pour sa part fait un bond que l'on n'avait pas vu depuis le 26 novembre 1963, au lendemain des funérailles du président John F. Kennedy.

Certains titres ont été échangés en bloc massif de 80.000 actions.

McDonnell Douglas a cédé 3 1/4 à 47, mais Chrysler a été le titre en vedette avec un gain de 2 1/4 à 60-1/4.

IBM a progressé de 19 1/2 à 631. Xerox de 14 1/2 et Burroughs de 11 3/8.

Les aurifères et les argents ont pour leur part flechi à la suite des décisions de la fin de semaine, à Stockholm.

Parmi, les valeurs canadiennes, International Nickel a progressé de 2-1/2, Walker de 7-8.

A la Bourse américaine, où les titres ont en général réalisé des gains, Brazilian Light and Power a acquis 1 point et Canadian Javelin 1/2. Mais Scurry Rainbow Oil a cédé 3/8.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 861,25 en hausse de 20,58 et 17,730.000 actions avaient changé. Ce dernier total était un record, surpassant le nombre de 16,410.000 échangées lors du "Mardi sombre" du 29 octobre 1929.

Les gains l'ont emporté sur les reculs dans une proportion de 1,068 à 273.

## Cours de l'Or

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or américaine de 20 francs, cotait 53,20 aujourd'hui sur le marché libre de l'or français au regard de 54,60 vendredi.

L'aigle, pièce d'or américaine de \$20, valait 139,40 au regard de 139,20 vendredi.

LONDRES (PC) — Prix de l'once d'or fin en devises américaines sur le marché européen de l'or: \$35,00 à l'achat et \$35,10 à la vente.

## Un sommet pour Can. Petrofina Ltd.

En ce qui concerne ses bénéfices

Canadian Petrofina Limited vient de publier son rapport annuel en français et en anglais. M. A. Campo président, après quelques mots sur la conjoncture économique, ainsi que sur l'exploration et la production fit ressortir ce qui suit:

Les bénéfices nets consolidés de l'exercice se clôturèrent au 31 décembre 1967 atteignant un nouveau sommet de \$10,706,000. La comparaison avec les chiffres des deux exercices précédents illustrera l'ampleur progressive des bénéfices de la Société.

	1967	1966	1965
Bénéfice net	\$10,706,000	\$9,292,000	\$8,549,000
Bénéfice net par action	\$1.08	\$0.93	\$0.86

Le total des liquidités provenant de l'exploitation excède, pour la première fois depuis la création de la Société, les vingt millions de dollars. Les chiffres comparatifs sont les suivants:

	1967	1966	1965
Liquidités provenant de l'exploitation	\$21,105,000	\$18,920,000	\$17,550,000
soit par action	\$2.12	\$1.91	\$1.77

En 1967, notre filiale, Canadian Fina Oil Ltd. a prélevé le solde de l'emprunt à long terme négocié en 1966, dont mention a été faite dans notre rapport de l'an dernier. Le solde de l'accroissement de la dette à long terme provient des transactions décrites ci-après.

## Nomination au Trust Royal



M. Y. Chalifour

La Compagnie Trust Royal annonce la nomination de M. Yves Chalifour au poste d'officier senior (chef de groupe) du service des comptes personnels à la succursale de Montréal. M. Chalifour était auparavant directeur du service d'épargne au bureau de la Plaza Saint-Hubert.

## Ventes de Viau, accrues de 7.71%

Premier message du nouveau président, M. Jacques Brillant

Le quarante-deuxième rapport annuel de Viau Limitée a été rendu public hier. Son président M. Jacques Brillant déclare ce qui suit aux actionnaires: ces derniers seront appelés à l'adopter lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu le 8 avril.

Le profit avant impôts et amortissement s'établit à \$516,821 en comparaison de \$477,755 pour l'exercice financier précédent. Les impôts, fédéral et provinciaux, sont élevés à \$199,110 laissant un bénéfice net de \$317,711, comparativement à \$327,544 pour l'année dernière. Le bénéfice net par action se chiffre à \$0.86 cette année par rapport à \$1.35 précédemment. Le fonds de roulement de \$1,434,793 au 2 février 1968 indique un rapport des disponibilités aux exibilités de 4.66 à 1.

Nos ventes ont augmenté de 7.71% au cours de l'exercice et nos dépenses de 12%. Cette dernière augmentation est due aux frais extraordinaires engagés dans la campagne de publicité et les concours organisés à l'occasion du centenaire de la compagnie, ainsi qu'à une hausse sensible du coût des matières premières, du transport et des salaires.

Nous désirons, durant l'année 1968, continuer la mécanisation de l'usine, modernisation commencée depuis 1963. L'installation des silos pour la farine et le sucre en vrac est presque terminée et le tout devrait être en exploitation en avril.

Le 17 janvier dernier, M. Roger Viau a été nommé président d'honneur de la compagnie. Il a été remplacé à la présidence par M. Jacques Brillant. Messieurs Raymond Lanctôt et Claude Melançon ayant démissionné comme administrateurs ont été remplacés par messieurs Gilles Nadeau et André Desaulniers. M. Guy Lanctôt demeure vice-président. M. Guibert Lortie devient le directeur général de la compagnie.

## Bourse de Toronto

Relevement des industriels hier sur le marché minier

Les transactions à la Bourse de Toronto ont été particulièrement actives hier, et les prix ont fait un bond appréciable, montrant clairement que les investisseurs sont encouragés par la tournure des événements susceptibles de rétablir la paix au Vietnam.

L'indice des industrielles a fait un bondissement surprenant de 3.37 points, soit l'équivalent de 2.29 pour cent, pour atteindre 150.25.

Ces avances ont ajouté, estime-t-on, quelque \$2,200,000,000 à la valeur totale des actions industrielles sur le marché.

"C'est ce que nous souhaitons tous," a commenté un analyste au sujet de ralliement significatif du marché à l'issue des décisions du président Johnson, dimanche soir, à l'effet que l'on cessera les bombardements du Nord-Vietnam et qu'il ne se présentera pas à la candidature présidentielle.

Ce sont les pipelines qui ont donné le pas aux industrielles pétrolières et aux métaux de base. Les aurifères ont dégringolé au sujet de ralliement significatif du marché à l'issue des décisions du président Johnson, dimanche soir, à l'effet que l'on cessera les bombardements du Nord-Vietnam et qu'il ne se présentera pas à la candidature présidentielle.

Ce sont les pipelines qui ont donné le pas aux industrielles pétrolières et aux métaux de base. Les aurifères ont dégringolé au sujet de ralliement significatif du marché à l'issue des décisions du président Johnson, dimanche soir, à l'effet que l'on cessera les bombardements du Nord-Vietnam et qu'il ne se présentera pas à la candidature présidentielle.

Dome Mines a cédé 3 1/2 à 56. Campbell Red Lake a flechi de 2 1/4 à 29.14. Giant Yellowknife de 1 1/8 à 10 1/4 et Camflo de 50 cents à 4.65.

Parmi les industrielles, le Canadien Pacifique a grimpé de 2 1/4 à 50 1/4. Inco de 2 1/8 à 118. Simpsons de 1 1/2 à 33. Seagrains de 1 1/8 à 41. Bell et Interprovincial Pipe Lines d'un chaque à 44 3/4 et 18 1/4, et Massey-Ferguson de 7-8 à 15-3-8.

Hudson's Bay Oil a fait un ralliement de 2 3/8 à 34 3/8. Dome Pete de 1 3/4 à 53 3/4. Imperial de 1 1/4 à 59 3/4 et Asamera de 65 cents à 6.20.

Densona a également grimpé de 1 1/2 à 69 1/2 pour les métaux de base.

## Gain moindre pour Consolidated-Bathurst

Conditions défavorables prévues pour 1968

Les bénéfices nets de Consolidated-Bathurst Limitée pour 1967 se chiffrent par \$17,327,996 sur des ventes nettes de \$242,198,330. Ces bénéfices ont été de \$2.40 par action ordinaire.

En 1966, les bénéfices nets étaient de \$20,793,041, les ventes nettes de \$234,484,703 et les bénéfices étaient de \$3.00 par action ordinaire.

La compagnie, dans son rapport annuel, a expliqué hier aux actionnaires, déclare que l'indus-

trie des pâtes et papiers continue d'être aux prises avec un surplus de tous ses principaux produits et une hausse constante de ses prix de revient. "On prévoit que ces conditions ne changeront guère au cours de l'année 1968".

Le rapport indique des dépenses nettes de capital de \$63,601,264 pour 1967 à rapprocher de \$56,618,294 pour l'année précédente. Ces dépenses comprennent une somme de \$39.6 millions affectée au parachèvement de la nouvelle usine à pâtes kraft dans le comté de Pontiac, Québec. Le coût en capital du projet "Pontiac", commencé en 1966, atteint au total \$71.6 millions, selon le rapport.

Les comptes de Les Papeteries Bathurst Limitée ont été incorporés aux états financiers consolidés, et aussi, pour fins de comparaison, aux chiffres de 1966.

Le fond de roulement, à la fin de 1967, s'établit à \$47,200,212, à rapprocher de \$93,100,968 à la fin de 1966. La dette à long terme est passée de \$97,092,174 à \$117,476,861.

Les transactions ont été nombreuses durant toute la journée, à l'issue de la décision du président américain de ne pas briguer la candidature présidentielle démocratique en novembre, après qu'il eut ordonné l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam tout en ouvrant la porte à de nouvelles négociations avec Hanoi.

Les courtiers se sont accordés à dire que l'activité de la bourse suivait de près la réaction de Wall Street à ces tout récents événements.

Les gains ont surpassés les reculs en raison de 103 à 34 sur le marché montréalais. Les industrielles et les pétrolières ont réalisé les gains les plus significatifs.

Parmi les industrielles, Chrysler a grimpé de 10 points à 65, alors que 100 actions ont changé de mains.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including various stock indices and individual stock prices.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including various stock indices and individual stock prices.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including various stock indices and individual stock prices.

Table of stock market data for various international markets, including London, Paris, and other global indices.

LGASTON GAUDET

President of "The Funeral Director's Association of Canada".

L. GASTON GAUDET, maire de la ville de Beauport et directeur de funéraires, représentait la Corporation des Directeurs de Funéraires et Embaumeurs du Québec à l'Assemblée générale, tenue à Calgary ces jours derniers.

COMPTABLES AGRES

L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRES DE QUEBEC THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Edifice des Comptables Agrés, 630 ouest, rue LaGauchetière - Tél. 861-1891

Advertisement for ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLURE & CIE, listing various services and contact information.

Advertisement for ARMAND, FILLION & ASSOCIES, listing services and contact information.

Advertisement for AUDET, POUPART & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for BASTIA, BARRIERE & ASSOCIES, listing services and contact information.

Advertisement for BENOIT, DIRY & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for LORENZO, BELANGER & ASSOCIES, listing services and contact information.

Advertisement for BESNER, TREMBLAY BOURDELAIS & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for PAUL E. BONNIER, listing services and contact information.

Advertisement for CLARKSON, GORDON & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for BESNER, TREMBLAY BOURDELAIS & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for CLOUTIER, FONTAINE & ASSOCIES, listing services and contact information.

Advertisement for MALLETTE, NORMANDIN & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for MALLETTE, NORMANDIN & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for MALLETTE, NORMANDIN & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for MALLETTE, NORMANDIN & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for MALLETTE, NORMANDIN & CIE, listing services and contact information.

Advertisement for MALLETTE, NORMANDIN & CIE, listing services and contact information.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including various stock indices and individual stock prices.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including various stock indices and individual stock prices.

INDICES DE DOW JONES

Table of Dow Jones indices data.

TITRES AU COMPTANT

Table of over-the-counter stock prices.



La Charte à Blue Bonnets

Table of horse race results for 'La Charte à Blue Bonnets' including various courses like PREMIERE COURSE, DEUXIEME COURSE, etc., with names of horses and jockeys.

sportive... l'information sportive... l'information sportive...

Jeudi contre les Bruins

Harper, le plaqueur défensif du Canadien sera à son poste

Le rude Terry Harper, qui aurait pu facilement perdre l'usage d'un oeil lorsqu'il fut atteint par un bâton au cours d'un match contre les Bruins de Boston le 17 mars dernier, déclare que cet incident et les blessures qu'il a subies au début de la saison n'ont pas diminué son enthousiasme à quelques heures de l'ouverture des séries éliminatoires.

explosion et il fut brûlé au troisième degré à l'estomac et aux jambes. Il fut immobilisé pendant plus de 90 jours et un semaine lui fut nécessaire pour reprendre à marcher au sortir de l'hôpital. "J'étais un bon patineur lorsque j'étais jeune mais après ces blessures, ça n'a jamais été pareil", de rappeler Harper qui en est aujourd'hui à sa cinquième année dans l'uniforme des Canadiens à Montréal.

J'ai passé cinq ans dans les ligues mineures sans subir de sérieuses blessures et je pense que cette saison j'en ai subies suffisamment pour rétablir l'équilibre normal des choses, dit-il.

Le défenseur du Canadien a subi une sévère commotion cérébrale et une dislocation de l'épaule dans les parties qui ont précédé l'ouverture de la saison. De la commotion cérébrale, il est parfaitement remis. Toutefois, Harper soutient que la dislocation de l'épaule qu'il a subie l'a forcée cette saison à changer son style de jeu, habituellement, en fait un rude coëneur à la ligue bleue de son équipe.

Emerson et King sont des pros!

NEW YORK - Billie Jean King, de Berkeley, Californie, classifiée numéro 1 chez les joueuses de tennis du monde, et l'ancien champion de Wimbledon, Roy Emerson, ont signé hier des contrats pour devenir joueurs professionnels.

Billie Jean King, classifiée cinquième aux Etats-Unis. Emerson aurait reçu une garantie de \$100,000 et Billie Jean King \$80,000.

Baseball hors-concours hier

Table of baseball game results from various locations like West Palm Beach, Fort Myers, etc.

Tant chez les hommes que chez les dames Lutte très vive prévue pour les places d'honneur à Heavenly Valley

ROSSLAND (Colombie britannique, AFP) - Après les épreuves de Rossland et avant même les deux dernières courses, le slalom géant hommes et femmes de Heavenly Valley (Californie) qui seront disputés à la fin de la semaine, Jean-Claude Killy et Nancy Greene sont assurés de gagner pour la seconde fois consécutive la coupe et de conserver ainsi les titres officiels de champions du monde par sports sur les trois disciplines qu'ils avaient gagnées l'an dernier.

L'intérêt de l'épreuve se reporte donc sur la lutte qui va opposer les coureurs pour les places. En supposant que chaque coureur gagne les deux dernières épreuves, voici ce que sont leurs possibilités (premier chiffre est le total de points après les épreuves de Rossland, les deuxième et troisième respectivement les points qu'ils peuvent encore gagner en slalom et en géant et le quatrième le maximum de leurs possibilités):

- 1- Jean-Claude Killy, France 200-10-210
2- Dumeng Giovanoli, Suisse, 119-5-17-141
3- Gerhard Lenning, Autriche, 102-25-22-149
4- Ex Aequo - Edmund Bruggmann, Guy Perillat, 80-25-10-115
6- Herbert Huber, Autriche, 78-14-25-117

en course: Giovanoli, qui mène avec 70 points devant Killy, 65 et le jeune français, Patrick Russel qui compte 50 points. Si Jean-Claude participe au slalom de Heavenly Valley, ce qui est douteux, il peut encore battre Giovanoli ainsi que Russel qui, en cas de victoire, marquerait 25 points.

Les inscrits à Blue Bonnets

Table of horse race entries for 'Les inscrits à Blue Bonnets' including names of horses, jockeys, and odds.

Aguirre avec les Dodgers

Lakeland, Floride - Le vétérinaire lanceur Hank Aguirre, des Tigers de Detroit, est passé hier à l'organisation des Dodgers de Los Angeles, dans la ligue Nationale de baseball. Les Dodgers ont en effet acheté le contrat de Aguirre pour une somme d'argent qui n'a pas été divulguée.

Par ailleurs, le vétérinaire joueur de champ intérieur Dick Schofield, des Dodgers, a reçu son congé de l'équipe. Il a immédiatement signé un contrat pour s'aligner avec les Cardinals de St-Louis, la saison prochaine. Schofield avait déjà évolué avec les Cardinals au cours des années '50.

Sandra empoche \$1,347.

BOYNTON BEACH, Floride - La jeune golfeuse professionnelle du Canada Sandra Post s'est enrichie de treize cent 47 dollars en fin de semaine, en terminant l'omnium de Palm Beach avec une fiche de 229, soit quatorze coups de plus que la gagnante, Mickey Wright.

Advertisement for Molson beer featuring a photo of a group of people at a table and the Molson logo with the text 'BIÈRE MOLSON EXPORT' and 'Brassée au Québec par Molson'.

# LE BLANC ET LE...

**Morgan**  
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



Le blanc des beaux jours brillants et ensoleillés... avec le bleu du ciel bleu... avec le brun des teints hâlés. Le blanc avec un rien de couleur, avec toutes les couleurs, reflets changeants, caprices délicieux. Fraîcheur printanière dans la jeune lumière d'un matin d'avril. La mode étant plus féminine que jamais cette saison, on y retrouve la tunique blanc glacé avec un dépassant de plis noir jais. Le brun du désert rafraîchi de blanc. La robe à corsage gitane de blanc plissé à décolleté arrondi avec jupe paysanne parsemée de fleurs des champs. La célèbre cape à brandebourgs toujours présente... le blanc, toujours le blanc dans la collection des plus beaux vêtements pour les plus élégantes chez Morgan.

RAYONS DE LA MODE, CHEZ MORGAN  
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD